

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

Areva

Exercice clos le 31 décembre 2014

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Areva

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Areva, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe aux comptes consolidés :

- la note 1.1.1 qui expose les circonstances ayant conduit le Groupe à procéder à la révision de ses perspectives stratégiques et, en conséquence, à revoir la valeur recouvrable de certains actifs courants et non courants qui ont été dépréciés à hauteur d'un montant global de € 2,6 milliards et à enregistrer des charges et provisions complémentaires sur certains contrats ;
- la note 24 qui expose les raisons qui ont conduit Areva à appliquer le paragraphe 32 de la norme IAS 11 à compter du second semestre 2013 et qui décrit les modalités de comptabilisation applicables au contrat de construction de l'EPR de Olkiluoto 3 (« OL3 »). En outre, cette note précise les conditions de réalisation de ce contrat et la sensibilité du résultat à terminaison aux risques juridiques, ainsi qu'aux modalités opérationnelles de fin de construction et d'essai jusqu'à la mise en service du réacteur ;
- les notes 1.2.5 et 9 qui exposent le traitement et l'incidence sur les comptes consolidés des activités destinées à être cédées (activités éolienne et solaire, et de stockage d'énergie) ;
- les notes 1.18 et 13 qui exposent les modalités d'évaluation des provisions pour opérations de fin de cycle, et leur sensibilité aux hypothèses retenues en termes de procédés techniques, de coûts, d'échéanciers de décaissements et de taux d'inflation et d'actualisation.
- la note 1 relative aux nouvelles normes d'application obligatoire, et en particulier la norme IFRS 11 « Accords de partenariat » dont l'incidence sur les états financiers de l'exercice 2013 est exposée en note 37 de l'annexe.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 1.1.2, la direction générale d'Areva est amenée à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent certains montants figurant dans ses comptes consolidés et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain notamment dans le contexte décrit en note 1.1.1, les réalisations pourraient différer des estimations actuelles.

Nous avons estimé que, parmi les comptes sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les éléments suivants :

- les goodwill, les actifs incorporels et les actifs corporels ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les principes et hypothèses décrits en notes 1.10, 10, 11 et 12 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de réalisation de ces tests, apprécié la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles du groupe et, l'approche retenue pour estimer les valeurs de revente de certains actifs miniers. Nous avons également vérifié le caractère approprié de l'information donnée à ce titre dans l'annexe aux comptes consolidés ;

- les actifs d'impôts différés ont fait l'objet d'une analyse selon les modalités décrites en notes 1.23 et 8 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de cette analyse, apprécié la cohérence des hypothèses retenues pour l'évaluation de ces actifs d'impôts différés avec les données prévisionnelles du groupe. Nous avons également vérifié le caractère approprié de l'information donnée à ce titre dans l'annexe aux comptes consolidés ;
- Areva constate les résultats sur les contrats de longue durée selon les modalités décrites en notes 1.8 et 24 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations des résultats à terminaison et leurs évolutions. Nous avons revu les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et les calculs effectués ;
- l'évaluation des provisions pour opérations de fin de cycle a été effectuée suivant les modalités décrites en note 1.18 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons revu la mise en œuvre de ces modalités, les hypothèses retenues et les devis obtenus. En contrepartie de ces provisions, Areva constitue des actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle qui comprennent un portefeuille dédié composé de lignes d'actions détenues en direct et de parts de FCP actions et obligations. Les objectifs de gestion et les principes d'évaluation de ce portefeuille sont décrits dans les notes 13, 1.13.1 et 1.13.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes retenues et l'évaluation des provisions pour dépréciation des actifs financiers de couverture ;
- les principes comptables relatifs aux avantages au personnel sont décrits dans les notes 1.16 et 23 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes retenues et avons revu l'évaluation des actifs de couverture à la valeur de marché ;
- nous avons examiné les procédures en vigueur qui ont pour objet de recenser, d'évaluer et de traduire au plan comptable les risques, les litiges ainsi que les passifs éventuels d'Areva. Nous avons également vérifié que les principaux litiges identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures sont décrits de façon appropriée dans les états financiers et notamment en notes 24 et 34 de l'annexe aux comptes consolidés.
- dans le cadre de notre appréciation de la continuité d'exploitation, nous avons effectué un examen de la situation de liquidité du Groupe détaillée dans la note 31 de l'annexe. Nous avons pris connaissance des prévisions de trésorerie, des échéanciers des dettes, des lignes de crédit existantes, ainsi que des covenants qui leur sont applicables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 4 mars 2015

Les commissaires aux comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

Cédric Haaser

Jean-Louis Simon

Aymeric de La Morandière

Jean Bouquot

20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.1. Comptes consolidés 2014

20.1.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes en annexe	2014	2013 *
CHIFFRE D'AFFAIRES	3	8 336	9 062
Autres produits de l'activité		18	26
Coût des produits et services vendus		(8 744)	(7 861)
Marge brute		(390)	1 227
Frais Recherche et Développement		(231)	(273)
Frais commerciaux		(188)	(212)
Frais généraux et administratifs		(316)	(388)
Autres charges opérationnelles	6	(1 584)	(418)
Autres produits opérationnels	6	64	98
RESULTAT OPERATIONNEL		(2 645)	34
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	14	(154)	(13)
Résultat opérationnel après quote-part des résultats des coentreprises et entreprises associées		(2 799)	22
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		32	44
Coût de l'endettement financier brut		(275)	(257)
Coût de l'endettement financier net		(243)	(213)
Autres charges financières		(505)	(457)
Autres produits financiers		350	423
Autres charges et produits financiers		(155)	(35)
RESULTAT FINANCIER	7	(397)	(248)
Impôts sur les résultats	8	(1 000)	59
RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES POURSUIVIES		(4 197)	(167)
Résultat net des activités cédées ou destinées à être cédées	9	(648)	(256)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(4 845)	(423)
Dont attribuable :			
Au Groupe :			
Résultat net des activités poursuivies		(4 198)	(247)
Résultat net des activités cédées ou destinées à être cédées		(635)	(246)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		(4 834)	(494)
Aux intérêts minoritaires :			
Résultat net des activités poursuivies		1	80
Résultat net des activités cédées ou destinées à être cédées		(12)	(9)
RESULTAT NET PART DES MINORITAIRES		(11)	71
Nombre d'actions		383 204 852	383 204 852
Nombre moyen d'actions		383 204 852	383 204 852
Nombre moyen d'actions propres		857 551	2 614 543
Nombre moyen d'actions hors actions propres		382 347 301	380 590 309
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe par action		-10,98	-0,65
Résultat net part du Groupe par action		-12,64	-1,30
Résultat net part du Groupe par action dilué ⁽¹⁾		-12,64	-1,30

(1) AREVA n'a pas mis en place d'instruments dilutifs sur son capital.

* : En application des normes IFRS 5 et IFRS 11, les états financiers 2013 ont été retraités par rapport aux données publiées l'année précédente. Les impacts de ces retraitements sont détaillés dans la note 37.

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013 *
Résultat net	(4 845)	(423)
Éléments non recyclables au compte de résultat	(261)	71
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel des sociétés intégrées	(305)	93
Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables	61	(18)
Quote-part des éléments non recyclables des coentreprises et entreprises associées, nets d'impôts	(16)	(4)
Éléments non recyclables relatifs aux activités cédées ou destinées à être cédées, nets d'impôts	-	-
Éléments recyclables au compte de résultat	(85)	(152)
Écarts de conversion des sociétés intégrées	118	(180)
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(84)	108
Variations de valeur des couvertures de flux de trésorerie	(124)	(15)
Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables	50	(56)
Quote-part des éléments recyclables des coentreprises et entreprises associées, nets d'impôts	6	(30)
Éléments recyclables relatifs aux activités cédées ou destinées à être cédées, nets d'impôts	(51)	21
Total autres éléments du résultat global (après impôt)	(346)	(81)
RESULTAT GLOBAL	(5 190)	(504)
• Part du Groupe	(5 155)	(562)
• Intérêts minoritaires	(36)	58

* En application des normes IFRS 5 et IFRS 11, les états financiers 2013 ont été retraités par rapport aux données publiées l'année précédente. Les impacts de ces retraitements sont détaillés dans la note 37.

20.1.3. BILAN CONSOLIDE

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes en annexe	31 décembre 2014	31 décembre 2013 *
ACTIFS NON COURANTS		21 709	22 906
Goodwills sur entreprises intégrées	10	3 667	3 764
Immobilisations incorporelles	11	2 267	2 533
Immobilisations corporelles	12	8 719	8 708
Actifs de fin de cycle (part des tiers)	13	188	199
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	13	6 015	6 057
Titres des coentreprises et entreprises associées	14	143	254
Autres actifs non courants	15	273	261
Actifs d'impôts différés	8	437	1 129
ACTIFS COURANTS		8 211	8 895
Stocks et en-cours	16	2 020	2 224
Clients et comptes rattachés	17	2 079	2 060
Autres créances opérationnelles	18	1 786	1 984
Impôts courants – actif	8	85	78
Autres créances non opérationnelles		104	105
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	1 686	1 692
Autres actifs financiers courants	20	76	110
Actifs des activités destinées à être cédées	9	375	643
TOTAL ACTIF		29 920	31 801

* : En application de la norme IFRS 11, les états financiers 2013 ont été retraités par rapport aux données publiées l'année précédente. Les impacts de ces retraitements sont détaillés dans la note 37.

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes en annexe	31 décembre 2014	31 décembre 2013 *
CAPITAUX PROPRES ET INTERETS MINORITAIRES		(244)	4 982
Capital	21	1 456	1 456
Primes et réserves consolidées		(1 738)	3 198
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel		(583)	(317)
Gains et pertes latents différés sur instruments financiers		204	330
Réserves de conversion		(12)	(94)
Capitaux propres – part du Groupe		(673)	4 574
Intérêts minoritaires	22	428	408
PASSIFS NON COURANTS		16 527	14 279
Avantages du personnel	23	2 235	1 928
Provisions pour opérations de fin de cycle	13	6 985	6 437
Autres provisions non courantes	24	267	192
Quote-part de situation nette déficitaire des coentreprises et entreprises associées	14	103	44
Dettes financières non courantes	25	6 870	5 648
Passifs d'impôts différés	8	66	30
PASSIFS COURANTS		13 638	12 541
Provisions courantes	24	3 473	2 659
Dettes financières courantes	25	624	512
Avances et acomptes reçus	26	4 444	4 513
Fournisseurs et comptes rattachés		1 824	1 762
Autres dettes opérationnelles	27	2 750	2 566
Impôts courants - passif	8	58	70
Autres dettes non opérationnelles	27	73	70
Passifs des activités destinées à être cédées	9	392	389
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		29 920	31 801

* En application de la norme IFRS 11, les états financiers 2013 ont été retraités par rapport aux données publiées l'année précédente. Les impacts de ces retraitements sont détaillés dans la note 37.

20.1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes en annexe	Exercice 2014	Exercice 2013 *
Résultat net de l'ensemble		(4 845)	(423)
Moins : résultat des activités cédées ou destinées à être cédées		648	256
Résultat net des activités poursuivies		(4 197)	(167)
Perte (profit) des coentreprises et entreprises associées		154	13
Dotation nette aux amortissements et dépréciations des immobilisations et des titres de transaction de plus de trois mois		1 828	722
Perte de valeur des goodwill		214	4
Dotation nette (reprise nette) aux provisions		900	27
Effet net des désactualisations d'actifs et de provisions		372	338
Charge d'impôts (courants et différés)		1 000	(59)
Intérêts nets compris dans le coût de l'endettement financier		223	215
Perte (profit) sur cession d'actifs immobilisés et titres de transaction de plus de trois mois, variation de juste valeur		(151)	(226)
Autres éléments sans effet de trésorerie		(10)	(54)
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées		15	12
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts		348	823
Intérêts nets reçus (versés)		(218)	(200)
Impôts versés		(140)	(135)
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts		(10)	488
Variation du besoin en fonds de roulement	28	199	541
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		190	1 030
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 151)	(1 416)
Acquisitions d'actifs financiers non courants et prêts accordés		(1 234)	(1 943)
Acquisitions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie acquise		-	2
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		10	6
Cessions d'actifs financiers non courants et remboursements de prêts		1 311	1 976
Cessions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie cédée		(11)	5
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 076)	(1 371)
Augmentations de capital de la société mère, augmentations de capital souscrites par les actionnaires minoritaires des sociétés intégrées		-	-
Ventes / (Rachats) d'actions propres		(2)	44
Transactions avec les actionnaires minoritaires		(8)	37
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	-
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des sociétés intégrées		(31)	(33)
Augmentation (diminution) des dettes financières		979	202
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		939	250
Diminution (augmentation) des titres à la juste valeur par le compte de résultat		(2)	211
Impact des variations de taux de change		19	(16)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR LES ACTIVITES CEDEES OU DESTINEES A ETRE CEDEES	9	(97)	26
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		(26)	130
TRESORERIE NETTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		1 582	1 451
Trésorerie à la clôture	19	1 686	1 692
Moins : concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	25	(122)	(106)
Trésorerie nette des activités destinées à être cédées		(9)	(4)
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		1 556	1 582

* : En application des normes IFRS 5 et IFRS 11, les états financiers 2013 ont été retraités par rapport aux données publiées l'année précédente. Les impacts de ces retraitements sont détaillés dans la note 37.

La « Trésorerie nette » prise en compte pour l'établissement du Tableau des Flux de Trésorerie se compose :

- de la « Trésorerie et équivalents de trésorerie », (cf. note 19) qui inclut :
 - les disponibilités et comptes courants financiers, et
 - les placements sans risque à moins de trois mois à l'origine et les SICAV monétaires ;
- sous déduction des concours bancaires et des comptes courants financiers créditeurs, compris dans les dettes financières courantes (cf. note 25) ;
- de la trésorerie nette des activités destinées à être cédées (cf note 9).

20.1.5. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Nombre d'actions et de certificats d'investissement	Capital	Primes et avantages consolidés	Gains et pertes actuariels sur Réserves personnelles	Gains et pertes latents différés sur instruments financiers	Réserves de conversion	Total capitaux propres de part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres et intérêts minoritaires
1^{ER} JANVIER 2013 *	378 601 362	1 456	3 659	(385)	286	57	5 074	382	5 456
Résultat de l'exercice 2013			(494)				(494)	71	(423)
Autres éléments du résultat global				69	44	(181)	(68)	(13)	(81)
Résultat global			(494)	69	44	(181)	(562)	58	(504)
Dividendes distribués**								(33)	(33)
Ventes / (Rachat) d'actions propres	3 831 165		44				44		44
Autres transactions avec les actionnaires			(12)			29	17	1	18
31 DECEMBRE 2013 *	382 432 527	1 456	3 198	(317)	330	(94)	4 574	408	4 982
Résultat de l'exercice 2014			(4 834)				(4 834)	(11)	(4 845)
Autres éléments du résultat global (cf. note 21)				(243)	(158)	79	(321)	(24)	(346)
Résultat global			(4 834)	(243)	(158)	79	(5 155)	(36)	(5 190)
Dividendes distribués**								(31)	(31)
Ventes/(Rachats) d'actions propres	(107 658)		(2)				(2)		(2)
Autres transactions avec les actionnaires			(101)	(23)	32	3	(90)	87	(3)
31 DECEMBRE 2014	382 324 869	1 456	(1 738)	(583)	204	(12)	(673)	428	(244)

*. En application de la norme IFRS 11, les états financiers 2013 ont été retraités par rapport aux données publiées l'année précédente. Les impacts de ces retraitements sont détaillés dans la note 37.

** Dividende distribué par action (en euros) :

- en 2013 au titre de 2012
- en 2014 au titre de 2013

20.1.6. INFORMATION SECTORIELLE

Sur l'ensemble des périodes publiées, les éléments de résultat des activités cédées ou en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat « Résultat net d'impôt des activités cédées ou destinées à être cédées ». Ils ne figurent par conséquent pas dans l'information sectorielle présentée ci-dessous.

Définition de l'EBE (Excédent Brut d'Exploitation)

L'EBE est égal au résultat opérationnel augmenté des dotations aux amortissements et provisions opérationnels (y compris des provisions pour dépréciation des éléments d'actif circulant), nettes des reprises. Il est retraité de façon à exclure le coût des opérations de fin de cycle des installations nucléaires (démantèlement, reprise et conditionnement des déchets) effectuées au cours de l'exercice.

La définition de l'Excédent Brut d'Exploitation d'AREVA a été modifiée au cours de l'exercice 2014 afin d'en exclure la totalité des éléments du résultat opérationnel sans effet de trésorerie dans un objectif de plus grande cohérence.

PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Exercice 2014

Résultats

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Réacteurs et Services	Aval renouvelables	Énergies	Corporate, Services Partagés, Ingénierie et Éliminations	Total Groupe
Chiffre d'affaires brut	1 304	2 328	3 164	1 838	52	(351)	8 336
Ventes inter-secteurs	(7)	(94)	(45)	(307)	-	453	-
Chiffre d'affaires contributif	1 297	2 235	3 119	1 531	52	103	8 336
Excédent Brut d'Exploitation *	451	421	(227)	232	(24)	(142)	711
% du CA brut	34,6%	18,1%	(7,2%)	12,6%	(46,6%)	n.a.	8,5%

* cf. note 5

Bilan

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Réacteurs et Services	Aval renouvelables	Énergies	Corporate, Services Partagés, Ingénierie et Éliminations	Total Groupe
Actifs corporels et incorporels (y compris goodwill)	4 244	5 730	2 299	2 246	48	85	14 653
Actifs de fin de cycle et de couverture des opérations de fin de cycle	2	1 195	51	4 955	-	-	6 204
Autres actifs non courants						852	852
Sous-total Actifs non-courants	4 246	6 925	2 351	7 202	48	937	21 709
Stocks et créances (hors impôts)	669	1 598	1 882	1 046	54	740	5 989
Autres actifs courants						1 847	1 847
Sous-total Actifs courants	669	1 598	1 882	1 046	54	2 587	7 836
Actifs des activités destinées à être cédées					375		375
TOTAL ACTIF	4 915	8 523	4 232	8 247	478	3 524	29 920

La part de chiffre d'affaires que le Groupe réalise avec EDF représente environ 35 % de son chiffre d'affaires global.

Exercice 2013 (*)

(*) En application des normes IFRS 5 et IFRS 11, les informations sectorielles 2013 sont retraitées par rapport aux données publiées l'année précédente.

Résultats

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Réacteurs et Services	Aval	Énergies renouvelables	Corporate, Services Partagés, Ingénierie et Éliminations	Total Groupe
Chiffre d'affaires brut	1 800	2 229	3 361	2 163	69	(559)	9 062
Ventes inter-secteurs	(83)	(155)	(67)	(422)	(0)	727	-
Chiffre d'affaires contributif	1 717	2 074	3 293	1 742	68	168	9 062
Excédent Brut d'Exploitation **	647	296	(283)	532	(26)	(175)	991
% du CA brut	36,0%	13,3%	(8,4%)	24,6%	(37,3%)	n.a.	10,9%

** cf. note 5

Bilan

(en millions d'euros) (sauf effectifs)	Mines	Amont	Réacteurs & Services	Aval	Énergies renouvelables	Corporate, Services Partagés, Ingénierie et Éliminations	Total Groupe
Actifs corporels et incorporels (y compris goodwill)	3 996	6 034	2 630	2 204	63	78	15 006
Actifs de fin de cycle et de couverture des opérations de fin de cycle	-	1 503	61	4 693	-	-	6 257
Autres actifs non courants						1 644	1 644
Sous-total Actifs non-courants	3 996	7 537	2 691	6 897	63	1 722	22 906
Stocks et créances (hors impôts)	621	2 120	1 873	1 560	87	111	6 373
Autres actifs courants						1 879	1 879
Actifs des activités destinées à être cédées					576	68	643
Sous-total Actifs courants	621	2 120	1 873	1 560	663	2 058	8 895
TOTAL ACTIF	4 618	9 657	4 564	8 457	725	3 781	31 801

La part de chiffre d'affaires que le Groupe réalise avec EDF représente près de 30 % de son chiffre d'affaires global.

PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Exercice 2014

Chiffre d'affaires contributif par secteur d'activité et par zone de localisation des clients

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Réacteurs & services	Aval	Énergies Renouvelables	Corporate, Services Partagés et Ingénierie	Total Groupe
France	220	782	1 528	957	21	79	3 587
Europe (hors France)	188	635	494	283	1	18	1 618
Amérique	260	524	670	205	20	0	1 680
Asie Pacifique	598	270	396	81	10	5	1 360
Afrique et Moyen-Orient	30	24	32	5	0	0	92
TOTAL	1 297	2 235	3 119	1 531	52	103	8 336

Solde de clôture des actifs corporels et incorporels nets (hors goodwill) au 31 décembre 2014 par secteur d'activité et par zone géographique d'origine des unités

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Réacteurs & services	Aval Renouvelables	Énergies Partagées et Ingénierie	Corporate, Services Partagés	Total Groupe
France	150	4 375	720	1 952	9	163	7 369
Europe (hors France)	296	49	49	2	6	18	420
Amérique	1 680	66	77	30	2	17	1 872
Asie Pacifique	5	-	1	-	1	1	8
Afrique et Moyen-Orient	1 316	-	-	-	-	-	1 316
TOTAL	3 447	4 490	847	1 984	18	198	10 986

Acquisition d'actifs corporels et incorporels (hors goodwill) de l'exercice 2014 par secteur d'activité et par zone géographique d'origine des unités

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Réacteurs & Services	Aval Renouvelables	Énergies Partagées et Ingénierie	Corporate, Services Partagés	Total Groupe
France	106	420	96	140	4	28	794
Europe (hors France)	64	6	4	-	1	3	77
Amérique	161	11	24	5	-	-	203
Asie Pacifique	-	-	-	-	-	-	1
Afrique et Moyen-Orient	170	-	-	-	-	-	170
TOTAL	500	437	125	146	5	31	1 244

Informations complémentaires sur l'Allemagne et le Japon au 31 décembre 2014

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires par zone de localisation des clients	Solde de clôture des actifs corporels et incorporels nets (hors goodwill)
Allemagne	484	115
Japon	473	-

Exercice 2013 (*)

(*) En application des normes IFRS 5 et IFRS 11, les informations sectorielles 2013 sont retraitées par rapport aux données publiées l'année précédente.

Chiffre d'affaires contributif par secteur d'activité et par zone de localisation des clients

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Réacteurs & Services	Aval	Énergies Renouvelables	Corporate, Services Partagés et Ingénierie	Total Groupe
France	383	784	1 521	932	7	135	3 760
Europe (hors France)	119	571	645	514	28	26	1 903
Amérique	311	356	581	213	25		1 486
Asie Pacifique	850	349	520	78	9	7	1 813
Afrique et Moyen-Orient	54	14	27	4	-	1	100
TOTAL	1 717	2 074	3 293	1 742	68	168	9 062

Solde de clôture des actifs corporels et incorporels nets (hors goodwill) au 31 décembre 2013 par secteur d'activité et par zone géographique d'origine des unités

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Réacteurs & Services	Aval	Énergies Renouvelables	Corporate, Services Partagés et Ingénierie	Total Groupe
France	50	4 668	793	1 905	9	177	7 601
Europe (hors France)	322	49	94	2	6	23	496
Amérique	1 459	60	308	26	4	18	1 874
Asie Pacifique	5	0	0	0	1	1	8
Afrique et Moyen-Orient	1 263		0	0	0	0	1 263
TOTAL	3 100	4 777	1 195	1 933	20	218	11 242

Acquisition d'actifs corporels et incorporels (hors goodwill) de l'exercice 2013 par secteur d'activité et par zone géographique d'origine des unités

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Réacteurs & Services	Aval	Énergies Renouvelables	Corporate, Services Partagés et Ingénierie	Total Groupe
France	15	699	101	131	3	45	994
Europe (hors France)	93	9	9	1	8	5	122
Amérique	221	24	42	5	1	5	298
Asie Pacifique	1	0	0	0	0	0	2
Afrique et Moyen-Orient	237	0	0	0	0	0	237
TOTAL	567	729	152	138	12	55	1 653

Informations complémentaires sur l'Allemagne et le Japon au 31 décembre 2013

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires par zone de localisation des clients	Solde de clôture des actifs corporels et incorporels nets (hors goodwill)
Allemagne	670	163
Japon	322	

20.2. Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2014

Tous les montants sont présentés en millions d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

INTRODUCTION

Les comptes consolidés d'AREVA pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 3 mars 2015. Ils sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 2015.

Le groupe AREVA est consolidé par intégration globale par le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives (cf. note 21).

Les informations relatives à l'exercice 2012, présentées dans le Document de référence 2013 déposé à l'AMF le 31 mars 2014, sont incorporées par référence.

NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES, FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE, ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés d'AREVA sont établis en conformité avec les normes internationales de présentation de l'information financière IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2014. Elles comprennent les normes internationales IAS et IFRS ainsi que les interprétations émises par l'IFRS Interpretation Committee (« IFRIC ») et par l'ancien Standing Interpretation Committee (« SIC »). Ces comptes sont également conformes aux normes IFRS établies par l'International Accounting Standard Board (IASB) dans la mesure où les normes et amendements publiés par l'IASB et non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2014 ont une date d'application obligatoire postérieure à cette date, à l'exception de l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes » dont l'Union européenne a reporté la date d'application obligatoire aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2015 et qu'AREVA n'a pas appliquée de façon anticipée.

Normes IFRS 10, 11 et 12, et norme IAS 28 révisée entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2014

Les normes IFRS 10 « États financiers consolidés », IFRS 11 « Accords de partenariat », IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2014, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

- La norme IFRS 10, qui remplace la norme IAS 27, stipule que le contrôle constitue le critère unique de consolidation d'une entité, donne la définition du contrôle et en détermine les critères constitutifs. Elle détermine notamment qu'un investisseur contrôle une entité lorsque les 3 critères suivants sont remplis :
 - o L'investisseur exerce le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire que les droits qu'il détient dans cette entité lui donnent la capacité actuelle de diriger les activités qui affectent ses rendements ;
 - o L'investisseur a droit et est exposé à des rendements variables au titre de son investissement dans cette entité ;
 - o l'investisseur a la capacité d'utiliser son pouvoir sur cette entité afin d'affecter les rendements qu'il en retire.
- La norme IFRS 11, qui remplace la norme IAS 31, définit la notion de contrôle conjoint et distingue deux catégories d'accords de partenariat en contrôle conjoint :
 - o les activités conjointes, dans lesquelles chaque partenaire détient des droits directs sur les actifs et encourt des obligations directes sur les passifs relatifs à cette activité. Chaque partenaire comptabilise les actifs, passifs, produits et charges se rapportant à ses intérêts dans l'activité conjointe ;
 - o les coentreprises, dans lesquelles les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Chaque coentrepreneur comptabilise ses intérêts dans la coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence. La norme IFRS 11 supprime donc l'option autorisée par la norme IAS 31 pour la consolidation des coentreprises selon la méthode de l'intégration proportionnelle.
- La norme IFRS 12 regroupe l'ensemble des informations à fournir par une entité concernant les participations qu'elle détient dans d'autres entités,
- La norme IAS 28 révisée définit la méthode de la mise en équivalence applicable à la comptabilisation des participations dans les entreprises associées et les coentreprises

L'application de la norme IFRS 10 n'a pas entraîné de modification dans le périmètre des sociétés qu'AREVA consolide suivant la méthode de l'intégration globale. En particulier, le Groupe continue à ne pas consolider les Fonds Communs de Placement dédiés dont il détient la quasi-totalité des parts, car il considère que les critères de contrôle définis par la norme IFRS 10 ne sont pas remplis. En conséquence, les FCP dédiés sont comptabilisés comme des actifs financiers et sont inscrits au bilan sur une seule ligne, pour une valeur correspondant à la quote-part d'AREVA dans leur valeur liquidative à la date de clôture (cf. note 1.13.1).

L'application de la norme IFRS 11 a entraîné l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence pour les coentreprises qui étaient auparavant consolidées par intégration proportionnelle. Sont notamment concernées les coentreprises COMINAK (BG Mines), ETC (BG Amont), ATMEA et AREVA Dong Fang (BG Réacteurs et Services).

Conformément aux dispositions transitoires de cette norme, lorsqu'une coentreprise consolidée par intégration proportionnelle faisait partie d'une Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle un goodwill était attaché, une quote-part du montant du goodwill a été affectée à cette coentreprise au 1^{er} janvier 2013, date rétrospective de sa mise en équivalence, sur la base de leurs valeurs comptables relatives. Un montant de goodwill de 100 millions d'euros attaché à l'UGT Réacteurs et Services a ainsi été affecté à la coentreprise ATMEA. Cependant, la valeur recouvrable d'ATMEA n'étant pas en mesure de supporter ce goodwill, il a été intégralement déprécié dans le bilan retraité au 1^{er} janvier 2013 par contrepartie des capitaux propres.

La coentreprise ETC présente des capitaux propres négatifs au 1^{er} janvier 2013 et des résultats déficitaires aux 31 décembre 2013 et 2014. AREVA considère avoir une obligation implicite d'assurer la continuité de l'exploitation d'ETC ; en conséquence, et conformément aux dispositions de la norme IAS 28, AREVA reconnaît sa quote-part de capitaux propres négatifs d'ETC au passif de son bilan consolidé, et sa quote-part de résultat déficitaire dans son compte de résultat et dans son état de résultat global consolidés (cf. note 14).

Les incidences de la première application rétrospective de cette norme sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2013, ainsi que sur le compte de résultat et sur l'état du résultat global du 1^{er} semestre 2013 et de l'exercice 2013, sont détaillées dans la note 37.

Les informations requises par la norme IFRS 12 sur les coentreprises et entreprises associées sont fournies dans la note 14 ; les informations requises sur les sociétés consolidées dans lesquelles il existe des intérêts minoritaires significatifs sont fournies dans la note 22.

AREVA présente la quote-part de résultat net des coentreprises et des entreprises associées dont l'activité se situe dans le prolongement des activités du Groupe, dans une rubrique du compte de résultat située immédiatement au-dessous du résultat opérationnel, et présente un nouveau solde intermédiaire intitulé : « Résultat opérationnel après quote-part des résultats des coentreprises et entreprises associées », conformément à la recommandation N° 2013-03 de l'Autorité des Normes Comptables française.

Amendements à des normes existantes entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2014

- Un amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers » assouplit les règles de la comptabilité de couverture en cas de novation de dérivé faisant suite à une évolution réglementaire. Cet amendement permet en particulier de ne pas interrompre les relations de couverture à la suite de l'application du règlement EMIR au sein de l'Union Européenne.
- Un amendement à la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs » requiert de fournir dans les notes annexes la valeur recouvrable des actifs et des Unités Génératrices de Trésorerie ayant fait l'objet d'une dépréciation ou d'une reprise de dépréciation au cours de l'exercice. Lorsque cette valeur recouvrable est basée sur la juste valeur nette de frais de cession, l'amendement requiert d'indiquer le niveau de l'évaluation de l'actif ou de l'UGT dans la hiérarchie de la juste valeur conformément à la norme IFRS 13, et de décrire les techniques d'évaluation et les hypothèses clé utilisées pour les évaluations de niveaux 2 et 3.

Interprétation IFRIC 21 applicable au 1^{er} janvier 2015

L'Union Européenne a publié le 13 juin 2014 l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes », dont elle a fixé la date d'application obligatoire au premier exercice ouvert postérieurement à sa publication. AREVA n'a pas opté pour son adoption anticipée, et l'appliquera par conséquent à partir du 1^{er} janvier 2015. Cette interprétation concerne les taxes dues par une entité à une autorité publique en application de la réglementation, autres que celles entrant dans le champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». IFRIC 21 précise que le fait générateur d'une taxe est constitué par la dernière activité qui la rend exigible ; l'application de cette interprétation aura pour conséquence de modifier le mode de comptabilisation de certaines taxes. En particulier, les taxes qui deviennent exigibles lorsque certaines conditions sont remplies à une date donnée seront comptabilisées pour la totalité de leur montant à cette date, sans pouvoir être étalée dans le temps. AREVA évalue cependant l'impact de l'application d'IFRIC 21 comme négligeable sur ses comptes annuels et peu significatif sur ses comptes semestriels.

Normes IFRS publiées en 2014 et non encore approuvées par l'Union Européenne

- La norme IFRS 15 « Comptabilisation des produits » a été publiée le 28 mai 2014. Elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017 sous réserve de son adoption par l'Union Européenne. Cette norme remplacera les normes IAS 11 « Contrats de construction » et IAS 18 « produits des activités ordinaires » ainsi que leurs interprétations.
- La norme IFRS 9 « Instruments financiers » a été publiée le 24 juillet 2014. Elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018 sous réserve de son adoption par l'Union Européenne. Cette norme remplacera la norme IAS 39.

AREVA a commencé à analyser les normes IFRS 15 et IFRS 9 afin d'en mesurer les impacts sur ses comptes et ses systèmes d'information. Cette analyse sera poursuivie au cours de l'année 2015.

1.1. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE, ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

1.1.1. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1.1.1. Faits marquants

L'accord de partenariat stratégique signé par l'État du Niger et AREVA le 26 mai 2014 prévoit de programmer les travaux de mise en exploitation du gisement d'IMOURAREN au plus tard le 1er janvier 2017 en vue d'une mise en production le 31 mars 2020, sous réserve des conditions de marché de l'uranium naturel, et la mise en place d'un comité stratégique paritaire État du Niger / AREVA chargé d'analyser les conditions de marché. En contrepartie de la nouvelle programmation de la mise en exploitation d'IMOURAREN, AREVA s'est engagé à investir 100 millions d'euros, qui seront affectés aux infrastructures du pays. Ce montant a été immobilisé dans les comptes au 31 décembre 2014 en immobilisations incorporelles. Une provision pour charges de 26 millions d'euros a par ailleurs été constituée au 31 décembre 2014 sur la base de l'estimation des coûts non immobilisables liés au report des travaux de mise en exploitation.

AREVA et EDF ont conclu en juin 2014 un accord sur les principaux termes financiers du contrat de traitement-recyclage pour la période 2013-2020. Les termes de cet accord s'appliquent rétroactivement au 1^{er} janvier 2013 et sont pris en compte dans les comptes au 31 décembre 2014. La signature des termes détaillés de l'accord avec EDF pour la période 2013-2020 doit intervenir au cours du 1^{er} semestre 2015.

1.1.1.2. Contexte de l'arrêté des comptes 2014

Le 18 novembre 2014, dans le cadre des travaux menés à échéance régulière par le Directoire en matière de gestion prévisionnelle de l'entreprise, AREVA a suspendu ses perspectives financières pour les exercices 2015 et 2016, en l'attente de leurs conclusions. Cette suspension a été motivée par les éléments suivants :

- les conséquences, sur le cash flow opérationnel libre de 2015 et au-delà, du nouveau planning d'achèvement du projet Olkiluoto 3 et de l'impossibilité à ce jour d'adapter le rythme des paiements avec le client,
- le glissement du calendrier de redémarrage des réacteurs japonais, nonobstant les avancées récentes pour le redémarrage de deux premiers réacteurs,
- la révision des hypothèses de calendrier de lancement de nouvelles constructions de réacteurs (BG Réacteurs et Services), de contrats export dans le recyclage et de projets internationaux (BG Aval), compte tenu de la visibilité commerciale actuelle,
- l'atonie persistante du marché des services à la base installée, y compris en France.

Dans le cadre du processus budgétaire pour 2015, AREVA a travaillé à un renforcement de son plan de performance pour s'adapter à la conjoncture de marché qui demeure défavorable et entamé une révision de ses perspectives stratégiques et de son plan de financement à moyen terme, examinée dans le cadre de sa gouvernance. Ce plan de performance, destiné à préserver la continuité d'exploitation, s'articule autour de trois volets :

- repositionnement stratégique,
- plan de financement,
- plan de compétitivité

1.1.1.3. Eléments notables des comptes 2014 de l'exercice 2014

En lien avec la revue effectuée fin 2014-début 2015 des perspectives d'activité des différents Business Groups et au regard (i) du contexte de marché actuel, (ii) des évolutions dans l'application de la réglementation relative aux provisions pour opérations de fin de cycle (iii) et des difficultés rencontrées sur certains contrats de construction ou modernisation en cours d'exécution :

- la valeur recouvrable de certains actifs courants (stocks) et non courants (goodwills, immobilisations incorporelles et corporelles, impôts différés actifs, coentreprises et entreprises associées) a été revue significativement à la baisse, se traduisant par des dépréciations pour un montant total de 2,6 milliards d'euros, ces dotations étant sans impact sur la trésorerie (cf notes 8, 10, 11, 12 et 16) ;
- un complément de provision pour opérations de fin de cycle de 289 millions d'euros a été dotée (cf note 13) ;
- les provisions pour pertes à terminaison relatives à certains contrats de construction (projet EPR à Olkiluoto 3, contrat de construction d'un réacteur expérimental) ou de modernisation (contrat de modernisation d'une centrale nucléaire en Europe du Nord) du BG Réacteurs et Services, et aux contrats de fourniture de turbines de l'activité Energie Eolienne (classée en activités destinées à être cédées) ont été revues significativement à la hausse (cf note 24).

Au 31 décembre 2014, la perte nette (part du groupe) de l'exercice s'élève à 4 834 millions d'euros. Les capitaux propres consolidés du groupe AREVA sont devenus négatifs à cette même date. Néanmoins, les capitaux propres d'AREVA SA, dans les comptes individuels de la société, demeurent positifs au 31 décembre 2014 compte tenu de la prise en compte, pour l'estimation de la valeur recouvrable des titres de participation et créances rattachées à des participations détenus par AREVA SA, des perspectives futures de certaines des filiales du groupe.

1.1.2. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses comptes, AREVA doit procéder à des estimations, faire des hypothèses et recourir à des jugements qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs ou de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. AREVA revoit ses estimations et jugements de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles, notamment dans les domaines suivants :

- les marges prévisionnelles sur les contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement (cf. notes 1.8 et 24) : ces estimations sont réalisées par les équipes projet conformément aux procédures du Groupe ;
- les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de perte de valeur des goodwill et des autres actifs corporels et incorporels (cf. notes 1.10, 10 et 11) ;
- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les engagements de retraite et autres avantages du personnel, notamment les taux d'évolution des salaires et d'actualisation, l'âge de départ des employés et la rotation des effectifs (cf. notes 1.16 et 23) ;
- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les provisions pour opérations de fin de cycle et les actifs correspondant à la quote-part financée par les tiers, notamment :
 - les devis prévisionnels de ces opérations,
 - les taux d'inflation et d'actualisation,
 - l'échéancier prévisionnel des dépenses,
 - la durée d'exploitation des installations, (cf. notes 1.18 et 13),
 - les modalités de mise à l'arrêt définitif ;
- les estimations et jugements relatifs à l'issue des litiges en cours, et de manière générale à l'ensemble des provisions et passifs éventuels du groupe AREVA (cf. notes 1.17, 24 et 34) ;
- les estimations et jugements relatifs à la recouvrabilité des créances dues par les clients et les autres débiteurs du Groupe (cf. notes 1.12 et 1.13.3) ;
- les estimations et jugements relatifs au caractère significatif ou durable des pertes de valeur des actifs financiers classés dans la catégorie « disponibles à la vente » (cf. notes 1.13, 13 et 15) ;
- la prise en compte des perspectives de résultats imposables futurs permettant la reconnaissance des impôts différés actifs (cf. notes 1.23 et 8) ;
- la quote-part de résultat net et de capitaux propres des entreprises associées n'ayant pas encore publié leurs comptes annuels à la date d'arrêt des comptes d'AREVA.
- le caractère hautement probable de la perte de contrôle des actifs et des activités classés dans la catégorie « destinés à être cédés », dans un délai de douze mois après la date de clôture conformément à la norme IFRS 5. (cf. notes 1.2.5 et 9)

1.2. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

AREVA présente ses états financiers conformément à la norme IAS 1.

1.2.1. Présentation du bilan

Le bilan est présenté suivant la distinction entre actifs courants et non courants, passifs courants et non courants conformément à la norme IAS 1.

Les actifs et passifs courants sont ceux qui sont destinés à la vente ou à la consommation dans le cadre du cycle d'exploitation, ou qui doivent être réalisés dans un délai de 12 mois après la date de clôture.

Les passifs financiers sont répartis entre passifs courants et non courants en fonction de leur échéance résiduelle à la date de clôture.

Afin de faciliter la lecture du bilan, AREVA présente l'ensemble des rubriques relatives à ses opérations de fin de cycle telles que définies en note 13 sur des lignes spécifiques en actifs et passifs non courants pour la totalité de leur montant : ainsi, les provisions pour opérations de fin de cycle sont présentées en passifs non courants ; les actifs de fin de cycle correspondant à la part des tiers dans le financement des opérations sont présentés en actifs non courants. Les actifs financiers dédiés à la couverture de ces opérations sont isolés dans une rubrique de l'actif non courant qui regroupe l'ensemble du portefeuille d'actions et les parts de Fonds communs de Placement actions et obligations dédiés ainsi que les liquidités temporaires du fonds.

De même, les provisions au titre des avantages du personnel sont présentées en passifs non courants pour leur montant global.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés en « non courant ».

1.2.2. Présentation du compte de résultat

En l'absence de précisions détaillées de la norme IAS 1, le compte de résultat est présenté conformément à la recommandation 2013-03 de l'Autorité des Normes Comptables.

- Le résultat opérationnel est présenté selon une analyse des charges par fonction. Les charges opérationnelles sont décomposées entre les catégories suivantes :
 - le coût des produits et services vendus,
 - les frais de Recherche et Développement,
 - les frais commerciaux,
 - les frais généraux et administratifs,
 - le coût des restructurations et des plans de cessation anticipée d'activité des salariés âgés,
 - les autres produits opérationnels, qui comprennent notamment :
 - les plus-values de cession d'actifs corporels et incorporels ;
 - les profits résultant de la déconsolidation de filiales (sauf lorsqu'elles sont qualifiées d'activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5, car elles sont alors présentées sur une ligne spécifique du compte de résultat),
 - les reprises de pertes de valeur d'actifs corporels et incorporels,
 - les autres charges opérationnelles, qui comprennent notamment les éléments suivants :
 - les pertes de valeur des goodwill ;
 - les pertes de valeur et les moins-values de cession d'actifs corporels et incorporels ;
 - les pertes résultant de déconsolidations de filiales (sauf lorsqu'elles sont qualifiées d'activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5) ;

AREVA présente les produits résultant du dispositif de Crédit d'Impôt Recherche applicable en France en réduction des frais de recherche et développement, et présente les produits résultant de l'application du dispositif de Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi en réduction des charges de personnel dans chacune des catégories de charges par fonction.

- Comme indiqué dans la note 1.1, AREVA présente la quote-part de résultat net des coentreprises et des entreprises associées dont l'activité se situe dans le prolongement des activités du Groupe dans une rubrique du compte de résultat située immédiatement au-dessous du résultat opérationnel, et présente un nouveau solde intermédiaire intitulé : « Résultat opérationnel après quote-part des résultats des coentreprises et entreprises associées »,
- Le résultat financier se décompose entre :
 - le coût de l'endettement brut,
 - les produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie,
 - les autres charges financières, qui comprennent notamment :
 - les dépréciations durables et les moins-values de cession des titres disponibles à la vente ;
 - les variations de valeur négatives des titres détenus à des fins de transaction ;
 - la désactualisation des provisions pour opérations de fin de cycle et pour avantages du personnel.
 - les autres produits financiers, qui comprennent notamment :
 - les dividendes reçus et autres produits d'actifs financiers autres que la trésorerie et les équivalents de trésorerie ;
 - les plus-values de cession des titres disponibles à la vente,
 - les variations de valeur positives des titres détenus à des fins de transaction ;
 - la désactualisation des actifs de fin de cycle – part des tiers ;
 - le rendement des actifs des régimes de retraite et autres avantages du personnel.

1.2.3. Présentation de l'état du résultat global

L'état du résultat global explique le passage du résultat net au résultat global sur un état séparé du compte de résultat, conformément à l'option retenue par AREVA pour l'application de la norme IAS 1 révisée.

Il présente de façon distincte les « Autres éléments du résultat global » recyclables et non recyclables au compte de résultat.

- Les éléments recyclables au compte de résultat comprennent :
 - les écarts de conversion des sociétés intégrées ;
 - les variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;

- les variations de valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie.
- Les éléments non recyclables au compte de résultat comprennent les écarts actuariels nés postérieurement au 1^{er} janvier 2011, date d'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée (cf. note 1.16).

Ces éléments sont présentés avant effets d'impôts, les effets d'impôts s'y rapportant étant présentés de façon globale sur une ligne distincte dans chacune des deux catégories « éléments recyclables » et « éléments non recyclables ».

Les quotes-parts des autres éléments du résultat global relatives aux activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur des lignes distinctes de cet état, en séparant les éléments recyclables et non recyclables au compte de résultat, qui sont indiqués pour leur montant global net des effets d'impôts.

La quote-part des autres éléments du résultat global relative aux entreprises associées est présentée sur une ligne distincte pour son montant global net d'impôt, sans séparer les éléments recyclables et non recyclables en raison de leur caractère non significatif.

1.2.4. Présentation du tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté conformément à la norme IAS 7. AREVA a adopté la présentation suivant la « méthode indirecte » en partant du résultat net consolidé.

Les impôts payés, les intérêts payés et reçus ainsi que les dividendes reçus sont présentés parmi les flux de trésorerie d'exploitation, à l'exception des dividendes reçus des sociétés associées consolidées par mise en équivalence, qui sont inclus dans les flux de trésorerie d'investissement.

La capacité d'autofinancement est présentée avant impôt, dividendes et intérêts.

1.2.5. Actifs non courants détenus en vue de la vente ; activités cédées ou destinées à être cédées

Les actifs non courants détenus en vue de la vente, et les activités cédées ou destinées à être cédées, sont présentés dans les états financiers conformément à la norme IFRS 5 :

- Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont des actifs ou des groupes d'actifs disponibles en vue d'une vente immédiate dans leur état actuel et dont la vente est hautement probable dans un délai de douze mois suivant la date de clôture de l'exercice. Ils sont présentés pour leur montant total dans une rubrique spécifique du bilan.
- Les activités destinées à être cédées correspondent à des branches d'activité principales et distinctes à l'intérieur du Groupe, pour lesquelles la Direction a engagé un plan de cession et un programme actif de recherche d'acquéreurs, et dont la vente est probable dans un délai de douze mois suivant la clôture de l'exercice. Les activités cédées ou destinées à être cédées sont présentées de la façon suivante dans les états financiers :
 - les actifs et les passifs des activités destinées à être cédées sont présentés pour leur montant total dans des rubriques spécifiques du bilan ;
 - le résultat net d'impôt des activités cédées ou destinées à être cédées est présenté dans une rubrique spécifique du compte de résultat, qui inclut le résultat net d'impôt de ces activités jusqu'à la date de leur cession, ainsi que le résultat net d'impôt de leur cession proprement dite ; le compte de résultat de l'année précédente présenté à titre comparatif est retraité de façon identique ;
 - Les flux de trésorerie nets des activités cédées ou destinées à être cédées sont également présentés dans une rubrique spécifique du tableau des flux de trésorerie, qui inclut les flux générés par ces activités jusqu'à la date de leur cession, ainsi que la trésorerie hors impôts générée par leur cession proprement ; le tableau des flux de trésorerie de l'année précédente présenté à titre comparatif est retraité de façon identique.

1.3. METHODES DE CONSOLIDATION ET MISE EN EQUIVALENCE

Les comptes consolidés regroupent les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 d'AREVA et des filiales dont elle détient le contrôle conformément aux critères définis par la norme IFRS 10, qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les coentreprises (sociétés sur lesquelles AREVA exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres investisseurs, et ne répondant pas à la définition d'une activité conjointe) et les entreprises associées (sociétés dans lesquelles AREVA exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière) sont mises en équivalence. La méthode de la mise en équivalence consiste à inscrire :

- à l'actif du bilan consolidé, la quote-part de capitaux propres de ces sociétés correspondant au pourcentage d'intérêt détenu par AREVA, éventuellement augmentée du goodwill généré lors de l'acquisition de la participation ;
- au compte de résultat consolidé, la quote-part du résultat net de ces sociétés correspondant au pourcentage d'intérêt détenu par AREVA, éventuellement minorée de la perte de valeur du goodwill.

Conformément à la norme IAS 28, AREVA cesse de comptabiliser sa quote-part de capitaux propres et de résultat dans les coentreprises et entreprises associées dont les capitaux propres sont devenus négatifs, sauf si AREVA a une obligation explicite ou implicite d'assurer la continuité de leur exploitation.

Les coentreprises et entreprises associées cessent d'être mises en équivalence lorsqu'elles sont classées dans la catégorie « actifs non courants détenus en vue de la vente » (cf. Paragraphe 1.2.5 ci-dessus). Elles sont alors évaluées au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession, correspondant à leur valeur nette probable de réalisation.

Les transactions internes sont éliminées.

1.4. CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES ETRANGERES

La monnaie de présentation des comptes du groupe AREVA est l'Euro.

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. La monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères du Groupe est généralement leur monnaie locale ; cependant, lorsque la majorité des opérations d'une société est effectuée dans une autre monnaie, cette dernière est retenue comme monnaie fonctionnelle.

Les comptes des sociétés étrangères du Groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, puis convertis en euros pour les besoins de la consolidation des états financiers selon les règles suivantes :

- les postes du bilan (y compris les goodwill) sont convertis au taux de change de clôture, à l'exception des éléments de capitaux propres qui sont maintenus aux taux historiques ;
- les opérations du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont converties aux taux de change moyens annuels ;
- les différences de conversion sur le résultat et les capitaux propres de ces sociétés sont comptabilisées en « Autres éléments du résultat global » et présentées au bilan dans la rubrique de capitaux propres « Réserves de conversion ». Lors de la cession d'une société étrangère, les réserves de conversion s'y rapportant et comptabilisées postérieurement au 1^{er} janvier 2004 (date de première application des normes IFRS) sont reconnues en résultat.

1.5. INFORMATION SECTORIELLE

AREVA présente son information sectorielle par Business Group opérationnel, ce qui correspond au niveau auquel la performance est examinée au sein des organes de direction du Groupe, conformément aux prescriptions de la norme IFRS 8. Les cinq secteurs opérationnels présentés sont : Mines, Amont, Réacteurs et Services, Aval et Énergies renouvelables.

Les informations communiquées par secteur d'activité se rapportent uniquement aux éléments opérationnels du compte de résultat et du bilan (chiffre d'affaires, excédent brut d'exploitation, goodwill, actifs corporels et incorporels non courants, autres actifs opérationnels). En effet, AREVA a adopté une gestion centralisée de ses actifs et passifs financiers ainsi que de sa fiscalité ; les éléments correspondants du bilan et du compte de résultat ne sont pas affectés aux secteurs opérationnels.

En outre, AREVA publie des informations par zone géographique : le chiffre d'affaires consolidé d'AREVA est réparti entre les cinq zones géographiques suivantes en fonction de la destination des ventes : France, Europe hors France, Amérique (Nord et Sud), Asie-Pacifique, Afrique et Moyen-Orient.

1.6. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES – GOODWILLS

La prise de contrôle d'activités ou de sociétés est comptabilisée selon la méthode du « coût d'acquisition », selon les dispositions de la norme IFRS 3 pour les opérations de regroupement postérieures au 1^{er} janvier 2004 et antérieures au 31 décembre 2009, et de la norme IFRS 3 révisée pour les opérations postérieures au 1^{er} janvier 2010. Conformément à l'option prévue par la norme IFRS 1 pour la première application des normes IFRS, les opérations de regroupement antérieures au 31 décembre 2003 n'ont pas été retraitées.

Selon la méthode requise par cette norme, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise qui répondent à la définition d'actifs ou passifs identifiables sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des secteurs d'activité de l'entité acquise destinés à être cédés conformément à la définition de la norme IFRS 5, qui sont valorisés au plus bas de la juste valeur nette des coûts de sortie ou de la valeur comptable des actifs concernés. La date d'acquisition à partir de laquelle AREVA consolide les comptes de l'entreprise acquise correspond à la date de sa prise de contrôle effective.

Les coûts de restructuration et les autres coûts de l'entreprise acquise consécutifs au regroupement et qui répondent à la date de l'acquisition aux critères de constitution de provisions fixés par la norme IAS 37 sont inclus dans les passifs acquis ; les coûts engagés postérieurement à la date d'acquisition sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel de l'exercice au cours duquel ils sont encourus ou lorsqu'ils répondent aux critères de la norme IAS 37.

Les passifs éventuels de l'entreprise acquise résultant d'une obligation actuelle à la date d'acquisition sont reconnus comme des passifs identifiables et sont comptabilisés à leur juste valeur à cette date.

AREVA n'a pas appliqué la méthode du « goodwill total » autorisée par la norme IFRS 3 révisée pour les acquisitions postérieures au 1^{er} janvier 2010, et continue d'appliquer la méthode du « goodwill partiel ». Conformément à cette méthode,

- le goodwill constaté à l'actif du bilan correspond à la différence entre le prix d'acquisition de l'activité ou des titres de la société acquise, et la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels correspondants à la date d'acquisition ;
- les intérêts minoritaires sont initialement évalués à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels reconnus à la date d'acquisition, au prorata du pourcentage d'intérêt détenu par les actionnaires minoritaires.

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise à la date d'acquisition peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de cette date ; il en est de même pour l'évaluation du prix d'acquisition lorsqu'il existe des clauses de prix conditionnelles. Au-delà de ce délai, le montant du goodwill ne peut plus être modifié.

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation systématiques au moins une fois par an, ou plus fréquemment s'il existe des indices de dépréciation, et des pertes de valeur sont constatées si cela s'avère nécessaire sur la base des résultats de ces tests. Des pertes significatives de parts de marché, le retrait d'autorisations administratives d'exercer une activité ou la réalisation de résultats financiers fortement déficitaires constituent des exemples d'indices de dépréciation.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les goodwill sont affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils se rattachent en fonction de l'organisation mise en place par le Groupe. (La définition d'une UGT et la méthodologie des tests de dépréciation sont décrites dans la note 1.10).

Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable de ses actifs, la perte de valeur est affectée en priorité au goodwill, puis aux autres actifs non courants de l'UGT (immobilisations corporelles et incorporelles) au prorata de leur valeur comptable. La valeur recouvrable d'une UGT est égale à la plus élevée de (1) sa valeur d'utilité mesurée selon la méthode des cash-flows actualisés, et (2) sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill a un caractère irréversible et ne peut donc pas être reprise.

Lors de la cession d'une activité, le montant du goodwill qui lui est affecté est inclus dans la valeur comptable nette de l'activité cédée et est donc pris en compte pour déterminer le résultat de la cession.

En cas de cession d'un actif ou d'un groupe d'actifs constituant une partie d'une UGT à laquelle un goodwill est affecté, une quote-part de ce goodwill est rattachée sur une base rationnelle à l'actif ou au groupe d'actifs cédé ; le montant correspondant est pris en compte pour déterminer le résultat de la cession.

1.7. COMPTABILISATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette de remises et de taxes sur le chiffre d'affaires.

Il comprend :

- le chiffre d'affaires sur les contrats de construction et certaines prestations de services, comptabilisé suivant la méthode de l'avancement conformément à la norme IAS 11 (cf. note 1.8 ci-après) ;
- le chiffre d'affaires sur les autres ventes de biens et services, comptabilisé lors du transfert de l'essentiel des risques et avantages au client conformément à la norme IAS 18.

Le chiffre d'affaires relatif aux opérations dans lesquelles l'unité agit uniquement comme intermédiaire sans encourir les risques et avantages relatifs aux biens concernés est constitué de la marge de l'unité. Il en est de même pour les opérations de négoce de matières (il s'agit principalement de l'activité de trading d'uranium).

Aucun produit n'est reconnu sur les opérations d'échange de matières ou de produits lorsque les matières ou produits échangés sont de nature et de valeur similaires.

1.8. CHIFFRE D'AFFAIRES COMPTABILISE SUIVANT LA METHODE DE L'AVANCEMENT

Le chiffre d'affaires et la marge sur les contrats de construction et sur certaines prestations de services sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement, conformément aux prescriptions de la norme IAS 11 pour ce qui concerne les contrats de construction, et de la norme IAS 18 pour ce qui concerne les prestations de services.

En application de cette méthode, le chiffre d'affaires et le résultat des contrats sont reconnus au fur et à mesure de l'avancement ; suivant la nature des contrats et leur complexité, le Groupe applique la méthode de l'avancement par les coûts ou la méthode de l'avancement aux jalons.

- Selon la méthode de l'avancement par les coûts, le pourcentage d'avancement est le rapport entre les coûts encourus (coûts des travaux ou services réalisés et validés à la clôture des comptes) et les coûts totaux prévisionnels du contrat, dans la limite de l'avancement physique ou technique à la date de clôture.
- Selon la méthode de l'avancement aux jalons, un pourcentage prédéterminé sur la base de la répartition des coûts prévisionnels initiaux du contrat est attribué à chaque stade d'avancement du contrat ; le chiffre d'affaires et les coûts reconnus à la clôture de l'exercice sont égaux au pourcentage du chiffre d'affaires prévisionnel et des coûts prévisionnels du contrat correspondant au stade d'avancement atteint à cette date.

Les produits financiers résultant des conditions financières contractuelles se traduisant par des excédents significatifs de trésorerie pendant tout ou partie de la durée du contrat sont inclus dans les produits du contrat et comptabilisés en chiffre d'affaires au prorata de l'avancement.

AREVA avait retenu l'option auparavant autorisée par la norme IAS 11 de ne pas inclure les charges financières dans les coûts du contrat lorsque celui-ci génère un déficit de trésorerie. Cette option n'est plus applicable aux contrats pour lesquels des coûts ont commencé à être encourus à partir du 1^{er} janvier 2009 : les charges financières générées par ces contrats sont prises en compte dans le calcul du résultat prévisionnel à terminaison.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, la perte à terminaison est constatée immédiatement en résultat sous déduction de la perte déjà comptabilisée à l'avancement, et fait l'objet d'une provision.

Lorsque le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être estimé de façon fiable, les coûts sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus et les produits sont comptabilisés dans la limite des coûts encourus et recouvrables. En cas de perte à terminaison, cette approche n'exclut pas de comptabiliser intégralement en charges la perte attendue. Cette disposition s'applique notamment aux 31 décembre 2013 et 2014 au contrat de construction d'un réacteur EPRTM en Finlande (cf. note 24).

1.9. ÉVALUATION DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS

1.9.1. Évaluation initiale

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti.

AREVA n'a pas retenu l'option autorisée par la norme IFRS 1 d'évaluer certains actifs corporels et incorporels à leur juste valeur lors de la première application des normes IFRS au 1^{er} janvier 2004.

1.9.2. Incorporation des coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunts ne sont pas incorporés dans la valorisation des actifs corporels et incorporels :

- mis en service avant le 1^{er} janvier 2009 ;
- ou mis en service postérieurement à cette date mais pour lesquels des dépenses avaient été engagées et comptabilisées en immobilisations en cours au 31 décembre 2008.

Conformément aux prescriptions de la norme IAS 23 révisée applicable à partir du 1^{er} janvier 2009, les coûts d'emprunt relatifs aux investissements en actifs corporels et incorporels se rapportant à des projets engagés postérieurement à cette date et dont la durée de construction ou de préparation est supérieure à un an sont inclus dans le coût de revient de ces actifs.

1.9.3. Actifs incorporels

Dépenses de Recherche et Développement

Les dépenses de recherche engagées par AREVA pour son propre compte sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Les dépenses de Recherche et Développement financées par des clients dans le cadre de contrats sont incluses dans le coût de revient de ces contrats et sont comptabilisées dans la rubrique « coût des produits et services vendus » lorsque le chiffre d'affaires de ces contrats est reconnu dans le compte de résultat.

Les dépenses relatives à un projet de développement sont comptabilisées en tant qu'actifs incorporels si ce projet répond aux six critères suivants, conformément à la norme IAS 38 :

- faisabilité technique,
- intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou de le vendre,
- capacité à utiliser ou à vendre l'actif,
- génération d'avantages économiques futurs (existence d'un marché ou utilisation en interne),
- disponibilité de ressources financières nécessaires à l'achèvement,
- fiabilité de la mesure des dépenses attribuables à l'immobilisation.

Les coûts de développement capitalisés sont ensuite amortis sur la durée d'utilité probable de l'immobilisation incorporelle à partir de sa mise en service. Ils font l'objet d'un amortissement minimum linéaire.

Les coûts passés en charges lors d'un exercice antérieur à la décision de capitalisation ne sont pas immobilisés.

Études et travaux d'exploration minière

Les études et travaux d'exploration minière sont évalués selon les règles suivantes :

- les dépenses d'exploration ayant pour but de mettre en évidence de nouvelles ressources minérales et les dépenses liées aux études et travaux d'évaluation des gisements mis en évidence sont engagées avant que la rentabilité du projet soit déterminée ; elles sont inscrites en charges de l'exercice dans le compte « Frais de Recherche et Développement » ;
- les frais de recherche minière se rapportant à un projet qui, à la date de clôture des comptes, a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont immobilisés. Ils sont valorisés en incorporant des coûts indirects à l'exclusion des charges administratives. Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis au prorata du tonnage extrait des réserves qu'ils ont permis d'identifier.

Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Suite au retrait de l'interprétation IFRIC 3 par l'IASB et dans l'attente d'une position des organismes normalisateurs sur la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre, AREVA ne comptabilise aucun actif ni aucune provision aussi longtemps que ses émissions restent inférieures aux quotas qui lui ont été attribués.

AREVA n'intervient pas à titre spéculatif sur le marché des quotas de droits d'émission. Les seules opérations effectuées sont des cessions de droits correspondant à l'excédent des quotas attribués aux unités du Groupe sur leurs émissions réelles de gaz carbonique ; le produit de ces cessions est comptabilisé au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits opérationnels ».

Autres actifs incorporels

Un actif incorporel est comptabilisé s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise, et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable, sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées.

Les actifs incorporels sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les goodwill et les marques générés en interne ne sont pas immobilisés.

Les actifs incorporels sont amortis suivant le mode estimé le plus représentatif de leur utilisation (amortissement linéaire ou en fonction des unités de production), à partir de la date de leur mise en service et sur la plus courte de leur durée d'utilisation probable ou, le cas échéant, de la durée de leur protection juridique.

Les actifs incorporels dont la durée d'utilisation n'est pas définie, tels que les marques, ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur (cf. note 1.10).

1.9.4. Actifs corporels

Les actifs corporels sont évalués à leur coût de revient (coût d'acquisition ou de production) incluant les dépenses de mise en service, minoré du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût de revient des installations nucléaires inclut la quote-part des provisions pour opérations de fin de cycle à la charge du groupe AREVA évaluée à la date de leur mise en service, intitulée « Actif de démantèlement – part propre » (cf. note 1.18). Conformément à l'interprétation IFRIC 1, les variations des provisions pour opérations de fin de cycle provenant de changements d'estimations ou d'hypothèses de calcul et se rapportant à des installations nucléaires en exploitation ont pour contrepartie une variation de même montant des actifs auxquels ces provisions se rapportent.

Les actifs corporels sont amortis selon le mode estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens (amortissement linéaire ou en fonction des unités de production) ; chaque composant est amorti sur la durée d'utilisation qui lui est propre.

Les terrains miniers sont amortis sur la durée d'exploitation du gisement, les agencements et aménagements des terrains sur 10 ans, les constructions entre 10 et 45 ans, les installations techniques, matériels et outillages industriels autres que les installations nucléaires sur 5 à 10 ans, les installations générales et agencements divers sur 10 à 20 ans, les matériels de transport, matériels de bureau, matériels informatiques et mobiliers sur 3 à 10 ans.

Les installations nucléaires sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilisation, mesurée en prenant en compte la durée des portefeuilles de contrats, existants ou raisonnablement estimés, exécutés dans ces installations.

Ces durées sont révisées en cas d'évolution significative de l'horizon du carnet de commandes du Groupe.

Les variations de la valeur d'actif de ces installations comptabilisées en contrepartie des variations de valeur des provisions pour opérations de fin de cycle correspondantes comme expliqué plus haut sont amorties de façon prospective sur leur durée d'utilisation résiduelle.

Les actifs financés par des contrats de location financement qui, en substance, transfèrent la majeure partie des risques et avantages liés à la propriété de l'actif à AREVA sont comptabilisés au bilan en tant qu'actifs corporels, et sont amortis selon des modalités identiques à celles décrites ci-dessus. Les immobilisations financées par les clients sont amorties sur la même durée que les contrats qui les financent.

1.10. PERTES DE VALEUR DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS ET DES GOODWILLS

Goodwills et actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Des tests de perte de valeur sont effectués systématiquement au moins une fois par an pour les goodwill et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Ces tests sont effectués au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ces goodwill et actifs incorporels appartiennent.

Une UGT est définie comme étant le plus petit ensemble d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie de façon indépendante des autres actifs ou ensemble d'actifs du Groupe.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à la valeur nette comptable des actifs qui lui sont rattachés. La valeur recouvrable d'une UGT est la plus élevée :

- de sa juste valeur diminuée des frais de cession, ce qui correspond à sa valeur nette de réalisation, évaluée sur la base de données observables lorsqu'il en existe (transactions récentes, offres reçues de repreneurs potentiels, multiples de valeurs boursières d'entreprises comparables) ou d'analyses effectuées par des experts internes ou externes au groupe AREVA,
- et de sa valeur d'utilité, égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels qu'elle génère, augmentée de sa « valeur terminale » correspondant à la valeur actualisée à l'infini des flux de trésorerie de l'année « normative » estimée à l'issue de la période couverte par les flux prévisionnels. Cependant, certaines UGT ont une durée de vie définie (par les ressources en minerai dans les Mines, ou par la durée des autorisations d'exploitation dans les activités nucléaires) ; les flux de trésorerie pris en compte pour évaluer leur valeur d'utilité ne sont pas actualisés à l'infini mais dans la limite de leur durée attendue d'exploitation. Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés selon un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et le risque spécifique de l'actif ou de l'UGT en question.

Autres actifs corporels et incorporels

Des tests de perte de valeur sont effectués lorsqu'il existe un indice de dépréciation pour une immobilisation corporelle ou une immobilisation incorporelle à durée de vie définie.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

1.11. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et les en-cours sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux. La méthode de valorisation utilisée est celle du « Premier entré, premier sorti » (FIFO), ou celle du « Coût unitaire moyen pondéré », suivant les catégories de stocks.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette probable de réalisation d'un stock ou d'un en-cours est inférieure à son coût.

Les charges financières et les frais de Recherche et Développement à la charge d'AREVA ne sont pas pris en compte dans la valorisation des stocks et des en-cours. Par contre, le coût des programmes de Recherche et Développement financés par des clients participe à la valorisation des stocks et des en-cours, de même que l'amortissement des dépenses de développement immobilisées.

Les coûts encourus en vue d'obtenir un contrat avec un client (« coûts d'offre ») sont comptabilisés en en-cours lorsqu'il existe une probabilité élevée à la date d'arrêté des comptes que le contrat sera signé ; dans le cas inverse, les coûts d'offre sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Charges commerciales et de marketing ».

1.12. CREANCES CLIENTS

Les créances clients, dont l'échéance est généralement inférieure à un an, sont comptabilisées suivant la méthode du « coût amorti ».

Une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement, de façon à les ramener à leur valeur probable de réalisation.

1.13. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers se composent :

- des actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle,
- des autres titres disponibles à la vente,
- des prêts, avances et dépôts,
- des titres détenus à des fins de transaction,
- d'options d'achats et de ventes de titres,
- d'instruments dérivés de couverture (cf. note 1.22)
- de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Ils sont valorisés conformément à la norme IAS 39.

Les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés en date de transaction.

1.13.1. Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle

Cette rubrique regroupe l'ensemble des placements qu'AREVA a décidé de dédier au financement de ses opérations futures de fin de cycle des activités nucléaires : démantèlement des installations, reprise et conditionnement des déchets. Elle comprend des lignes d'actions et d'obligations cotées détenues de façon directe, des fonds communs de placement (FCP) dédiés actions, des FCP dédiés obligataires et monétaires, et des liquidités. Elle inclut également des créances résultant d'accords passés avec des tiers pour la prise en charge d'une quote-part du financement des opérations de fin de cycle ; ces créances sont comptabilisées suivant la méthode du coût amorti.

- Les actions cotées sont classées dans la catégorie des « Titres disponibles à la vente » définie par la norme IAS 39 ; elles sont évaluées à leur juste valeur correspondant au dernier cours de Bourse à la clôture de l'exercice ; les variations de valeur sont enregistrées en « Autres éléments du résultat global » et présentées au bilan pour leur montant net d'impôt dans la rubrique de capitaux propres « Gains et pertes latents différés sur instruments financiers », à l'exception des dépréciations durables qui sont enregistrées dans le résultat financier de l'exercice.
- AREVA ne consolide pas ligne à ligne les actifs de ses FCP dédiés dans la mesure où la société ne les contrôle pas suivant les critères de la norme IFRS 10 :
 - AREVA n'intervient pas dans la gestion des FCP dédiés qui est effectuée par des sociétés de gestion de premier plan indépendantes du Groupe. La gestion de ces fonds s'apprécie par référence à l'indice des grandes valeurs européennes MSCI dans le cadre d'une limite stricte de risque ; elle est en outre encadrée par les règles d'investissement et de division des risques fixées par la réglementation sur les OPCVM, ces fonds étant agréés par l'Autorité des marchés financiers ;
 - AREVA ne contrôle pas les sociétés de gestion des FCP ;

- AREVA ne détient pas de droit de vote dans les FCP ;
- Les FCP ne réalisent pas d'opérations directes ou indirectes sur les instruments financiers émis par AREVA ;
- Les FCP réalisent exclusivement des placements financiers qui n'ont pas un caractère stratégique pour AREVA ;
- AREVA ne tire aucun avantage et ne supporte aucun risque, autres que ceux normalement associés aux placements dans les FCP et ceci proportionnellement à sa participation ;
- Les conventions de gestion restreignent la possibilité de résiliation par AREVA à des cas spécifiques (faute, fraude, ...). AREVA n'a donc pas la possibilité de changer la société de gestion du fonds à tout moment.

En conséquence, les FCP dédiés sont inscrits au bilan sur une seule ligne, pour une valeur correspondant à la quote-part d'AREVA dans leur valeur liquidative à la date de clôture de l'exercice.

Compte tenu de l'objectif de détention à long terme des FCP dédiés au financement des opérations de fin de cycle, ils sont classés dans la catégorie des « titres disponibles à la vente » ; de ce fait, le traitement comptable des variations de valeur ainsi que les modalités d'évaluation et de comptabilisation des dépréciations sont identiques à ceux applicables aux lignes d'actions cotées détenues de façon directe.

- Par exception aux règles décrites ci-dessus, des lignes d'obligations détenues de façon directe ainsi que certains FCP dédiés composés exclusivement d'obligations détenues jusqu'à leur échéance sont classés dans la catégorie « titres détenus jusqu'à l'échéance » ; ils sont évalués suivant la méthode du coût amorti.

1.13.2. Autres titres disponibles à la vente

Cette rubrique regroupe les autres actions détenues par AREVA dans des sociétés cotées, à l'exception de celles qui sont détenues dans des coentreprises et des entreprises associées consolidées par mise en équivalence, et de celles qui sont détenues à des fins de transaction.

Elles sont évaluées de façon identique aux actions affectées au portefeuille dédié :

- juste valeur égale au dernier cours de Bourse de l'exercice ;
- variations de valeur enregistrées en « Autres éléments du résultat global », à l'exception des dépréciations durables qui sont comptabilisées en résultat financier.

Ce poste inclut également les titres de participation représentant les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées, soit parce que AREVA n'y exerce pas le contrôle et n'y détient pas une influence notable, soit en raison de leur caractère peu significatif. Ces titres sont valorisés à leur coût d'acquisition lorsqu'il est impossible d'évaluer leur juste valeur de manière fiable : c'est notamment le cas pour les titres de participation non cotés.

1.13.3. Dépréciations durables des actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle et des autres titres disponibles à la vente

Une dépréciation durable est comptabilisée en cas de baisse significative ou prolongée des cours ou de la valeur liquidative d'une ligne de titres en deçà de sa valeur initiale. Cette dépréciation est alors calculée par différence entre le cours de Bourse ou la valeur liquidative des titres concernés à la date de clôture de l'exercice et leur valeur initiale correspondant à leur coût historique d'acquisition.

AREVA détermine le caractère significatif ou prolongé d'une baisse des cours ou de la valeur liquidative d'une ligne de titres en utilisant des critères d'appréciation différenciés en fonction :

- d'une part, des supports d'investissements utilisés présentant des niveaux de volatilité et de risques très différents : FCP monétaires, obligataires ou actions ; obligations ou actions détenues en direct ;
- d'autre part, de son affectation ou non à la couverture des opérations de fin de cycle : les actifs utilisés pour la couverture des opérations de fin de cycle sont détenus dans un cadre légal impliquant leur conservation pendant une très longue durée, l'horizon des dépenses couvertes étant supérieur à 2050.

AREVA a ainsi fixé des seuils au-delà desquels il considère qu'une baisse des cours ou de la valeur liquidative d'une ligne de titres présente un caractère significatif ou prolongé nécessitant la comptabilisation d'une dépréciation durable. Le caractère significatif d'une baisse est mesuré en comparant le cours de bourse ou la valeur liquidative de la ligne de titres à son coût historique d'acquisition. Le caractère prolongé d'une baisse est mesuré en observant la durée pendant laquelle le cours de bourse ou la valeur liquidative de la ligne de titres est demeuré inférieur à son coût historique d'acquisition de façon continue.

La baisse est systématiquement considérée comme significative ou durable lorsque les seuils suivants, qui constituent des indicateurs objectifs de dépréciation, sont dépassés :

	Critère significatif	Critère prolongé
Titres dédiés aux opérations de fin de cycle		
• FCP monétaires	5 %	1 an
• FCP obligataires et obligations détenues en direct	25 %	2 ans
• FCP actions	50 %	3 ans
• Actions détenues en direct	50 %	3 ans
Autres titres disponibles à la vente		
• Actions détenues en direct	50 %	2 ans

Les lignes de titres ayant subi une baisse inférieure à ces seuils ne font pas l'objet d'une dépréciation durable sauf dans le cas où d'autres informations disponibles concernant l'émetteur des titres indiquent qu'il est probable que cette baisse est irréversible ; AREVA exerce alors son jugement pour déterminer si une dépréciation durable doit être comptabilisée.

Ces seuils sont susceptibles d'être réestimés dans le temps en fonction de l'évolution de l'environnement économique et financier.

Les dépréciations durables des titres disponibles à la vente ont un caractère irréversible : elles sont reprises en résultat uniquement lors de la cession des titres. Une augmentation des cours ou de la valeur liquidative postérieure à la constatation d'une dépréciation est comptabilisée comme une variation de juste valeur en « Autres éléments du résultat global ». Toute perte de valeur supplémentaire affectant une ligne de titres ayant précédemment fait l'objet d'une dépréciation est enregistrée comme une dépréciation complémentaire dans le résultat financier de l'exercice.

1.13.4. Prêts, avances et dépôts

Ce poste comprend principalement des créances rattachées à des participations non consolidées, des avances sur acquisitions de titres de participation et des dépôts et cautionnements.

Ils sont évalués suivant la méthode du coût amorti, et dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur au bilan.

1.13.5. Titres détenus à des fins de transaction

Cette rubrique inclut des placements en actions, obligations et OPVCM détenus dans le but de dégager des profits en fonction des opportunités de marché.

Ils sont évalués à leur juste valeur sur la base de leur cotation ou de leur valeur liquidative à la date de clôture ; les variations de valeur sont enregistrées au compte de résultat financier de l'exercice.

1.13.6. Options de vente ou d'achat de titres

Les options d'achat et de vente de titres cotés sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture, déterminée en utilisant la méthode « Black and Scholes » ; les variations de valeur sont enregistrées au compte de résultat financier de l'exercice.

La valeur d'une option se décompose en une valeur intrinsèque et une valeur temps. La valeur intrinsèque correspond à l'écart entre le prix d'exercice de l'option et le cours de Bourse de l'action sous-jacente ; la valeur temps est fonction de la volatilité du titre et de la date à laquelle l'option pourra être exercée.

1.13.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les comptes courants financiers avec des sociétés non consolidées.

Les équivalents de trésorerie se composent des placements sans risque dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à l'origine ou qui peuvent être convertis en liquidités de façon quasi immédiate. Ils incluent notamment des titres de créances négociables et des titres d'OPCVM monétaires en euros ; ces placements sont évalués suivant la méthode du coût amorti.

1.14. ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Les actions d'autocontrôle ne sont pas portées à l'actif du bilan, mais comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés à leur coût d'acquisition.

1.15. ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIFS DES ACTIVITES DES DESTINEES A ETRE CEDEES

Les actifs non courants détenus en vue de la vente et les actifs des activités destinées à être cédées (cf. note 1.2.5) sont évalués au plus faible de leur valeur nette comptable avant leur reclassement et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente ; ils sont présentés dans une rubrique spécifique du bilan, et cessent d'être amortis à partir de leur classement dans cette catégorie.

1.16. AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Groupe comptabilise la totalité du montant de ses engagements en matières de retraite, préretraite, indemnités de départs, couverture sociale, médailles du travail, prévoyance et autres engagements assimilés, tant pour le personnel actif que pour le personnel retraité, en application des dispositions de la norme IAS 19 révisée.

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées : selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Si les services rendus au cours d'exercices ultérieurs aboutissent à un niveau de droits à prestations supérieur de façon significative à celui des exercices antérieurs, l'entreprise doit affecter les droits à prestations sur une base linéaire.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de probabilité de versement. Ces paiements futurs sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation spécifique pour chaque zone géographique et monétaire, déterminé en fonction des taux des emprunts obligataires émis par les entreprises de première catégorie, pour une durée équivalente à celle des passifs sociaux d'AREVA.

Les écarts actuariels (variation de l'engagement et des actifs financiers due aux changements d'hypothèses et écarts d'expérience) se rapportant aux avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » et présentés au bilan pour leur montant net d'impôt dans la rubrique de capitaux propres « Primes et réserves consolidées » ; ils ne sont pas recyclables au compte de résultat.

En revanche, les écarts actuariels se rapportant aux avantages du personnel en cours d'emploi (par exemple, les médailles du travail) sont comptabilisés au compte de résultat.

Les effets des modifications de régimes (gains et pertes) sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Autres charges et produits opérationnels ».

Les coûts relatifs aux avantages du personnel (retraites et autres avantages similaires), sont scindés en deux catégories :

- la charge de désactualisation de la provision, nette du rendement attendu des actifs de couverture, est portée en résultat financier ; le rendement attendu des actifs est évalué en utilisant un taux d'intérêt identique au taux d'actualisation de la provision ;
- la charge correspondant au coût des services rendus est répartie entre les différents postes de charges opérationnelles par destination : coûts des produits et services vendus, Recherche et Développement, charges commerciales et marketing, charges administratives.

1.17. PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers à la date de clôture, cette obligation pouvant être légale, contractuelle ou implicite, et doit faire l'objet d'une sortie probable de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue après la date de clôture. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour pouvoir constituer une provision.

Les provisions pour restructurations sont constituées lorsque la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions pour lesquelles la sortie de ressources doit avoir lieu dans un délai supérieur à deux ans sont actualisées si l'effet de l'actualisation est significatif.

1.18. PROVISIONS POUR OPERATIONS DE FIN DE CYCLE

Les provisions pour opérations de fin de cycle sont actualisées en appliquant aux flux de trésorerie prévisionnels positionnés par échéance, un taux d'inflation et un taux d'actualisation déterminés à partir des paramètres économiques des pays dans lesquels sont situées les installations concernées.

La quote-part des provisions pour opérations de fin de cycle correspondant au financement attendu de tiers est comptabilisée dans un compte d'actifs non courants intitulé : « Actifs de fin de cycle – part des tiers » qui est actualisé de manière symétrique aux provisions correspondantes.

La quote-part des provisions pour opérations de fin de cycle à la charge du groupe AREVA, évaluée à la date de mise en service des installations nucléaires correspondantes, fait partie intégrante du coût de revient de ces installations comptabilisé en actifs corporels (cf. note 1.9.4), sous l'intitulé « Actif de démantèlement – part propre ».

Les provisions pour reprise et conditionnement des déchets sont comptabilisées au compte de résultat opérationnel.

Traitement des charges et produits de désactualisation

La provision est désactualisée à la fin de chaque exercice : la désactualisation représente l'augmentation de la provision due au passage du temps. Cette augmentation a pour contrepartie un compte de charge financière.

De façon symétrique, la quote-part des tiers n'est pas amortie mais fait également l'objet d'une désactualisation.

L'augmentation de la quote-part des tiers qui en résulte est enregistrée dans un compte de produit financier.

Cette part financée par les tiers est réduite des travaux effectués pour leur compte, avec simultanément la constatation d'une créance sur ces mêmes tiers.

Traitement de l'amortissement

L'actif de démantèlement - part propre est amorti sur la même durée que les installations concernées.

La charge d'amortissement correspondante n'est pas considérée comme faisant partie des coûts des contrats (et ne participe pas à leur avancement), ni au coût de revient des stocks. Elle est cependant intégrée dans la rubrique du compte de résultat intitulée « coût des produits et services vendus » et ainsi déduite de la marge brute.

Taux d'inflation et d'actualisation pris en compte pour l'actualisation des opérations de fin de cycle

Les taux d'inflation et d'actualisation pris en compte pour l'actualisation des opérations de fin de cycle sont appréciés à partir des principes suivants.

Le taux d'inflation est fixé en cohérence avec les anticipations d'inflation à long terme dans la zone Euro et en tenant compte de l'objectif de la Banque Centrale Européenne.

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base de séries longues d'emprunts obligataires de durée comparable à celle du passif, afin de prendre en compte les tendances longues sur les évolutions des taux, en cohérence avec l'horizon lointain des décaissements. Le taux d'actualisation retenu doit par ailleurs respecter un plafond réglementaire, défini par le décret du 23 février 2007 et l'arrêté du 21 mars 2007.

Il est notamment pris pour référence la moyenne mobile sur 4 ans des rendements des OAT françaises de maturité 30 ans auxquels est ajouté un spread d'obligations d'entreprises de première catégorie.

La révision du taux d'actualisation est ainsi fonction des évolutions structurelles de l'économie conduisant à des changements durables à moyen et long termes, ainsi que d'éventuels effets de plafonnement réglementaires.

Pour les installations situées en France, AREVA a retenu au 31 décembre 2014 un taux d'inflation de 1,75% et un taux d'actualisation de 4,50% (contre respectivement 1,90% et 4,75% au 31 décembre 2013).

Compte tenu du projet de révision du dispositif réglementaire relatif au taux plafond dont AREVA a été informé par l'autorité administrative, AREVA a demandé en novembre 2014 aux ministres chargés de l'économie et de l'énergie une nouvelle dérogation à l'application du taux plafond réglementaire pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2014, demande qui a été acceptée. En conséquence, le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2014 est le taux ressortant de la méthode usuelle de l'entreprise, soit 4,50%. Le taux plafond résultant de l'application du dispositif en vigueur s'établirait à 4,31% au 31 décembre 2014, contre 4,80% en application du dispositif envisagé.

Traitement des changements d'hypothèses

Les changements d'hypothèses concernent les changements de devis, de taux d'actualisation et d'échéanciers.

Conformément aux normes IFRS, le Groupe applique la méthode prospective :

- si l'installation est en exploitation, les actifs de démantèlement/part propre et part des tiers sont corrigés du même montant que la provision ; l'actif de démantèlement part propre est amorti sur la durée résiduelle des installations ;
- si l'installation n'est plus en exploitation, l'impact est pris en résultat sur l'année du changement. L'impact des changements de devis est porté au résultat opérationnel ; l'impact des changements de taux d'actualisation et des changements d'échéancier est porté au résultat financier.

Il n'existe pas d'actif part propre en contrepartie des provisions pour reprises et conditionnements des déchets (RCD) financées par le Groupe. En conséquence, les changements d'hypothèses concernant la part financée par le Groupe de ces provisions sont comptabilisés immédiatement au compte de résultat : l'impact des changements de devis est porté au résultat opérationnel ; l'impact des changements de taux d'actualisation et des changements d'échéancier est porté au résultat financier.

1.19. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières comprennent :

- les options de vente détenues par les actionnaires minoritaires de filiales du Groupe ;
- les dettes liées à des locations financières ;
- les autres dettes portant intérêt.

1.19.1. Les dettes liées à des locations financières

Conformément à la norme IAS 17, les contrats de location sont qualifiés de locations financières lorsque, en substance, ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Une location financière donne lieu à la comptabilisation initiale d'une immobilisation et d'une dette financière de même montant, égale à la juste valeur du bien concerné à la date de mise en place du contrat ou à la valeur actualisée des paiements futurs minimaux dus au titre du contrat lorsqu'elle est inférieure.

Ultérieurement, les loyers sont traités comme des remboursements de la dette, et décomposés en amortissement du principal de la dette, et charges financières, sur la base du taux d'intérêt stipulé au contrat ou du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de la dette.

1.19.2. Autres dettes portant intérêt

Cette rubrique inclut :

- les avances rémunérées reçues des clients : les avances reçues des clients sont classées en dettes financières lorsqu'elles portent intérêt, et en dettes opérationnelles dans le cas inverse (cf. note 1.20) ;
- les emprunts auprès des établissements de crédit ;
- les emprunts obligataires émis par AREVA ;
- les découverts bancaires courants.

Les dettes portant intérêt sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts obligataires faisant l'objet d'une couverture de taux (swap taux fixe/taux variable) qualifiée de couverture de juste valeur sont réévalués de façon symétrique à l'instrument dérivé de couverture.

1.20. AVANCES ET ACOMPTES REÇUS

Les avances et acomptes reçus des clients sont classés en trois catégories :

- les avances portant intérêt, qui sont présentés en dettes financières (cf. note 1.19.3) ;
- les avances et acomptes finançant les immobilisations : cette rubrique enregistre les montants reçus de clients et concourant au financement d'investissements affectés à l'exécution de contrats de longue durée auxquels ils ont souscrit ;
- les avances et acomptes reçus sur commandes : cette rubrique enregistre les avances et acomptes reçus de clients et n'entrant pas dans les deux catégories précédentes ; leur remboursement est effectué par imputation sur le chiffre d'affaires dégagé au titre des contrats considérés.

Seuls les acomptes et avances effectivement perçus sont comptabilisés.

1.21. CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont initialement converties par la filiale concernée dans sa monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires en monnaies étrangères sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable ; les résultats de change en découlant sont comptabilisés :

- en résultat opérationnel lorsqu'ils concernent des comptes correspondant à des transactions commerciales (créances clients, dettes fournisseurs) ;
- en résultat financier lorsqu'ils concernent des prêts ou des emprunts.

1.22. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

1.22.1. Risques couverts et instruments financiers

Le groupe AREVA utilise des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change, de taux d'intérêt et de prix sur les matières premières. Les instruments dérivés utilisés consistent essentiellement en : contrats de change à terme, swaps de devises et de taux, swaps d'inflation, options de change et options sur matières premières.

Les risques couverts concernent des créances, des dettes et des engagements fermes en monnaies étrangères, des transactions prévisionnelles en monnaies étrangères, des ventes et des achats prévisionnels de matières premières.

1.22.2. Comptabilisation des instruments dérivés

Conformément à la norme IAS 39, les instruments dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, et réévalués lors de chaque clôture comptable jusqu'à leur dénouement.

Le mode de comptabilisation des instruments dérivés varie selon qu'ils sont désignés comme éléments de couverture de juste valeur, de couverture de flux de trésorerie, de couverture d'investissements nets à l'étranger, ou qu'ils ne sont pas qualifiés d'éléments de couverture.

Couverture de juste valeur

Cette désignation concerne les couvertures d'engagements fermes en monnaies étrangères : achats, ventes, créances et dettes. L'élément couvert et l'instrument dérivé sont réévalués de façon symétrique, et leurs variations de valeur sont enregistrées simultanément en compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Cette désignation concerne les couvertures de flux de trésorerie futurs probables : achats et ventes prévisionnels en monnaies étrangères, achats prévisionnels de matières premières.

Les éléments couverts de nature hautement probable ne sont pas valorisés au bilan. Seuls les instruments dérivés de couverture sont réévalués lors de chaque clôture comptable ; en contrepartie, la part efficace des variations de valeur est comptabilisée en « Autres éléments du résultat global » et présentée au bilan pour son montant net d'impôt dans la rubrique de capitaux propres « Gains et pertes latents différés sur instruments financiers » ; seule la part inefficace de la couverture affecte le compte de résultat.

Les montants comptabilisés en « Gains et pertes latents différés sur instruments financiers » sont rapportés au compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte celui-ci, c'est-à-dire lors de la comptabilisation des transactions faisant l'objet de la couverture.

Couverture d'investissements nets à l'étranger

Cette désignation concerne les emprunts contractés dans une monnaie étrangère, ainsi que les emprunts contractés en euros et faisant l'objet d'un swap de change dans une monnaie étrangère, afin de financer l'acquisition d'une filiale ayant la même monnaie fonctionnelle. Les écarts de change relatifs à ces emprunts sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » et présentés au bilan pour leur montant net d'impôt dans la rubrique de capitaux propres « Réserves de conversion » ; seule la part inefficace de la couverture affecte le compte de résultat.

Les montants comptabilisés en réserves de conversion sont rapportés au compte de résultat lors de la cession de la filiale concernée.

Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Lorsque les instruments dérivés ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, les variations de juste valeur sont portées immédiatement en compte de résultat.

1.22.3. Présentation des instruments dérivés comptabilisés au bilan et au compte de résultat

Présentation au bilan

Les instruments dérivés utilisés pour couvrir des risques liés à des transactions commerciales sont présentés au bilan en créances et dettes opérationnelles ; les instruments dérivés utilisés pour couvrir des risques liés à des prêts, des emprunts et des comptes courants sont présentés en actifs financiers ou en dettes financières.

Présentation au compte de résultat

La réévaluation des instruments dérivés et des éléments couverts relatifs à des transactions commerciales affectant le compte de résultat est comptabilisée en « Autres charges et produits opérationnels », à l'exception de la part correspondant au report/déport, qui est comptabilisée en résultat financier.

La réévaluation des instruments financiers de couverture et des éléments couverts relatifs à des prêts et emprunts en monnaies étrangères affectant le compte de résultat est comptabilisée en résultat financier.

1.23. IMPOTS SUR LES RESULTATS

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont déterminés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs comptables et les bases fiscales des éléments d'actif et de passif, auxquelles est appliqué le taux d'impôt attendu sur la période de renversement de ces différences temporelles. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les différences temporelles imposables entraînent la comptabilisation d'impôts différés passifs.

Les différences temporelles déductibles, les déficits reportables et les crédits d'impôts non utilisés entraînent la comptabilisation d'impôts différés actifs à hauteur des montants dont la récupération future est probable. Les actifs d'impôt différé font l'objet d'une analyse de recouvrabilité au cas par cas en tenant compte des prévisions de résultat du plan d'actions stratégique du Groupe.

Les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée au sein d'une même entité fiscale lorsque celle-ci a le droit de compenser ses créances et ses dettes d'impôt exigible.

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables provenant des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si le Groupe est en mesure de contrôler l'échéance de renversement des différences temporelles et qu'il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. Les impôts sont revus à chaque clôture pour tenir compte notamment des incidences des changements de législations fiscales et des perspectives de recouvrabilité.

Les impôts différés sont comptabilisés au compte de résultat, à l'exception de ceux qui se rapportent aux « Autres éléments du résultat global » : variations de valeur des titres disponibles à la vente et des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, écarts de change sur emprunts qualifiés de couverture d'investissements nets en monnaies étrangères, écarts actuariels résultant de changements d'hypothèses de calcul des avantages du personnel postérieurs à l'emploi. Les impôts différés se rapportant à ces éléments sont également enregistrés en « Autres éléments du résultat global ».

AREVA a opté pour la comptabilisation de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) à laquelle ses filiales françaises sont soumises au taux de 1,6 % (taxe pour frais de CCI incluse) depuis l'année 2010 comme un impôt sur le résultat. AREVA considère en effet que l'assiette de la CVAE dont elle est redevable constitue un montant net plutôt qu'un montant brut dans la mesure où la valeur ajoutée de ses plus importantes filiales françaises représente un pourcentage relativement faible de leur chiffre d'affaires, ce qui fait entrer cette taxe dans le champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

En application de la norme IAS 12, l'option retenue entraîne la comptabilisation d'impôts différés au taux de 1,6 % sur les différences temporelles constituées par :

- les actifs produisant des avantages économiques imposables à la CVAE alors que leur recouvrement n'est pas déductible de la valeur ajoutée. Au 1^{er} janvier 2010, la base des différences temporelles retenues était constituée par la valeur nette comptable des actifs corporels et incorporels amortissables inscrits au bilan. À compter de l'exercice 2010, aucun impôt différé passif n'est constaté sur les acquisitions d'immobilisations effectuées en dehors d'un regroupement d'entreprises en application de l'exemption prévue par IAS 12 pour la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif ;
- les dépréciations d'actifs ou les provisions non déductibles de la CVAE mais qui se rapportent à des charges qui seront déductibles de la valeur ajoutée à une date ultérieure.

La CVAE étant une taxe déductible au titre de l'impôt sur les sociétés, des impôts différés sont comptabilisés au taux de droit commun sur les impôts différés actifs et passifs comptabilisés au titre de la CVAE comme décrit au paragraphe précédent.

IMPOTS DIFFERES ACTIFS

La partie recouvrable des actifs d'impôt différés du groupe AREVA correspond à celle pour laquelle la probabilité de recouvrement est supérieure à 50%. En pratique, pour établir cette probabilité, le groupe procède à une analyse en trois étapes : (a) démonstration du caractère non récurrent des déficits, (b) analyse des perspectives de résultats futurs et (c) analyse des opportunités liées à la gestion fiscale.

S'agissant des perspectives de résultats futurs, la probabilité de réalisation de bénéfices imposables futurs sur lesquels imputer les pertes reportables est appréciée au regard des prévisions issues du processus budgétaire validé par le management. Ces perspectives de résultat sont établies pour chaque entité et/ou périmètre intégré sur un horizon de 10 ans à partir du budget initial et des prévisions de résultat pour les 3 premières années, et, au-delà, en utilisant une année normative élaborée à partir de cette troisième année. L'horizon de 10 ans retenu est cohérent avec le volume du carnet de commande, la durée d'exploitation des actifs et l'existence de certains contrats cadres.

NOTE 2. PERIMETRE

2.1. SOCIETES CONSOLIDEES ET MISES EN EQUIVALENCE (FRANCE/ETRANGER)

<i>(nombre de sociétés)</i>	2014		2013	
	Étrangères	Françaises	Étrangères	Françaises
Mode de consolidation				
Intégration globale	90	44	92	51
Mise en équivalence	16	8	13	7
Sous-total	106	52	105	58
TOTAL	158		163	

La liste des principales sociétés consolidées et mises en équivalence figure en note 36.

2.2. OPERATIONS REALISEES EN 2014

Cession d'EURIWARE SA et GROUPE EURIWARE

Le 7 mai 2014, AREVA et CAPGEMINI ont conclu des accords portant, d'une part, sur un partenariat commercial qui prend notamment la forme d'un contrat d'infogérance et d'intégration de systèmes, et, d'autre part, sur la reprise d'EURIWARE et de ses filiales par le groupe CAPGEMINI.

Création d'AREVA H2 GEN

Le 23 mai 2014, AREVA, SMART ENERGIES via sa filiale CETH₂ et l'ADEME ont annoncé la création de la coentreprise AREVA H2-Gen, visant à fabriquer des électrolyseurs par membrane à échange de protons.

Création d'ANADEC

Le 1^{er} juillet 2014, AREVA et ATOX ont annoncé la création de la coentreprise ANADEC afin de fournir des solutions et services dans le domaine du démantèlement des centrales nucléaires japonaises.

Création d'AREVA MACE ATKINS

Le 18 septembre 2014, AREVA et ATKINS ont annoncé la création de la coentreprise AREVA MACE ATKINS afin de renforcer leur compétitivité sur des projets de gestion du combustible nucléaire et de démantèlement au Royaume Uni.

Les opérations en cours fin 2014 et devant se finaliser en 2015 sont décrites dans la note 9.

2.3. OPERATIONS REALISEES EN 2013

AREVA Mines LLC

AREVA a signé un accord pour développer des mines d'uranium en Mongolie et créer la société AREVA Mines LLC, détenue à 66 % par AREVA et à 34 % par MON-ATOM, société publique nucléaire mongole.

NOTE 3. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)	2014	2013
Contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement	3 897	4 130
Autres ventes de biens et de services :		
Ventes de biens	3 060	3 017
Ventes de services	1 380	1 915
TOTAL	8 336	9 062

Le chiffre d'affaires 2014 comprend 36 millions de ventes de prestations de services d'enrichissement dont la contrepartie est de l'uranium naturel sous forme d'UF6.

Le chiffre d'affaires 2013 ne comprend pas de ventes significatives provenant d'échanges de biens ou de services dont la contrepartie reçue ou à recevoir serait autre que des liquidités.

Le tableau suivant présente des informations sur les contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement, en cours aux 31 décembre 2014 et 2013 :

(en millions d'euros)	2014	2013
Avances reçues des clients	7 614	6 595
Retenues des clients	5	10

Le Groupe ayant opté pour une présentation du résultat par destination, des informations complémentaires par nature sont données ci-dessous dans les notes 4 et 5 :

NOTE 4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PAR NATURE

(en millions d'euros, sauf les effectifs)	2014	2013
Charges de personnel	(3 306)	(3 496)
Effectifs inscrits à la clôture	41 847	44 743
Charges de location simple	(173)	(187)

En application des normes IFRS 5 et IFRS 11, les données 2013 ont été retraitées par rapport aux données publiées l'année précédente.

Les charges de personnel incluent les salaires et les charges afférentes, hormis les charges comptabilisées au titre des engagements de retraites.

NOTE 5. ETAT DE PASSAGE DU RESULTAT OPERATIONNEL A L'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	2014	2013
Résultat Opérationnel	(2 645)	34
Pertes de valeur sur les goodwill	214	4
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur nettes de reprises des immobilisations incorporelles	563	263
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur nettes de reprises des immobilisations corporelles	1 250	440
Dépréciations des éléments d'actif circulant nettes de reprises	177	13
Dotations aux provisions nettes de reprises (*)	902	26
Subventions d'investissements inscrites au compte de résultat	(1)	(2)
Coûts des opérations de fin de cycle effectuées	251	213
Excédent Brut d'Exploitation	711	991

(*) y compris les dotations et reprises de provisions sur avantages du personnel

NOTE 6. AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS

AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Coûts de restructuration et plans de cessation anticipée d'activité	(31)	-
Pertes de valeur des goodwill	(214)	(4)
Pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles nettes de reprises	(1 025)	(160)
Résultat sur cessions d'actifs non financiers	(21)	(6)
Autres charges opérationnelles	(294)	(248)
TOTAL AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES	(1 584)	(418)

Les pertes de valeurs des exercices 2013 et 2014 sur les goodwill, les immobilisations incorporelles et corporelles sont décrites respectivement dans les notes 10, 11 et 12.

En 2014, les autres charges opérationnelles comprennent notamment :

- des frais liés au report des travaux de mise en exploitation du site minier d'IMOURAREN pour 48 millions d'euros,
- des charges et dotations aux provisions liées à la rationalisation des sites immobiliers du Groupe principalement en France pour 41 millions d'euros

En 2013, les autres charges opérationnelles comprennent notamment :

- des dotations aux provisions pour pénalités ou pour charges liées à la rupture anticipée de contrats d'approvisionnement long terme pour 53 millions d'euros,
- des charges et dotations aux provisions liées à la rationalisation des sites immobiliers du Groupe principalement en France pour 35 millions d'euros.

AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Résultat sur cessions d'actifs non financiers	7	-
Autres produits opérationnels	57	98
TOTAL AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS	64	98

En 2013, les « autres produits opérationnels » comprennent principalement l'impact de la modification d'options de couvertures liées à des contrats d'exploitation.

NOTE 7. RESULTAT FINANCIER

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Coût de l'endettement financier net	(243)	(213)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	32	44
Coût de l'endettement financier brut	(275)	(257)
Autres charges et produits financiers	(155)	(35)
<i>dont part liée aux opérations de fin de cycle</i>	31	165
Résultat sur cessions de titres dédiés	140	231
Dividendes reçus	141	138
Rémunération des créances de démantèlement et produits de désactualisation sur actifs de couverture	27	33
Dépréciation des titres disponibles à la vente	-	-
Effet des changements de taux d'actualisation et révisions d'échéanciers	(40)	4
Charges de désactualisation sur opérations fin de cycle	(237)	(241)
<i>dont part non liée aux opérations de fin de cycle</i>	(186)	(200)
Résultat de change	7	-
Résultat sur cessions de titres et variations de valeur des titres de transaction	5	3
Résultat sur cessions de titres d'entreprises associées et coentreprises	-	-
Dividendes reçus	-	2
Dépréciation d'actifs financiers	(13)	(21)
Intérêts sur avances contrats	(73)	(63)
Résultat financier sur retraites et autres avantages du personnel	(64)	(65)
Autres charges financières	(77)	(67)
Autres produits financiers	29	12
RESULTAT FINANCIER	(397)	(248)

Au 31 décembre 2014, le résultat sur cessions de titres compris dans la part liée aux opérations de fin de cycle n'inclut pas de reprise de la dépréciation durable affectée aux titres cédés contre 12 millions d'euros au 31 décembre 2013.

NOTE 8. IMPOTS

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPOT

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Impôts courants (France)	(86)	(78)
Impôts courants (autre pays)	(36)	(35)
Total impôts courants	(122)	(112)
Impôts différés	(878)	171
TOTAL IMPOTS	(1 000)	59

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT ET LE RESULTAT AVANT IMPOTS

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Résultat net part du Groupe	(4 834)	(494)
Moins résultat lié aux activités cédées ou destinées à être cédées	648	256
Intérêts minoritaires	(11)	71
Résultat net des coentreprises et entreprises associées	154	12
Charge (produit) d'impôt	1 000	(59)
Résultat avant impôts	(3 042)	(214)
Profit (charge) d'impôt théorique	1 047	74
<i>Rapprochement :</i>		
Opérations imposées à un taux autre que le taux de droit commun	(35)	14
Impôts différés non comptabilisés	(962)	(29)
Dépréciation d'impôts différés antérieurement reconnus *	(938)	
Autres différences permanentes	(112)	
PRODUIT (CHARGE) REEL D'IMPOT	(1 000)	59

* sur les périmètres d'intégration fiscale AREVA SA (France) et AREVA GmbH (Allemagne)

La révision des perspectives d'activité et de rentabilité du groupe, en cohérence avec les hypothèses retenues pour les tests de perte de valeur, a conduit le groupe à ne pas reconnaître d'impôts différés actifs sur l'exercice en cours et à déprécier certains actifs d'impôts différés antérieurement reconnus dans ses deux périmètres d'intégration fiscale en France et en Allemagne.

TAUX D'IMPOSITION RETENUS POUR LA FRANCE

<i>(en %)</i>	2014	2013
Taux d'impôt	34,43	34,43

Le taux d'imposition retenu pour la présentation de la preuve d'impôt a été maintenu à 34,43 %, dans la mesure où les intégrations fiscales françaises sont déficitaires et où les dispositions portant le taux d'imposition à 38 % sont d'application temporaire.

DETAIL DES AUTRES DIFFERENCES PERMANENTES

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Régime sociétés mère filiales et dividendes intragroupe	2	(2)
Effet des différences permanentes locales	37	34
Écarts entre le taux d'impôt français et les taux applicables à l'étranger	(33)	5
CVAE	(24)	(33)
Autres différences permanentes *	(95)	(4)
TOTAL DIFFERENCES PERMANENTES	(112)	0

* dont 75 millions d'euros relatifs aux dépréciations des goodwill cf. note 10

TAUX EFFECTIF D'IMPOT DU GROUPE

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Résultat opérationnel	(2 645)	34
Résultat financier	(397)	(248)
TOTAL RESULTAT SOUMIS A L'IMPOT	(3 042)	(214)
Charge d'impôt	(1 000)	59
Taux effectif d'imposition	NA	NA

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

(en millions d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Actifs d'impôts différés	437	1 129
Passifs d'impôts différés	66	30
TOTAL ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES	370	1 098

PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES CONSOLIDES PAR NATURE

(en millions d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Effet fiscal des différences temporelles liées aux :		
Immobilisations et actifs financiers non courants	-	13
Actifs circulants	(154)	(111)
Avantages du personnel	141	360
Provisions pour restructurations	1	3
Provisions réglementées	(102)	(309)
Provisions pour opérations de fin de cycle	73	86
Effets des reports déficitaires et impôts latents	175	862
Autres différences temporelles	238	195
TOTAL DES IMPOTS DIFFERES ACTIFS ET PASSIFS NETS	370	1 098

ÉCHEANCIER DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

(en millions d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Au-delà de 12 mois	345	979
Dans les 12 mois	26	119

VARIATION DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES CONSOLIDES

(en millions d'euros)	2014	2013
AU 1^{ER} JANVIER	1 098	996
Impôts comptabilisés au compte de résultat	(878)	171
Impôts comptabilisés en activités destinées à être cédées	-	28
Impôts comptabilisés directement en « autres éléments du résultat global »	111	(76)
Variations de périmètre	15	(12)
Écarts de conversion	25	(9)
AU 31 DECEMBRE	370	1 098

PRODUITS ET CHARGES D'IMPOTS DIFFERES CONSOLIDES PAR CATEGORIE DE DIFFERENCES TEMPORELLES

(en millions d'euros)	2014	2013
Effet fiscal des différences temporelles liées aux :		
Immobilisations et actifs financiers non courants	300	39
Actifs circulants	(62)	(55)
Avantages du personnel	(6)	18
Provisions pour restructurations	12	(2)
Provisions réglementées	164	(26)
Provisions pour opérations de fin de cycle	9	(11)
Reports déficitaires nets et impôts latents	273	228
Dépréciation des impôts différés	(1 900)	(29)
Autres différences temporelles	332	8
TOTAL DES PRODUITS ET (CHARGES) D'IMPOTS DIFFERES	(878)	171

DETAIL DES IMPOTS DIFFERES COMPTABILISES EN « AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL »

(en millions d'euros)	2014	2013
Impacts IAS 32-39 (variation de valeur des actifs disponibles à la vente, des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net)	61	(56)
Autres	50	(20)
TOTAL DES IMPOTS DIFFERES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN « AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL »	111	(76)

ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES NON COMPTABILISES

(en millions d'euros)	2014	2013
Crédits d'impôts	-	-
Pertes fiscales	1 618	631
Autres différences temporelles	1 453	474
TOTAL DES IMPOTS DIFFERES ACTIFS NON COMPTABILISES	3 070	1 105

NOTE 9. ÉLÉMENTS RELATIFS AUX ACTIVITES CEDEES OU DESTINEES A ETRE CEDEES

Les activités suivantes remplissent les critères fixés par la norme IFRS 5 pour être classés dans la catégorie « actifs et passifs des activités cédées ou destinées à être cédées » au 31 décembre 2014 et constituent chacune une branche d'activité distincte et principale.

- Energie éolienne

Le 20 janvier 2014, AREVA et GAMESA sont entrés en négociations exclusives en vue de la création d'une coentreprise dans le domaine de l'éolien en mer. AREVA et GAMESA ont signé le 7 juillet 2014 des accords engageants pour la création de cette coentreprise, détenue à parts égales par les deux groupes. La création effective de la coentreprise est prévue en mars 2015. Compte tenu des règles de gouvernance agréées avec GAMESA, cette coentreprise sera mise en équivalence.

- Energie solaire

AREVA a poursuivi au premier semestre 2014 les démarches engagées en 2013 avec des partenaires potentiels, en vue de mettre en place un accord de partenariat stratégique ou une prise de participation au capital d'AREVA SOLAR. A fin juin 2014, AREVA a constaté que les conditions n'étaient pas réunies pour aboutir à la création d'une coentreprise avec un partenaire dans ce domaine avec des perspectives satisfaisantes de développement technologique et commercial à court-moyen terme. En conséquence, AREVA a décidé, en juillet 2014, l'arrêt de cette activité au terme des projets de construction en cours d'achèvement, sauf proposition de reprise complète à court terme. La totalité des immobilisations incorporelles et corporelles dédiées à cette activité a été intégralement dépréciée pour un montant total de 53 millions d'euros.

Suite à la réception de différentes marques d'intérêt pour la reprise de cette activité, AREVA a engagé au cours du deuxième semestre 2014 des négociations avec un partenaire potentiel actuellement actionnaire minoritaire dans AREVA Solar Inc., afin de déterminer les conditions dans lesquelles l'activité pourrait se poursuivre avec une prise de participation majoritaire dudit partenaire au capital de la société. A la date d'arrêté des comptes, ces discussions se poursuivent sur une base exclusive et ont une bonne chance d'aboutir au cours de l'année 2015.

- Stockage d'énergie

AREVA avait engagé au second semestre 2013 des démarches actives afin de rechercher des partenariats en vue de la création de coentreprises dans le domaine des solutions de stockage des énergies renouvelables. Ainsi, AREVA, SMART ENERGIES et l'ADEME ont annoncé le 23 mai 2014, la création de la coentreprise AREVA H2-GEN pour la production d'hydrogène par électrolyse PEM (voir note 2.2). AREVA a poursuivi en 2014 la recherche de partenariats pour la création de coentreprises dédiées au développement de ses autres activités dans le domaine du stockage d'énergie.

RESULTAT NET DES ACTIVITES CEDEES OU DESTINEES A ETRE CEDEES

Le compte de résultat contributif des activités cédées ou destinées à être cédées est présenté ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Chiffre d'affaires	66	321
Résultat opérationnel	(654)	(279)
Résultat financier	(10)	(13)
Impôts	16	36
Résultat net de la période	(648)	(256)
Dont part des minoritaires	(12)	(9)
Dont Résultat net part du groupe	(635)	(246)

Ces montants comprennent la contribution des Business Units Energie éolienne, Energie solaire et Stockage d'énergie.

Le Résultat opérationnel des activités cédées ou destinées à être cédées inclut :

- des dépréciations d'actifs immobilisés (y compris goodwill) des activités Energie éolienne et Energie solaire pour un montant total de 135 millions d'euros ;
- des pertes sur plusieurs contrats des activités Energie éolienne et Energie solaire (incluant les pertes à terminaison) pour un montant total de 215 millions d'euros ;
- des provisions pour risques et garanties sur les contrats des activités Energie éolienne et Energie solaire pour un montant de 205 millions d'euros ;

BILAN DES ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES

<i>(en millions d'euros)</i>	2014
Actifs non courants	208
Goodwills sur entreprises intégrées	29
Immobilisations incorporelles & corporelles	172
Autres actifs financiers non courants	6
Actifs courants	167
Stocks et en-cours	20
Clients et autres créances opérationnelles	145
Impôts courants – actif	
Autres créances non opérationnelles	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1
Autres actifs financiers courants	1
TOTAL ACTIF DES ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES	375

<i>(en millions d'euros)</i>	2014
Passifs non courants	11
Avantages du personnel	
Autres provisions non courantes	
Dettes financières non courantes	11
Passifs d'impôts différés	
Passifs courants	381
Provisions courantes	281
Dettes financières courantes	10
Avances et acomptes reçus	10
Fournisseurs et autres dettes opérationnelles	79
Impôts courants - passif	
Autres dettes non opérationnelles	
TOTAL PASSIF DES ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES	392

Ces montants incluent les actifs et passifs des Business Units Energie éolienne, Energie solaire et Stockage d'énergie.

ACTIFS ET PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES AU 31 DECEMBRE 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs détenus en vue de la vente	Activités destinées à être cédées	Total
Actifs non courants	18	334	353
Goodwills sur entreprises intégrées		79	79
Immobilisations incorporelles & corporelles		247	247
Autres actifs financiers non courants	5	6	11
Actifs d'impôts différés	13	2	15
Actifs courants	52	239	291
Stocks et en-cours	3	107	110
Clients et autres créances opérationnelles	49	126	175
Impôts courants – actif			-
Autres créances non opérationnelles			-
Trésorerie et équivalents de trésorerie		5	5
Autres actifs financiers courants			-
TOTAL ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES	70	573	643

<i>(en millions d'euros)</i>	Passifs détenus en vue de la vente	Activités destinées à être cédées	Total
Passifs non courants	14	26	40
Avantages du personnel	14		14
Autres provisions non courantes			-
Dettes financières non courantes		9	9
Passifs d'impôts différés		17	17
Passifs courants	118	231	349
Provisions courantes	6	49	55
Dettes financières courantes		9	9
Avances et acomptes reçus		13	13
Fournisseurs et autres dettes opérationnelles	113	160	273
Impôts courants - passif			-
Autres dettes non opérationnelles			-
TOTAL PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES	132	258	389

Ces montants incluent les actifs et passifs des Business Units Énergie éolienne et Énergie solaire, ainsi que ceux d'EURIWARE, qui remplissent les critères fixés par la norme IFRS 5 pour être classés dans la catégorie « actifs et passifs des activités destinées à être cédées » au 31 décembre 2013.

Les actifs destinés à être cédés comprennent le goodwill de l'UGT Énergie solaire. Au 31 décembre 2013, compte tenu de l'absence de nouvelles commandes et des difficultés persistantes rencontrées dans l'exécution des projets en cours, le goodwill résiduel a été totalement déprécié, ce qui représente une perte de valeur de 71 millions de dollars américains (51 millions d'euros).

NOTE 10. GOODWILLS

Les goodwills ont varié de la façon suivante entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	Acquisitions	Cessions	Pertes de valeur	Actifs destinés à être cédés	Écart de conversion et autres	31 décembre 2014
Mines	897			(200)		100	797
Amont	1 163					(1)	1 162
Réacteurs et services	1 436					15	1 451
Aval	225					1	227
Énergies renouvelables	43			(14)		1	30
TOTAL	3 764			(214)		117	3 667

TESTS DE DEPRECIATION DES GOODWILLS

Le Groupe a procédé à des tests de dépréciation pour toutes les Unités Génératrices de Trésorerie auxquelles des goodwill sont affectés.

Comme mentionné dans la note 1.10, ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable des actifs des Unités Génératrices de Trésorerie (après prise en compte des dépréciations d'actifs incorporels et corporels détaillées dans les notes 11 et 12) à leur valeur recouvrable, cette dernière étant généralement évaluée suivant la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (valeur d'utilité).

Les taux d'actualisation utilisés pour effectuer ces tests résultent de calculs de coût moyen du capital pour chaque secteur d'activité ; ils sont déterminés sur la base des données de marché observées et des évaluations des organismes spécialisés (taux sans risque à 10, 20 et 30 ans, prime de risque des marchés actions, indices de volatilité, « spreads » de crédit et ratios d'endettement des entreprises comparables de chaque secteur).

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des Unités Génératrices de Trésorerie :

Au 31 décembre 2014	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance de l'année normative	Année terminale
Mines	10,00 %	non applicable	2069
Amont :			
Chimie, Enrichissement	7,00 %	1,75%	2024
Combustible	7,00 %	1,75%	2024
Réacteurs et Services	7,50 %	1,75%	2019 à 2024*
Aval	5,00 %	1,75%	2023
Énergies Renouvelables	9,50 %	2%	2019

* Selon les UGT.

Au 31 décembre 2013	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance de l'année normative	Année terminale
Mines	10,00 %	non applicable	2065
Amont :			
Chimie, Enrichissement	7,00 %	2 %	2023
Combustible	7,00 %	2 %	2023
Réacteurs et Services	8,00 %	2 %	2018 à 2023*
Aval	5,50 %	2 %	2023
Énergies Renouvelables	9,00 %	2 %	2018

* Selon les UGT.

Les taux de change utilisés pour préparer ces tests de dépréciation sont les taux en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2014, les tests des UGT Mines d'uranium et Bioénergie ont mis en évidence des pertes de valeur dont l'incidence au compte de résultat est respectivement de 200 millions d'euros et de 14 millions d'euros ; aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur les goodwill au 31 décembre 2013.

Dans le secteur Mines, concernant le marché de l'uranium naturel, les prix spot et les prévisions de prix à long terme de l'uranium naturel se sont dégradés de manière significative au cours de l'année 2014.

La valeur nette comptable totale du goodwill et des actifs incorporels et corporels de l'UGT Mines d'uranium s'élève à 4,2 milliards d'euros au 31 décembre 2014, dont 797 millions d'euros de goodwill, après prise en compte des dépréciations passées sur les actifs miniers de Somair pour 25 millions d'euros et de Trekkopje pour 100 millions de dollars américains (75 millions d'euros) (cf note 11) et sur le goodwill pour 200 millions d'euros.

La valeur recouvrable de l'UGT Mines est déterminée à partir de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité des activités minières est calculée en utilisant les données prévisionnelles de toute la période allant jusqu'au terme prévu des activités d'extraction des mines existantes et de leur commercialisation (soit jusqu'en 2069), sans prendre en compte d'année normative. Cette valeur d'utilité, évaluée en actualisant les cash-flows futurs prévisionnels au taux de 10% (identique au 31 décembre 2013) et sur la base d'un taux de change euro/dollar américain de 1,2141.

Les cash-flows futurs ont été déterminés en utilisant, pour les ventes non encore contractualisées, la courbe prévisionnelle de prix établie et mise à jour par AREVA, jusqu'à un horizon 2030. Depuis le 30 juin 2014, AREVA utilise sa propre courbe prévisionnelle de prix en lieu et place de la courbe établie par UxC, car l'analyse faite par la société de l'évolution prévisionnelle du prix de l'uranium diverge de celle d'UxC entre 2020 et 2030. La courbe prévisionnelle de prix est fondée notamment sur la vision d'AREVA de l'évolution de l'offre (mines d'uranium et ressources secondaires) et de la demande d'uranium (liée à la consommation du parc mondial de centrales nucléaires à cet horizon et à la politique d'achat des électriciens concernés).

Pour ce faire, le groupe a développé un modèle d'évolution de l'équilibre offre / demande sur le marché de l'uranium et de comportement des acteurs, dont l'objet est d'établir une projection du prix de l'uranium.

Au second semestre 2014, la courbe prévisionnelle de prix a été mise à jour sur la base des dernières hypothèses disponibles en matière d'évolution de l'offre, d'une part, et de la demande d'uranium d'autre part (avec la prise en compte notamment du dernier calendrier prévisionnel connu de redémarrage des réacteurs japonais).

Le résultat de ce test est inférieur à la valeur nette comptable et entraîne une dépréciation du goodwill de 200 millions d'euros.

La valeur d'utilité calculée à partir des prévisions de prix établies par l'organisme UxC jusqu'en 2025 serait inférieure de 833 millions d'euros à la valeur nette comptable des actifs testés.

La valeur d'utilité des actifs de l'UGT Mines d'uranium se dégraderait à hauteur des montants suivants en cas d'utilisation :

- d'un taux d'actualisation de 10,5% au lieu de 10% : 225 millions d'euros
- d'un taux de change Euro / Dollar américain plus élevé de 5 centimes (soit 1,2641 au lieu de 1,2141) : 341 millions d'euros
- ou d'hypothèses de prix de vente inférieures de 5 dollars par livre d'uranium par rapport à la courbe prévisionnelle de prix établie par AREVA sur toute la période 2015-2030) : 571 millions d'euros

Sur ce point, l'analyse de sensibilité a été réalisée sans prendre en compte une révision des quantités d'uranium économiquement exploitables ainsi que des plannings de production découlant de cette variation de prix.

La valeur nette comptable totale du goodwill et des actifs incorporels et corporels de l'UGT Bioénergie s'élève à 48 millions d'euros au 31 décembre 2014, dont 30 millions d'euros de goodwill. Le test de dépréciation de l'UGT Bioénergie a été préparé à partir d'un plan d'affaires révisé à la baisse par rapport à l'année précédente. Compte tenu des décalages observés dans la matérialisation des prospects commerciaux, a mis en évidence une perte de valeur de 14 millions d'euros. L'utilisation d'un taux d'actualisation de 10,5% au lieu de 9,5%, ou d'un taux de croissance à l'infini de 1% au lieu de 2%, n'aurait pas de conséquences significatives sur le résultat du test.

Les tests de perte de valeur pratiqués au 31 décembre 2014 sur les UGT Enrichissement, Réacteurs et Services et Aval n'ont pas donné lieu à la constatation d'une dépréciation des goodwills concernés ; les analyses de sensibilité effectuées montrent que l'utilisation de taux d'actualisation supérieurs de 1 % ou de taux de croissance de l'année normative inférieurs de 1 % à ceux indiqués ci-dessus n'auraient pas abouti à la constatation d'une dépréciation du goodwill affecté aux Unités Génératrices de Trésorerie concernées, leur valeur recouvrable restant supérieure à la valeur comptable nette de leurs actifs. En revanche, l'utilisation d'un taux d'actualisation de 8% au lieu de 7% pour le test de dépréciation de l'UGT Combustible aboutirait à une dépréciation de 68 millions d'euros du goodwill affecté à cette UGT.

Dans le secteur Amont, la prise en compte d'une hypothèse de prix de ventes futurs dégradée de 5 % par rapport au scénario retenu fondé sur les prévisions de prix à long terme des Unités de Travail de Séparation (UTS) établies par UxC, pour la part non contractualisée des ventes futures, ne générerait pas de dépréciation du goodwill de l'UGT Enrichissement.

NOTE 11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<i>(en millions d'euros)</i>				
Frais de recherches minières	1 894	(816)	1 079	1 053
Frais de Recherche et Développement	1 086	(716)	370	709
Droits miniers	1 180	(1 180)	-	-
Concessions & brevets (hors Mines)	460	(89)	371	371
Logiciels	617	(508)	109	128
Immobilisations incorporelles en cours	374	(224)	150	157
Autres	379	(190)	189	115
TOTAL	5 991	(3 723)	2 267	2 533

2014

(en millions d'euros)	Frais de recherches minières	Frais de R&D	Droits miniers	Concessions & brevets (hors Mines)	Logiciels	Immob. Incorp. en cours	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2013	1 751	974	1 048	446	605	353	295	5 472
Investissements générés en interne	31	25				11	7	75
Investissements externes	106	40		1	1	54	102	303
Cessions	(1)	-	-	(3)	(6)	(7)	(3)	(20)
Actifs et activités destinés à être cédés		(2)			(1)			(2)
Écarts de conversion	65	50	133	2	3	24	12	289
Variation de périmètre								
Autres variations	(57)			14	12	(62)	(34)	(126)
Valeurs brutes au 31 décembre 2014	1 894	1 086	1 180	460	617	374	379	5 991
Amortissements et provisions au 31 décembre 2013	(698)	(265)	(1 047)	(75)	(477)	(196)	(180)	(2 939)
Dotations nettes aux amortissements/ Pertes de valeur ⁽¹⁾	(79)	(416)	-	(14)	(34)	(3)	(18)	(565)
Cessions	1			2	4	1	2	9
Actifs et activités destinés à être cédés		2						2
Écarts de conversion	(36)	(37)	(133)	(2)	(2)	(27)	(3)	(239)
Variation de périmètre					2			2
Autres variations	(4)				(1)		9	5
Amortissements et provisions au 31 décembre 2014	(816)	(716)	(1 180)	(89)	(508)	(224)	(190)	(3 723)
Valeurs nettes au 31 décembre 2013	1 053	709	0	371	128	157	115	2 533
VALEURS NETTES AU 31 DECEMBRE 2014	1 079	370	0	371	109	150	189	2 267

(1) 331 millions d'euros de perte de valeur ont été constatés sur les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2014.

Les investissements en immobilisations incorporelles de 2014 concernent principalement des frais de recherche minière au Canada, au Niger et au Kazakhstan, ainsi que des frais de recherche et développement relatifs aux réacteurs EPR, notamment en coopération avec EDF dans le cadre du programme « EPR NM ».

En complément des montants immobilisés dans la rubrique « Frais de recherches minières », des frais d'exploration d'un montant de 38 millions d'euros au 31 décembre 2014 (contre 51 millions au 31 décembre 2013) ont été comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Frais de recherche et développement ».

Comme indiqué dans les notes 1.1. « Estimations et jugements » et 1.10 « Pertes de valeurs des actifs corporels et incorporels et des goodwill », le Groupe réalise des tests de dépréciation de ses actifs sur la base de sa meilleure estimation de leur valeur recouvrable, qui correspond à la plus élevée de leur valeur nette de réalisation ou de leur valeur d'utilité estimée sur la base des flux de trésorerie prévisionnels tels qu'ils résultent du budget, du plan d'actions stratégique et des hypothèses qu'ils comprennent.

FRAIS DE DEVELOPPEMENT IMMOBILISES

La valeur nette des actifs incorporels correspondant aux dépenses de développement immobilisées au titre de l'ensemble de la gamme de réacteurs nucléaires de 3^e génération (EPRTM générique, EPRTM destiné au marché des États-Unis, développements spécifiques relatifs à l'EPRTM destiné au marché finlandais) s'élève à 238 millions d'euros au 31 décembre 2014 (604 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Les résultats des tests de perte de valeur de ces actifs incorporels sont fortement dépendants des hypothèses commerciales de calendrier, de volume et de prix de vente prévisionnelles, ainsi que de la rentabilité attendue sur les ventes futures de ces réacteurs.

Il est rappelé qu'au cours de l'année 2013, EDF a conclu une série d'accords avec le gouvernement britannique, CGNPC, CNNC et AREVA en vue de la construction de deux réacteurs EPRTM sur le site de Hinkley Point au Royaume-Uni. Ces accords restent en vigueur au 31 décembre 2014.

AREVA a procédé aux tests de perte de valeur au 31 décembre 2014 sur les frais de développement immobilisés au titre du réacteur EPR™ en utilisant un taux d'actualisation identique à celui utilisé pour tester le goodwill du BG Réacteurs et Services (cf. note 10).

Ces tests ont donné lieu à la constatation d'une perte de valeur :

- à hauteur de 323 millions de dollars américains (244 millions d'euros) concernant les frais de développement immobilisés au titre de l'obtention de la licence pour l'EPR™ aux États-Unis, dont le montant immobilisé s'élève à 330 millions de dollars américains, comme suite à la révision à la baisse du nombre et du calendrier des prospects susceptibles de choisir la conception licenciée aux États-Unis de l'EPR™. Il convient cependant de rappeler que la part du nucléaire dans le mix énergétique aux États-Unis reste fortement sensible à la politique américaine sur l'énergie et ses dispositifs d'encadrement réglementaires,
- à hauteur de 55 millions d'euros concernant les frais de développement immobilisés spécifiques à l'EPR™ finlandais en l'absence de perspectives à horizon prévisible concernant l'obtention d'une deuxième commande après le projet d'Olkiluoto 3. AREVA, après avoir répondu aux deux appels d'offres lancés par Fennovoima et TVO pour la construction de nouveaux réacteurs nucléaires en Finlande, a poursuivi ses discussions avec TVO au sujet du projet Olkiluoto 4. TVO a demandé le 20 mai 2014 au gouvernement finlandais un délai supplémentaire de 5 ans pour déposer le permis de construire relatif au projet de réacteur Olkiluoto 4 par rapport à l'échéance initiale de juin 2015. Le 25 septembre 2014, le gouvernement finlandais a rejeté cette demande,

Concernant les frais de développement immobilisés relatifs à l'EPR™ générique (147 millions d'euros au 31 décembre 2014) :

- un amortissement complémentaire de 63 millions d'euros a été comptabilisé au 31 décembre 2014 suite à la révision à la baisse des hypothèses de volume et de calendrier prévisionnels de commercialisation des réacteurs EPR™ dans le cadre de la revue des perspectives stratégiques de l'activité de nouvelles constructions ;
- les analyses de sensibilité effectuées montrent que l'utilisation d'un taux d'actualisation supérieur de 1 % ou la prise en compte d'un décalage de deux ans du calendrier prévisionnel de commercialisation des réacteurs EPR™ par rapport aux hypothèses retenues au 31 décembre 2014 ou celle d'une dégradation de 15 % en valeur absolue de la marge par réacteur par rapport aux hypothèses retenues, ne nécessiteraient pas de constater une perte de valeur.

ACTIFS MINIERES AU NIGER

• IMOURAREN

Au 31 décembre 2014, la valeur comptable des actifs incorporels et corporels immobilisés du projet Imouraren s'élève à 865 millions d'euros. Cette valeur est justifiée par la valeur de revente potentielle des réserves et ressources du gisement, estimée à 1,6 milliard d'euros sur la base d'une évaluation en multiple de quantité d'uranium en terre.

• SOMAIR

Au 31 décembre 2014, la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de SOMAIR s'élève à 167 millions d'euros.

L'accord de partenariat stratégique signé par l'État du Niger et AREVA le 26 mai 2014 prévoit que le renouvellement de la convention minière de SOMAIR se fera conformément à la loi minière n°2006-26 du 9 août 2006.

Afin d'assurer la viabilité économique et financière et la continuité de cette société :

- un plan de réduction des coûts et des investissements a été décidé,
- le paiement de certains droits et créances dus par la société aux signataires de l'accord est reporté,
- un mécanisme de neutralisation de la TVA a été mis en place par l'État du Niger.

En complément, une remise à jour complète du plan d'affaires de SOMAIR a été finalisée au second semestre de l'année, intégrant les nouveaux paramètres fiscaux et de marché, ainsi que l'impact attendu des plans d'économies, dont découlera un plan de développement des actifs miniers avec un arbitrage entre rentabilité et durée de vie.

Le calcul de la valeur d'utilité de SOMAIR a été actualisé sur la base de ce plan d'affaires en vue de l'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2014, en actualisant les cash flows futurs à un taux d'actualisation de 12% (identique à fin 2013). Cette valeur d'utilité estimée est inférieure de 25 millions d'euros à la valeur à tester. Sur cette base, une perte de valeur partielle de 25 millions d'euros de cet actif a été comptabilisée au 31 décembre 2014.

ACTIFS MINIERES EN NAMIBIE

• TREKKOPJE

Au 31 décembre 2014, la valeur comptable des actifs incorporels et corporels immobilisés de TREKKOPJE s'élève à 426 millions de dollars américains. Cette valeur prend en compte à la fois les infrastructures minières développées à hauteur de 248 millions de dollars américains et celles de l'usine de dessalement pour 178 Millions de dollars américains.

Dans la mesure où AREVA est entré, à sa demande, en discussion avec la société Namwater en vue de la cession de l'usine de dessalement, sa valeur d'utilité a été testée de façon séparée de celle des infrastructures minières. La valeur d'utilité de l'usine de dessalement est justifiée par l'actualisation de son plan d'affaires à un taux de 8% (identique à fin 2013).

Au 31 décembre 2014, la valeur comptable des actifs incorporels et corporels immobilisés de la mine n'est pas justifiée par la valeur de revente potentielle des réserves et ressources du gisement à hauteur de 100 millions de dollars américains, sur la base d'une évaluation en multiple de quantité d'uranium en terre. Sur cette base, une perte de valeur partielle de cet actif a été comptabilisée au 31 décembre 2014 pour 100 millions de dollars américains (soit 82 millions d'euros au taux de clôture et 75 millions d'euros au taux moyen de l'exercice).

FRAIS D'ETUDES IMMOBILISES PREPARATOIRES A LA CONSTRUCTION D'UNE USINE D'ENRICHISSEMENT DE L'URANIUM AUX ETATS-UNIS

La valeur nette des actifs incorporels correspondant aux études préparatoires à la construction de l'usine d'enrichissement de l'uranium aux États-Unis (EREF) s'élevait à 88 millions d'euros au 31 décembre 2012 après comptabilisation d'une perte de valeur de 100 millions d'euros au cours de l'exercice 2012.

En l'absence d'un partenaire pour la réalisation du projet EREF, la date prévisionnelle de démarrage des travaux de construction de l'usine avait été repoussée en 2012 à horizon du plan « Action 2016 ». Par ailleurs, les anticipations de prix à long terme des UTS ont diminué de 4 % en 2012. Le test de perte de valeur effectué sur la base de ces hypothèses avait ainsi amené AREVA à constater une perte de valeur de 100 millions d'euros.

Le résultat du test de valeur effectué au 31 décembre 2013 avait amené AREVA à constater une perte totale de la valeur résiduelle des actifs immobilisés pour un montant de 144 millions de dollars américains, soit 108 millions d'euros.

Le résultat du test de perte de valeur de ces actifs reste fortement dépendant des hypothèses de calendrier de construction de l'usine, du prix de vente prévisionnel des Unités de Travail de Séparation (UTS), du taux d'actualisation utilisé ainsi que du taux de change euro/dollar américain, dans la mesure où le prix d'achat des centrifugeuses auprès d'ETC est libellé en euros.

À fin 2013, en l'absence de partenaire pour la réalisation du projet EREF, et compte tenu de l'état actuel des conditions macroéconomiques et des perspectives du marché de l'enrichissement, AREVA a suspendu les travaux d'études relatifs à ce projet.

Néanmoins, AREVA se réserve la possibilité de relancer ce projet si les conditions macroéconomiques et les perspectives du marché de l'enrichissement venaient à évoluer favorablement de façon significative.

NOTE 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations, matériels et outillages industriels	Actifs de démantèlement – part Groupe	Autres	En cours	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2013	187	2 338	19 054	1 235	1 610	2 658	27 083
Investissements		19	55		10	812	897
Cessions	(7)	(33)	(124)		(38)	(4)	(206)
Actifs et activités destinés à être cédés		(1)	(1)			(1)	(3)
Écarts de conversion	3	19	66	2	80	7	177
Variation de périmètre							
Autres variations	14	205	866	145	132	(1 026)	336
Valeurs brutes au 31 décembre 2014	197	2 547	19 916	1 383	1 795	2 446	28 283
Amortissements et provisions au 31 décembre 2013	(85)	(1 211)	(14 712)	(1 002)	(1 134)	(230)	(18 375)
Dotations nettes aux amortissements/ Pertes de valeur ⁽¹⁾	(7)	(152)	(526)	(34)	(152)	(378)	(1 249)
Cessions	1	30	107		34		172
Actifs et activités destinés à être cédés		1	1			1	3
Écarts de conversion		(11)	(25)	(1)	(64)		(102)
Variation de périmètre							
Autres variations	1	(2)	3		(14)	(2)	(14)
Amortissements et provisions au 31 décembre 2014	(90)	(1 345)	(15 152)	(1 038)	(1 329)	(610)	(19 565)
Valeurs nettes au 31 décembre 2013	102	1 127	4 342	233	477	2 428	8 708
VALEURS NETTES AU 31 DECEMBRE 2014	107	1 202	4 764	345	466	1 836	8 719

(1) 696 millions d'euros de pertes de valeur ont été constatés sur les immobilisations corporelles au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2014, la valeur nette des contrats de crédit-bail capitalisés s'élève à 10 millions d'euros (19 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les frais financiers capitalisés dans le prix de revient des immobilisations sont non significatifs.

USINE COMURHEX II

Le coût de construction de la première phase de l'usine de conversion de l'uranium COMURHEX II a été revu à la hausse à hauteur de 95 millions d'euros au cours du premier semestre 2014.

La valeur d'utilité des immobilisations corporelles en cours de construction, évaluée au 30 juin 2014 en utilisant un taux d'actualisation de 7,25 % (contre 7,00 % au 31 décembre 2013), et des hypothèses de prix de vente des unités de conversion résultant de l'analyse par AREVA de l'évolution prévisible à moyen et long terme de l'équilibre entre l'offre et la demande, s'élevait à 458 millions d'euros, inférieure de 96 millions d'euros à leur valeur comptable. L'analyse sur laquelle sont fondées les hypothèses de prix de vente était inchangée par rapport au 31 décembre 2013. En conséquence, cet actif a fait l'objet d'une dépréciation de 96 millions d'euros au 30 juin 2014.

Les données prévisionnelles utilisées pour ce projet au 31 décembre 2013 et au 30 juin 2014 reposaient sur l'hypothèse d'une montée en capacité de production de l'usine COMURHEX II de 15.000 à 21.000 tonnes par an postérieurement à l'horizon du plan « Action 2016 ».

Une étude sur l'optimisation du calendrier d'achèvement de la première phase de l'usine COMURHEX II et sur l'hypothèse de la montée en capacité de production à 21.000 tonnes par an a été menée au second semestre 2014, comme annoncé lors de l'arrêt des comptes au 30 juin 2014. Cette étude, fondée notamment sur l'évolution des conditions de marché, sur une analyse de l'évolution de l'équilibre offre-demande dans le futur et tenant compte des capacités financières d'investissement, a conduit à décider de repousser au-delà de 2030 l'horizon d'extension de la capacité de production de l'usine COMURHEX II de 15 000 à 21 000 tonnes par an. D'autre part, les hypothèses de prix de vente prévisionnels des unités de conversion ont été revues au 31 décembre 2014.

En conséquence, une perte de valeur de 599 millions d'euros a été constatée et la valeur des immobilisations en cours relatives à COMURHEX II a été dépréciée en totalité au 31 décembre 2014.

Le résultat du test de perte de valeur au 31 décembre 2014 reste sensible à ses différents paramètres :

- l'utilisation d'un taux d'actualisation de 6,50% au lieu de 7,00% aurait pour conséquence une reprise de la dépréciation des immobilisations en cours de 57 millions d'euros.
- la prise en compte de prix de vente futurs des unités de conversion supérieures de 5% aux hypothèses utilisées pour la préparation du test conduirait à une reprise de la dépréciation de 97 millions d'euros,

NOTE 13. OPERATIONS DE FIN DE CYCLE

Le tableau suivant récapitule les différents postes comptables concernés par le traitement des opérations de fin de cycle dans le bilan du Groupe AREVA ainsi que leur financement :

Actif (en millions d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Passif (en millions d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Actifs de fin de cycle quote-part AREVA ⁽¹⁾	345	233			
Actifs de couverture des opérations de fin de cycle	6 203	6 256	Provisions pour opérations de fin de cycle	6 985	6 437
• actifs de fin de cycle quote-part des tiers ⁽²⁾	188	199	• financées par les tiers ⁽²⁾	188	199
• actifs financiers de couverture ⁽³⁾	6 015	6 057	• financées par AREVA	6 797	6 238
<p>(1) Montant restant à amortir sur la quote-part de la provision globale devant être financée par AREVA.</p> <p>(2) Montant de la provision devant être financée par les tiers.</p> <p>(3) Portefeuille financier dédié et créances devant financer la quote-part de la provision revenant à AREVA.</p>					

ACTIFS DE FIN DE CYCLE

Le Groupe reconnaît, en complément de la valeur de ses immobilisations corporelles, la part à terme des coûts des opérations de fin de cycle (démantèlement des installations nucléaires, décontamination) dont il a la responsabilité financière ; cet actif quote-part Groupe est amorti sur le même rythme que les immobilisations sous-jacentes. Il constate aussi un actif quote-part tiers pour la part devant être financée par certains clients sur les opérations de démantèlement et de reprise et conditionnement des déchets. En contrepartie, le coût total estimé des opérations de fin de cycle est provisionné dès la mise en service actif, y compris, le cas échéant, la quote-part financée par des tiers.

(en millions d'euros)	Quote-part Groupe			Quote-part Tiers	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur nette			
Démantèlement	1383	-1 038	345	188	533	432
Reprise et conditionnement des déchets						-
TOTAL	1383	-1 038	345	188	533	432

(en millions d'euros)	Valeurs nettes au 31 décembre		Dotations et reprises aux amortissements.			Valeurs nettes au 31 décembre	
	2013	Augmentation	Diminution	et provisions	Désactualisation	Autres variations	2014
Quote-part Groupe	233	150	-5	-34		1	345
Quote-part tiers	199	4	-22		7		188
TOTAL	432	154	-27	-34	7	1	533

La quote-part des tiers demeurant dans les actifs de fin de cycle correspond essentiellement au financement attendu du CEA pour le site de Pierrelatte. Ce poste augmente du montant de la désactualisation et diminue en fonction des travaux effectués

L'augmentation de l'actif quote-part Groupe est principalement due au changement des taux d'actualisation et d'inflation, à la mise en service progressive de l'usine Georges Besse II et de la révision triennale de devis, en particulier celui de l'usine Melox.

PROVISIONS POUR OPERATIONS DE FIN DE CYCLE

(en millions d'euros)	Valeurs nettes au 31 décembre 2013	Reprises utilisées : dépenses de l'exercice	Changements d'hypothèses, révisions de devis et autres	Valeurs nettes au 31 décembre 2014
Provision pour démantèlement des installations nucléaires	4 685	-168	518	5 212
Provision pour Reprise et Conditionnement des Déchets	1 752	-76	37	1 773
PROVISIONS POUR OPERATIONS DE FIN DE CYCLE	6 437	-244	555	6 985

Sur les 555 millions d'euros de changements d'hypothèses, révisions de devis et autres :

- 112 millions d'euros sont dus au changement de taux d'actualisation et d'inflation (voir note 1.18)
- 289 millions d'euros ont été dotés, consécutivement aux « lettres de suite » reçues au premier et second semestre 2014 de l'autorité administrative, pour renforcer le niveau des provisions au titre des incertitudes (au sens du 3ème du II de l'article 2 du décret n° 2007-243 du 23 février 2007 relatif à la sécurisation du financement des charges nucléaires) au titre des opérations de démantèlement et de reprise et reconditionnement des déchets du Business Group Aval.

Le solde, soit 154 millions d'euros, résulte principalement :

- dans le Business Groupe Aval, de compléments de provisions relatives aux opérations de démantèlement et de reprise et conditionnement des déchets de l'usine UP2-400 de La Hague (renforcement des équipes projets et évolutions techniques sur projets de reprise et conditionnement des déchets), de compléments concernant les opérations de démantèlement du site de Cadarache pour décalage de planning et ré-estimation de la charge des travaux et de la révision triennale du chiffrage de démantèlement futur de l'usine de Melox (en ce compris l'évolution de la filière de traitement des déchets de type alpha produits par cette usine).
- dans le Business Group Amont, de la mise en service progressive de l'usine Georges Besse II.

Provisions pour opérations de fin de cycle sur installations entrant dans le champ d'application de la loi du 28 juin 2006

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les provisions pour opérations de fin de cycle sur installations entrant dans le champ d'application de la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs se répartissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Démantèlement des installations nucléaires de base, hors gestion à long terme des colis de déchets radioactifs	4 359	3 847
Gestion des combustibles usés, hors gestion à long terme des colis de déchets radioactifs	-	-
Reprise et conditionnement des déchets anciens, hors gestion à long terme des colis de déchets radioactifs	1 221	1 230
Gestion à long terme des colis de déchets radioactifs	870	841
Coûts de surveillance après fermeture des centres de stockage	40	39
Total Provisions pour opérations de fin de cycle sur installations entrant dans le champ d'application de la loi du 28 juin 2006	6 490	5 957
Provisions pour opérations de fin de cycle sur installations hors champ d'application de la loi du 28 juin 2006	495	480
TOTAL PROVISIONS POUR OPERATIONS DE FIN DE CYCLE	6 985	6 437

Nature des engagements

En qualité d'exploitant d'installations nucléaires, le Groupe a l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de ses installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement. Il doit également reprendre et conditionner selon les normes en vigueur les différents déchets issus des activités d'exploitation et qui n'ont pu être traités en ligne. Pour le Groupe, les installations en cause concernent l'amont du cycle avec notamment les usines de Pierrelatte et les usines de combustibles, mais surtout l'aval du cycle : usine de La Hague pour le traitement, usine MELOX et Cadarache pour la fabrication de combustibles MOX.

Concernant l'usine de Marcoule, le CEA, EDF et AREVA NC ont signé en décembre 2004 un protocole portant sur le transfert au CEA de la maîtrise d'ouvrage et du financement de l'assainissement du site. Cet accord exclut les coûts de stockage définitif des déchets haute et moyenne activité à vie longue. AREVA provisionne donc pour le site de Marcoule uniquement sa quote-part de coûts de transports et de stockage définitif de ces déchets.

Détermination des provisions de fin de cycle

Les méthodes utilisées par le groupe pour évaluer le coût des opérations de fin de cycle sont détaillées dans le rapport triennal prescrit par la loi de 2006 et adressé à l'autorité administrative compétente.

Démantèlement & Reprise et Conditionnement des Déchets

L'évaluation du coût de démantèlement des installations repose sur des méthodologies permettant de disposer à tout moment de la meilleure estimation des coûts et délais des opérations :

- Pour les installations en cours d'exploitation, une modélisation technicoéconomique, réalisée pour l'essentiel à partir de l'application ETE EVAL, est appliquée aux différents types d'installations à démanteler. Elle s'appuie sur un inventaire des équipements et de leur situation radiologique prévisionnelle et sur des modèles mettant en œuvre des scénarios et des ratios de coûts élémentaires ;
- à partir du lancement du projet de démantèlement, des études successives permettant d'évaluer avec une marge d'incertitude de plus en plus réduite les coûts d'assainissement et de démantèlement ;

Pour les installations en cours d'exploitation, les devis sont mis à jour au moins une fois tous les trois ans ainsi qu'en cas d'évolution des réglementations applicables ou si des évolutions technologiques substantielles peuvent être anticipées. Ainsi au cours de l'exercice 2014 dans le cadre de cette révision triennale, les devis des installations de Romans (INB 98), de Melox (INB 151) et de Jarrie (ICPE) ont été revus. Pour les installations en cours de démantèlement, les devis sont mis à jour chaque année. En conformité avec la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs, le Groupe transmet tous les trois ans à l'autorité administrative un rapport sur l'évaluation des charges et des méthodes de calcul des provisions et, tous les ans, une note d'actualisation de ce rapport.

Les provisions liées au démantèlement des installations nucléaires et à la reprise et au conditionnement des déchets sont constituées sur les bases et en fonction des hypothèses suivantes :

- certains déchets issus d'anciens contrats de traitement de combustibles usés n'ont pu être traités en ligne car les ateliers de support pour les conditionner n'étaient pas encore disponibles. Ils seront repris et conditionnés selon un scénario et des filières techniques agréés par l'autorité de sûreté.
- un inventaire des coûts pour mener le site de l'installation au niveau du déclassement, en règle générale et sauf contraintes particulières, sur la base d'un génie civil assaini sur pied et d'un déclassement en zone à déchets conventionnels de toutes les zones à déchets nucléaires. L'état final des installations à démanteler (bâtiments et sols) est une hypothèse structurante de référence pour élaborer le scénario de démantèlement et estimer le coût. Pour chaque installation, un plan de démantèlement est systématiquement établi, soit lors de la demande de création de l'installation, soit lors du réexamen de sûreté. Les dépenses d'assainissement des sols sont donc évaluées, le cas échéant, en cohérence avec une hypothèse d'état final permettant de mener l'installation à un état de décontamination conforme à la réglementation en vigueur. Cette hypothèse tient naturellement compte de

la destination future envisagée par AREVA pour le site industriel concerné au-delà de l'horizon de démantèlement de l'installation concernée.

- l'enclenchement des opérations sans phase d'attente de décroissance radioactive après l'arrêt définitif de « production »
- l'évaluation des dépenses sur la base de coûts prévisionnels qui prennent en compte la sous-traitance, les frais de personnel, les coûts de radioprotection, les consommables, les équipements, le traitement des déchets induits, ainsi que le transport et le stockage définitif à l'ANDRA (cf infra « évacuation et stockage des déchets ultimes »). L'évaluation tient compte également d'une quote-part de coûts de support technique des entités en charge des opérations de démantèlement
- la poursuite des activités nucléaires sur les sites de La Hague et Pierrelatte postérieurement à la mise à l'arrêt des installations actuellement en exploitation

Enfin, elle prend en compte les aléas et l'impact financier découlant des analyses de risques conduites par projet.

Pour les projets en cours de réalisation, l'analyse résulte d'un recensement des risques et de l'estimation de leurs conséquences financières et de délai, pondérés par leur probabilité de survenance.

Les évaluations retenues pour les provisions de fin de cycle constituent, à la date d'arrêté des comptes de l'exercice, la meilleure estimation concernant les ressources nécessaires à l'exécution de ses obligations actuelles au titre du démantèlement et de l'assainissement de ses installations.

Les évaluations établies par AREVA comprennent une prudence pour incertitude, aléas et risques déterminée selon les approches suivantes :

- une démarche de prudence intrinsèque à l'évaluation, via l'utilisation de scénarios majorants,
- une démarche d'analyse risques et opportunités, selon le référentiel en vigueur dans le Groupe, comprise dans les devis opérationnels.

Ces prudences et marges pour risques portent sur les risques endogènes des projets et non sur les risques exogènes (par exemple : évolution de la réglementation). D'une façon générale l'évaluation des coûts de fin de cycle comporte des incertitudes inhérentes à la durée prévue des opérations, ainsi, par exemple, qu'aux éléments suivants :

- les contraintes réglementaires de sûreté, de sécurité et de respect de l'environnement fixées par les pouvoirs publics et les autorités de sûreté sont susceptibles d'évoluer, avec un impact sur le planning et le déroulement des travaux ;
- la connaissance détaillée de l'état physique de certaines installations anciennes doit parfois être confortée par des opérations d'inventaire et de caractérisation radiologique qui ne seront possibles que lors d'étapes futures du démantèlement. Les scénarios de démantèlement devront être adaptés en fonction des progrès dans la connaissance des installations ;
- les plannings des projets sont souvent étroitement liés, de sorte que tout retard sur un projet est susceptible d'entraîner des retards et des surcoûts pour d'autres opérations de fin de cycle ;

Et également à des éléments liés à la définition et l'évaluation de filières et de stockage de déchets non existantes à ce jour comme :

- l'estimation des charges futures liées au stockage profond des déchets de haute et moyenne activité
- le périmètre et les conditions de prise en charge future des déchets par l'ANDRA dans ses stockages FAVL et CIGEO ;

Les devis sont chaque année portés en conditions économiques de l'exercice pour tenir compte de l'inflation. Puis ces coûts sont répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements et prennent en compte le taux d'inflation prévisionnel et le taux d'actualisation déterminés suivant les principes décrits dans la note 1.18. Ils sont ainsi provisionnés en valeur actualisée. La désactualisation est portée en résultat financier.

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base de séries longues d'emprunts obligataires de durée comparable à celle du passif, afin de prendre en compte les tendances longues sur les évolutions des taux, en cohérence avec l'horizon lointain des décaissements. Le taux d'actualisation retenu doit par ailleurs respecter un plafond réglementaire, défini par le décret du 23 février 2007 et l'arrêté du 21 mars 2007.

Il est notamment pris pour référence la moyenne glissante sur 4 ans des rendements des OAT françaises de maturité 30 ans auxquels est ajouté un spread d'obligations d'entreprises de première catégorie.

La révision du taux d'actualisation est ainsi fonction des évolutions structurelles de l'économie conduisant à des changements durables à moyen et long termes, ainsi que d'éventuels effets de plafonnement réglementaires.

Le dispositif réglementaire étant actuellement en cours de révision, l'autorité administrative a accordé à AREVA un délai pour appliquer un taux conforme au dispositif en vigueur. En conséquence, le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2014 est le taux ressortant de la méthode usuelle de l'entreprise, soit 4,50%.

Le taux plafond résultant de l'application du dispositif en vigueur s'établirait à 4,31% au 31 décembre 2014, contre 4,80% en application du dispositif envisagé.

Une baisse de 20 bps du taux d'actualisation à 4,30% entraînerait une dotation de provision complémentaire de 325 millions d'euros, dont (105) millions d'euros en contrepartie du compte de résultat.

Évacuation et stockage des déchets ultimes

AREVA provisionne les dépenses relatives aux déchets radioactifs dont elle assume la responsabilité.

Ces dépenses couvrent :

- sa quote-part de surveillance du centre de stockage de la Manche et du centre de stockage de l'Aube qui ont reçu ou reçoivent les déchets de faible activité à vie courte ;
- l'évacuation et le stockage en subsurface des déchets de faible activité et à vie longue dont elle est propriétaire (graphites) ;
- l'évacuation et le stockage des déchets de haute et moyenne activité (HAVL et MAVL) relevant de la loi du 30 décembre 1991 (aujourd'hui codifiée par les articles L. 542-1 et suivants du Code de l'Environnement). La provision est basée sur l'hypothèse de mise en œuvre d'un stockage en couche géologique profonde.

Pour ce dernier poste un groupe de travail a été constitué en 2004 sous l'égide de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), qui a rendu ses conclusions au second semestre 2005. AREVA a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus des travaux du groupe de travail et a retenu un devis total du centre de stockage en couche géologique profonde (projet dénommé « CIGEO ») de 14,1 milliards d'euros (en conditions économiques 2003) qui intègre non seulement le coût de la réversibilité, mais aussi un niveau de risques et aléas. Ce devis sert au calcul de la provision pour stockage profond inscrite dans les comptes d'AREVA, qui s'élève à 440 millions d'euros au 31 décembre 2014 (422 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Conformément à la loi du 28 juin 2006, la Direction générale de l'énergie et du climat a confié à un groupe de travail la mission de réaliser une nouvelle évaluation du coût du stockage géologique en profondeur. Ce groupe de travail animé par la DGEC réunit des représentants de l'ANDRA, et, à titre consultatif, d'AREVA, du CEA, d'EDF et de l'ASN. Dans ce cadre, l'ANDRA a réalisé depuis 2012 des études d'esquisse et a analysé les optimisations techniques proposées par les producteurs. La coopération mise en place entre l'ANDRA et les producteurs permet des échanges techniques construits dans l'objectif d'une optimisation de la conception du stockage et de son exploitation.

Sur cette base, le 18 décembre 2014 la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a transmis à AREVA, à EDF, au CEA et à l'ASN un chiffrage pour une consultation formelle. A l'issue d'une phase d'échanges pour laquelle les producteurs de déchets disposaient d'un délai de deux mois pour formuler leurs observations sur les nouvelles pistes d'optimisation, la Ministre arrêtera un chiffrage qui prendra également en compte les recommandations de l'ASN et de la Commission Nationale d'Evaluation. Le processus de consultation sur le chiffrage du devis CIGEO à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2014 n'est pas achevé. Compte tenu des divergences significatives qui demeurent entre l'ANDRA et les producteurs et des incertitudes sur le niveau des coûts qui résultera du processus de consultation, AREVA attend la publication du chiffrage définitif par les autorités de tutelle pour réviser sa provision.

A titre d'analyse de sensibilité, tout relèvement d'un milliard d'euros (en conditions économiques 2012) du montant du devis du projet CIGEO par rapport à celui retenu en 2005 conduirait à une dotation complémentaire estimée par AREVA entre 20 et 25 millions d'euros sur la base de la méthodologie utilisée pour établir la provision existante.

Echéancier prévisionnel de décaissement des provisions

Le tableau suivant présente l'échéancier prévisionnel de décaissement des provisions entrant dans le champ d'application de la loi de 2006 (hors aléas) :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014
2015	334
2016 – 2019	1 398
2020 – 2024	1 311
2025 – 2034	1 870
2035 et au-delà	6 951
TOTAL PROVISIONS NON ACTUALISEES	11 864

ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE DES OPERATIONS DE FIN DE CYCLE

Ce poste comporte les éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Créances liées aux opérations de fin de cycle	725	705
Portefeuille dédié	5 290	5 352
TOTAL	6 015	6 057

Les créances liées aux opérations de fin de cycle correspondent principalement aux créances sur le CEA résultant de la signature en décembre 2004 d'un accord pour la prise en charge par ce dernier d'une quote-part des coûts de démantèlement d'ateliers des usines de La Hague et de Cadarache et des coûts de reprise et conditionnement des déchets de l'usine UP2 400.

Objectif du portefeuille dédié

Pour faire face à ses obligations de fin de cycle, le Groupe a, de sa propre initiative, constitué un portefeuille spécifique dédié au paiement de ses dépenses futures de démantèlement des installations et de gestion des déchets. Depuis la loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 et son décret d'application n° 2007-243 du 23 février 2007, cette obligation s'impose désormais à tous les opérateurs nucléaires opérant en France. Composé à partir de l'échéancier des dépenses qui s'étendent sur plus d'un siècle, ce portefeuille est géré dans une optique long terme. Ce portefeuille d'actifs financiers couvre l'ensemble des engagements du Groupe, qu'ils soient relatifs à des obligations imposées par la loi du 28 juin 2006 pour des installations nucléaires de base situées sur le territoire français ou qu'ils soient relatifs à d'autres engagements de fin de cycle pour des installations situées en France ou à l'Étranger.

Le Groupe s'appuie sur un conseil externe pour réaliser les études d'allocation stratégique d'actifs cibles permettant d'optimiser sur le long terme le couple rendement – risque et le conseiller dans le choix des classes d'actifs et la sélection des gestionnaires. Ses travaux sont présentés au Comité de suivi des Obligations de Fin de Cycle. Les allocations d'actifs long terme fournissent le pourcentage cible d'actifs d'adossés aux éléments constitutifs du passif (actifs de natures obligataires et monétaires, y compris créances détenues sur les tiers) et d'actifs de diversification (actions, etc.) sous contrainte des limites imposées par le décret n°2007-243 du 23 février 2007 et sa modification par le décret n°2013-678 du 24 juillet 2013 tant en termes de règles d'emprise et de dispersion des risques qu'en termes de nature d'investissement.

AREVA a fait en sorte que l'ensemble des Fonds d'AREVA NC et AREVA NP soient conservés, déposés et valorisés chez un prestataire unique capable d'assurer de façon indépendante les contrôles et valorisations nécessaires exigés par le décret d'application.

La gestion du compartiment Actions est essentiellement réalisée par des prestataires externes :

- un mandat de gestion d'actions ;
- des fonds communs de placement dédiés.

Le compartiment Taux (obligataire et monétaire) est investi via :

- des OPCVM ouverts ;
- des fonds communs de placement dédiés ;
- des titres obligataires détenus en direct.

La répartition du portefeuille de titres dédiés est décrite ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
En valeur de marché ou en valeur liquidative		
Actions cotées	1 222	1 441
FCP actions	1 157	991
FCP Obligataires et monétaires	2 119	2 172
FCP non cotés	76	68
En coût amorti		
Obligations et FCP Obligataires détenus jusqu'à échéance	716	680
Total portefeuille de titres dédiés	5 290	5 352
Créances liées aux opérations de fin de cycle	725	705
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE	6 015	6 057

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Par origine géographique		
Zone Euro	5 409	5 354
Europe hors zone Euro	549	663
Autres	57	40
TOTAL	6 015	6 057

Les actifs financiers sous forme de titres ou OPCVM représentent 88 % des actifs de couverture au 31 décembre 2014. Les actifs de couverture se décomposent de la façon suivante : 41% actions, 47% obligations et monétaires et 12% créances.

Le cadre contractuel de la principale créance liée aux opérations de fin de cycle (créance sur le CEA d'un montant de 663 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 642 millions d'euros au 31 décembre 2013) devrait être modifié au cours du premier semestre 2015 par voie d'avenant afin de définir un échéancier de remboursement du principal et de paiement des intérêts par le CEA, dont le dernier terme est prévu en 2024.

Les créances sur le CEA et EDF relatives au surfinancement assumé par AREVA, en lien avec le paiement des contributions fiscales relatives au financement de l'ANDRA entre 1983 et 1999, ont fait l'objet d'échanges en 2014 avec les deux exploitants. Le CEA a

confirmé à AREVA avoir inscrit dans ses comptes, au 31 décembre 2014, une dette d'un montant égal à celui de la créance constatée par AREVA, soit 16 millions d'euros.

Performances des actifs financiers en couverture des passifs selon classes d'actifs ^(#)

Classe d'actif	2014	2013
Actions	+ 3.7%	+ 21.9 %
Produits de Taux	+ 6.4%	+ 1.4 %
Sous-total Portefeuille de titres dédiés	+ 5.2%	+ 10.4 %
Créances liées aux opérations de fin de cycle	+ 2.9%	+ 3.7 %
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE	+ 4.8%	+ 9.7 %

(#) La performance affichée pour ces catégories englobe celle de parts des actifs dédiés à la couverture d'obligations de Fin de Cycle pour des installations françaises et étrangères non couvertes par le champ d'application de la loi du 28 juin 2006.

En assimilant les intérêts calculés sur les créances à des performances d'actifs financiers de taux, la performance globale des actifs de couverture est de + 4.81% sur l'année calendaire 2014.

Description et appréciation des risques

Les investissements en actions du portefeuille de titres dédiés se déclinent principalement sous forme :

- d'un mandat d'actions cotées, qui comporte une trentaine de valeurs ayant leur siège dans un des pays membres de l'Union Européenne. La faible rotation des titres permet une gestion des plus-values à long terme. Sans que ceci constitue un indicateur de pilotage, le mandat sera apprécié sur le long terme par rapport à une référence externe MSCI EMU dividendes nets réinvestis. La nature de ce mandat de long terme est incompatible avec un suivi de gestion « benchmarkée ».
- de FCP actions dédiés, gérés selon différentes stratégies d'investissement qui reposent sur une gestion diversifiée centrée sur des valeurs européennes. Suivant l'objectif de gestion, les gérants sont contraints par le respect de règles précises en termes d'expositions : limites d'investissements sur certaines valeurs en absolu et relativement à l'actif net, expositions limitées en devises non euro, indication d'un risque relatif par rapport à un indice de référence cible (*Tracking Error*) et investissements limités sur certains instruments. L'ensemble de ces limites permet de s'assurer du respect des règles d'investissements dictées par le décret d'application de la loi du 28 juin 2006.

Pour les titres détenus par AREVA NC et AREVA NP, les investissements en produits de taux du portefeuille de titres dédiés se déclinent principalement sous forme de :

- titres détenus en direct constitués d'obligations d'États de la zone Euro, qui seront conservées jusqu'à leur échéance et leur remboursement. Ils sont classés dans la catégorie comptable « titres détenus jusqu'à l'échéance » et sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti.
- FCP obligataires dédiés et OPCVM monétaires ouverts. La sensibilité aux taux d'intérêt des FCP obligataires est fixée entre des bornes telles que la sensibilité globale du portefeuille dédié soit adéquate aux objectifs de sensibilité à long terme ainsi qu'à la sensibilité du passif à son taux d'actualisation. L'exposition des FCP monétaires et obligataires au risque de crédit est encadrée via la notation de la qualité des émetteurs par les agences Moody's ou Standard & Poor's.

Pour Eurodif, des mandats et FCP obligataires ont été mis en place spécifiquement en vue d'adosser les flux de son passif.

Valorisation

La valeur liquidative des OPCVM est déterminée en valorisant les titres détenus par chaque fond à leur valeur de marché du dernier jour de l'exercice.

Produits dérivés

Les instruments dérivés sont admis à titre de couverture ou d'exposition relative et font l'objet de règles d'investissements précises visant à interdire tout effet de levier. La somme des engagements nominaux ne peut excéder l'actif net du FCP. Les ventes d'options ou les achats d'options de vente sur des actifs sous-jacents dans lesquels le FCP n'est pas investi ou au-delà de l'investissement sont ainsi interdites.

Suivi et Analyse du risque du portefeuille dédié

Dans le cadre du mandat de conservation et valorisation des Fonds dédiés au démantèlement, une étude mensuelle des risques sous-jacents des portefeuilles et des fonds est réalisée. Cette étude permet d'estimer la perte maximale avec un degré de confiance de 95 % des portefeuilles à différents horizons - méthode « VaR » (*Value at risk*) et de volatilités estimées de chaque Fonds ou actifs dédiés. Elle apporte une seconde estimation au travers de scénarios déterministes : choc de la courbe des taux et/ou baisse des marchés actions.

Les impacts liés à des variations des marchés actions et de taux sur l'évaluation des actifs financiers de couverture sont synthétisés dans le tableau suivant :

Cas de référence (31 décembre 2014)	
<i>(en millions d'euros)</i>	
Hypothèse baisse des actions et hausse des taux	
- 10 % sur actions	-245
+ 100 bps sur les taux	-45
TOTAL	-290
Hypothèse hausse des actions et baisse des taux	
+ 10 % sur actions	+245
- 100 bps sur les taux	+45
TOTAL	+290

NOTE 14. INFORMATIONS RELATIVES AUX COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

Une coentreprise est significative si le chiffre d'affaires est supérieur à 200 millions d'euros ou si le total bilan est supérieur à 200 millions d'euros. Une entreprise associée est significative lorsque le total bilan est supérieur à 200 millions d'euros.

TITRES DES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
ATMEA	-	54
Autres coentreprises	64	55
Total coentreprises	64	109
MNF	30	94
Autres entreprises associées	49	50
Total entreprises associées	79	145
Total	143	254

QUOTE PART DE SITUATION NETTE DEFICITAIRE DES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
ETC	75	44
ATMEA	28	-
Total coentreprises	103	44

Enrichment Technology Company (ETC) est une coentreprise détenue à parité par AREVA et URENCO. Son activité principale est la fabrication, l'assemblage et l'installation de centrifugeuses et des tuyauteries associées permettant à ses clients d'enrichir l'uranium. ETC intervient également dans la conception des usines d'enrichissement par ultracentrifugation selon les besoins de ses clients et la conduite de projet pour la construction de ces installations.

ATMEA est une coentreprise détenue à parité par AREVA et MITSUBISHI Heavy Industries (MHI), qui a pour vocation la conception, l'octroi de licences, la construction, le commissionnement, la promotion et la vente du réacteur à eau pressurisée de troisième génération, ATMEA1, de moyenne puissance.

AREVA considère avoir une obligation implicite d'assurer la continuité de l'exploitation d'ETC et d'ATMEA ; en conséquence, et conformément aux dispositions de la norme IAS 28, AREVA reconnaît sa quote-part de capitaux propres négatifs au passif de son bilan consolidé, et sa quote-part de résultat déficitaire dans son compte de résultat et dans son état de résultat global consolidés.

MNF est une entreprise de conception, fabrication et vente de combustible nucléaire et de services d'ingénierie associés pour les réacteurs à eau pressurisée Japonais. Pour ce faire, MNF dispose d'une ingénierie ainsi que de capacités industrielles de fabrication de composants, de dé-conversion et d'assemblage de combustible, localisées principalement sur le site de Tokai, au Japon. AREVA détient 30% du capital de MNF, dont l'actionnaire principal est MHI.

Les engagements hors bilan entre AREVA et les coentreprises et les entreprises associées sont les suivants :

- AREVA NP garantit 50% d'un crédit de la coentreprise chinoise CAST envers une banque chinoise pour 20 millions d'euros.
- AREVA SA garantit 30% d'une dette de MNF envers une banque japonaise pour 28 millions d'euros.

Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
ETC	(17)	(30)
ATMEA	(82)	(2)
Autres coentreprises	9	21
Total coentreprises	(89)	(11)
MNF	(64)	(4)
Autres entreprises associées	(1)	3
Total entreprises associées	(65)	(1)
Total	(154)	(13)

Les informations financières requises par la norme IFRS12 sont présentées avant élimination des opérations réciproques et retraitements et sur la base d'une détention à 100%.

COENTREPRISES SIGNIFICATIVES

(en millions d'euros)	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	ETC	ATMEA	ETC	ATMEA
	Amont	R&S	Amont	R&S
Pays	UK	France	UK	France
% détention	50%	50%	50%	50%
Chiffre d'affaires	271	-	699	-
Excédent Brut d'Exploitation	48	(4)	130	(4)
Résultat Net	8	(4)	15	(4)
Dont dotations aux amortissements	8	-	(16)	-
Dont produits / charges d'intérêts	-	-	-	-
Dont produits / charges d'impôt sur le résultat	11	-	(3)	-
Autres éléments du Résultat Global	(29)	-	(7)	-
Résultat Global	(22)	(4)	7	(4)
Actif courant	280	22	339	9
Dont trésorerie et équivalent de trésorerie	7	13	88	1
Actif non courant	42	257	58	194
Passif courant	(321)	(175)	(384)	(99)
Dont passifs financiers courants	10	(155)	-	(88)
Passif non courant	(54)	-	(45)	4
Dont passifs financiers non courants	-	-	-	-
Actif Net	(53)	104	(31)	108
Quote-part de l'actif net à l'ouverture	(16)	54	(19)	56
Quote-part de Résultat Global	(11)	(2)	4	(2)
Quote-part des distributions de dividendes	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
Quote-part de l'actif net à la clôture	(27)	52	(16)	54
Goodwill et Retraitements de consolidation	(49)	(80)	(28)	-
Titres des coentreprises				54
Quote-part de situation nette déficitaire	(75)	(28)	(44)	

Une perte de valeur a été comptabilisée à hauteur de 80 millions d'euros concernant les frais de développement immobilisés relatifs à l'ATMEA1, suite à la révision à la baisse du nombre et du calendrier des prospects pour ce réacteur en dehors de la Turquie, en l'absence d'avancée concrète à fin 2014 dans les processus de sélection des pays concernés.

Les analyses de sensibilité effectuées montrent que :

- l'utilisation d'un taux d'actualisation supérieur de 1 % aboutirait à la constatation d'une perte de valeur supplémentaire de 9 millions d'euros,
- la prise en compte d'un décalage de deux ans du calendrier prévisionnel de commercialisation des réacteurs ATMEA1 par rapport aux hypothèses retenues au 31 décembre 2014 aboutirait à la constatation d'une perte de valeur supplémentaire de 10 millions d'euros,
- la prise en compte d'une dégradation de 30 % en valeur absolue de la marge par réacteur par rapport aux hypothèses retenues pour la réalisation des tests de perte de valeur, aboutirait à la dépréciation intégrale des frais de développement immobilisés.

Il est rappelé qu'au cours de l'année 2013, la Turquie a sélectionné l'ATMEA1 pour la construction de quatre réacteurs sur le site de Sinop.

ENTREPRISES ASSOCIEES SIGNIFICATIVES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	MNF	MNF
	Mont	Mont
Pays	Japon	Japon
Chiffre d'affaires	13	71
EBE	(24)	n.d.
Résultat Net	(48)	(15)
Autres éléments du Résultat Global	1	(34)
Résultat Global	(47)	(49)
Actif courant	224	261
Actif non courant	28	15
Passif courant	(168)	(144)
Passif non courant	(13)	(14)
Actif Net	71	118
Quote-part de l'actif net à l'ouverture	35	50
Quote-part de Résultat Global	(14)	(15)
Quote-part des distributions de dividendes	-	-
Autres variations	-	-
Quote-part de l'actif net à la clôture	21	35
Goodwills et Retraitements de consolidation	9	59
Titres des entreprises associées	30	94

Le test de perte de valeur du goodwill de MNF a conduit à comptabiliser une dépréciation de 50 millions d'euros consécutivement à la révision des hypothèses relatives au redémarrage des réacteurs nucléaires au Japon faisant ressortir un décalage par rapport aux hypothèses retenues au 31 décembre 2013.

COENTREPRISES NON SIGNIFICATIVES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Titres des coentreprises à la clôture	64	55
Quote-part de Résultat Net	8	20
Quote-part des autres éléments du Résultat Global	3	(2)
Quote-part de Résultat Global	10	18

Les coentreprises non significatives sont les suivantes :

- TSU Projects
- TSU Niger
- JV CAST
- IFASTAR
- United States Nuclear Fuel, LLC
- Lesedi
- Cominak
- AREVA Dongfang
- AREVA H2 Gen
- AREVA NP Inc DZ LLC
- ANADEC
- AREVA Mace Atkins

ENTREPRISES ASSOCIEES NON SIGNIFICATIVES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Titres des entreprises associées à la clôture	49	50
Quote-part de Résultat Net	1	3
Quote-part des autres éléments du Résultat Global	1	(2)
Quote-part de Résultat Global	3	1

Les entreprises associées non significatives sont les suivantes :

- TIMET Savoie
- Zirco Products
- SOFINEL NE-F Engineering
- WECAN Co. Ltd (Worldwide Engineering CGNPC Areva Nuclear)
- CILAS

NOTE 15. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Titres disponibles à la vente	86	105
Créances rattachées à des participations	82	1
Dérivés sur opérations de financement	21	86
Autres actifs financiers non courants	74	69
Autres actifs non financiers non courants	8	-
TOTAL	273	261

Au 31 décembre 2014, les créances rattachées à des participations concernent principalement la coentreprise ATMEA.

TITRES DISPONIBLES A LA VENTE

Les mouvements de l'exercice sont décrits ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	
31 décembre 2013	105
Acquisitions	6
Cessions	(8)
Dépréciations durables	(19)
Variations de juste valeur enregistrées en « autres éléments du résultat global »	5
Variations de périmètre, conversion, reclassements et autres	(3)
31 DECEMBRE 2014	86

Les titres disponibles à la vente se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Nombre de titres		
	au 31 décembre 2014	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Actions cotées (en valeur de marché)			
• Alcatel		-	8
• Japan Steel	4 830 000	14	20
• Autres actions cotées		4	13
Titres de participation non cotés		68	64
TOTAL		86	105

Au 31 décembre 2014, la rubrique « titres de participation non cotés » se compose notamment de participations dans des sociétés détenant des parts de gisements miniers, parmi lesquelles une participation de 13 % au capital d'Euronimba, pour laquelle un contrat de cession a été conclu avec ArcelorMittal au 1^{er} semestre 2014. La réalisation de la cession reste conditionnée à l'autorisation de l'opération par les autorités guinéennes.

Les impacts liés à l'évaluation des titres classés dans la catégorie « disponibles à la vente » figurent en note 32.

AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS NON COURANTS

Au 31 décembre 2014, 8 millions d'euros de stocks d'uranium ont été immobilisés afin de financer les dépenses futures de réaménagement de sites miniers à l'étranger.

NOTE 16. STOCKS ET EN-COURS

(en millions d'euros)	31 décembre 2014			31 décembre 2013		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	613	(127)	486	643	(126)	516
En-cours de production de biens	482	(111)	371	553	(73)	480
En-cours de production de services	634	(131)	503	544	(13)	531
Produits intermédiaires et finis	719	(59)	660	727	(31)	696
TOTAL	2 448	(428)	2 020	2 467	(243)	2 224
Dont stocks et en-cours valorisés :						
• au coût de revient			1 303			1 958
• en valeur nette de réalisation			717			266

VARIATION DES DEPRECIATIONS SUR STOCKS ET EN-COURS

1^{ER} JANVIER 2014	(243)
Variations de périmètre	
Activités cédées ou destinées à être cédées	
Dotations	(238)
Reprises utilisées	52
Reprises non utilisées	9
Autres (écarts de conversion)	(8)
31 DECEMBRE 2014	(428)

En 2014, des dépréciations de valeurs des stocks et en-cours ont notamment été comptabilisées :

- à hauteur de 94 millions d'euros au titre de coûts d'offre engagés dans l'activité Projets Internationaux du Business Group Aval dont l'horizon de réalisation est devenu incertain ; et
- à hauteur de 52 millions d'euros au titre des stocks d'Unités de Travail de Séparation (UTS) de l'activité Enrichissement, compte tenu de l'évolution défavorable des indicateurs de prix de marché des UTS au cours de l'exercice.

NOTE 17. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

(en millions d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Valeurs brutes	2 099	2 079
Dépréciation	(20)	(19)
VALEURS NETTES	2 079	2 060

La valeur brute des Clients et comptes rattachés comprend 219 millions d'euros de créances d'échéance supérieure à un an.

Au 31 décembre 2014, le poste Clients et comptes rattachés inclut des créances sur contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement pour 742 millions d'euros (contre 697 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Au cours de l'année 2013, AREVA a procédé à une cession de créance commerciale, dont les échéances s'étalent de 2014 à 2020, sans recours auprès d'un organisme financier pour un montant de 115 millions d'euros ; AREVA ne conserve pas d'implication continue significative au titre de cette créance..

AREVA n'a pas procédé au cours de l'exercice 2014 à des cessions de créances commerciales d'échéances postérieures à la clôture de l'exercice.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (VALEUR BRUTE)*

(en millions d'euros)	Dont				Dont : échues et non dépréciées					
Créances clients et comptes rattaché	Valeur Brute	Dont non échues	échues et dépréciées	Moins de 1 mois	Entre 1 et 2 mois	Entre 2 et 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Plus d'1 an	
Au 31 décembre 2014	1 357	1 084	16	117	20	5	8	78	30	
Au 31 décembre 2013	1 382	1 180	16	108	19	10	26	11	12	

* : Hors créances sur contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement.

NOTE 18. AUTRES CREANCES OPERATIONNELLES

(en millions d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
État	525	657
Avances et acomptes fournisseurs	648	669
Débiteurs divers	555	502
Instruments financiers	46	144
Autres	11	12
TOTAL	1 786	1 984

Les « Débiteurs divers » incluent les charges constatées d'avance, les avoirs à recevoir des fournisseurs ainsi que les créances sur le personnel et les organismes sociaux.

Au 31 décembre 2014, les autres créances opérationnelles comprennent 234 millions d'euros de créances d'échéance supérieure à un an.

Le poste « Instruments financiers » comprend la juste valeur des instruments dérivés de couverture d'opérations commerciales, ainsi que la juste valeur des engagements fermes couverts.

NOTE 19. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Disponibilités et comptes courants financiers	193	205
Équivalents de trésorerie	1 493	1 487
TOTAL	1 686	1 692

Les équivalents de trésorerie sont principalement constitués par des titres de créances négociables à court terme et d'OPCVM.

NOTE 20. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

(en millions d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Titres détenus à des fins de transaction	35	33
Autres actifs financiers courants et dérivés sur opérations de financement	41	77
TOTAL	76	110

Les « Titres détenus à des fins de transaction » comprennent des obligations de première catégorie et des OPCVM mixtes (actions et obligations).

NOTE 21. CAPITAUX PROPRES

L'action AREVA est cotée sur le compartiment A du marché réglementé du NYSE Euronext à Paris, sous le code ISIN FR0011027143.

Au 31 décembre 2014, la répartition du capital d'AREVA s'établit de la manière suivante :

CAPITAL

Au 31 décembre	2014	2013
CEA	54,4 %	61,5 %
État français	28,8 %	21,7 %
Kuwait Investment Authority	4,8 %	4,8 %
CDC/BPI France Participations	3,3 %	3,3 %
Total	0,9 %	1,0 %
Actionnaires salariés	1,2 %	1,2 %
EDF	2,2 %	2,2 %
Actions rachetées (autocontrôle)	0,2 %	0,2 %
Public	4,0 %	4,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

La valeur nominale de l'action AREVA SA est de 3,80 euros.

RESERVES DE CONVERSION

Les réserves de conversion part du Groupe s'élèvent à (12) millions d'euros en 2014 contre (94) millions d'euros en 2013.

INSTRUMENTS DE DILUTION DU CAPITAL

Il n'existe pas de plan d'attribution d'options de souscription d'actions ou d'instruments susceptibles d'être convertis en titres de capital.

RESULTAT PAR ACTION

Le nombre moyen d'actions retenu pour le calcul du résultat par action pour l'exercice 2014 est de 382 347 301 actions.

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Éléments non recyclables au compte de résultat	(261)	71
• Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel des sociétés intégrées	(305)	93
• Impôts sur les éléments non recyclables	61	(18)
Quote-part des éléments non recyclables des coentreprises et entreprises associées, nets d'impôts	(16)	(4)
Eléments non recyclables relatifs aux activités cédées ou destinées à être cédées, nets d'impôts	-	-
Éléments recyclables au compte de résultat	(85)	(152)
Écarts de conversion des sociétés intégrées		
• Gains (pertes) de la période non réalisés	118	(175)
• Diminués des gains (pertes) recyclés en résultat net		(5)
Variations de valeurs des actifs financiers disponibles à la vente		
• Gains (pertes) de la période non réalisés	61	264
• Diminués des gains (pertes) recyclés en résultat net	(145)	(156)
Variations de valeurs des couvertures de flux de trésorerie		
• Gains (pertes) de la période non réalisés	(117)	(11)
• Diminués des gains (pertes) recyclés en résultat net	(7)	(4)
Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables	50	(56)
Quote-part des éléments recyclables des coentreprises et entreprises associées, nets d'impôts	6	(30)
Eléments recyclables relatifs aux activités cédées ou destinées à être cédées, nets d'impôts	(51)	21
TOTAL AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (APRES IMPOT)	(346)	(81)

EFFET D'IMPOT RELATIF AUX AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

<i>(en millions d'euros)</i>	2014			2013		
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel	(305)	61	(244)	93	(18)	75
Écarts de conversion des sociétés intégrées	118		118	(180)	(1)	(181)
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(84)	34	(50)	108	(60)	48
Variations de valeur des couvertures de flux de trésorerie	(124)	16	(107)	(15)	5	(10)
Quote-part du résultat global des coentreprises et entreprises associées, net d'impôt	(11)		(11)	(34)		(34)
Eléments du résultat global relatifs aux activités cédées ou destinées à être cédées, nets d'impôts	(51)		(51)	21		21
TOTAL AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (APRES IMPOT)	(457)	111	(346)	(7)	(74)	(81)

NOTE 22. INTERETS MINORITAIRES

Les principaux intérêts minoritaires se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Katco	200	197
SET Holding et SET	171	162
Somaïr	62	72
Imouraren	15	51
AREVA TA	14	8
Eurodif/Sofidif et filiales	-	(73)
Intérêts minoritaires relatifs aux activités destinées à être cédées	(28)	(13)
Autres	(7)	4
TOTAL	428	408

Les informations financières concernant les filiales significatives requises par la norme IFRS12 sont présentées avant élimination des opérations réciproques.

Une filiale est considérée comme significative si le pourcentage détenu par les minoritaires est supérieur à 20% ou si son chiffre d'affaires est supérieur à 200 millions d'euros ou si le total de son bilan est supérieur à 200 millions d'euros.

2014

<i>(en millions d'euros)</i>	IMOURAREN	SOMAIR	KATCO	EURODIF	SET	AREVA TA
	Mines	Mines	Mines	Amont	Amont	R&S
Pays	Niger	Niger	Kazakhstan	France	France	France
Part des minoritaires	42,34%	36,60%	49,00%	40,35%	12,00%	16,42%
Chiffre d'affaires	-	201	260	288	596	345
EBE	(22)	40	179	(106)	390	22
Résultat Net	(76)	(29)	65	(49)	(5)	23
Dont attribuable aux minoritaires	(35)	(11)	32	-	(1)	4
Actif courant	38	139	226	606	271	426
Actif non courant	1 793	176	303	906	5 445	85
Passif courant	(95)	(90)	(81)	(441)	(445)	(362)
Passif non courant	(1 414)	(59)	(37)	(1 344)	(3 600)	(93)
Actif Net	323	166	410	(273)	1 671	55
Dont attribuable aux minoritaires	22	61	201	-	201	9
Flux de trésorerie généré par l'activité	(56)	63	110	(34)	234	55
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(159)	(30)	(71)	(97)	(273)	13
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	217	(31)	(59)	120	90	8
Variation de la trésorerie nette	3	2	(13)	(11)	51	76
Dividendes payés aux minoritaires	-	-	(29)	-	-	-

AREVA considère avoir une obligation implicite d'assurer la continuité de l'exploitation d'Eurodif et de ses filiales ; en conséquence, AREVA reconnaît la totalité du résultat et de la situation nette négatifs de ces sociétés respectivement en résultat net - part du groupe et en capitaux propres - part du groupe.

2013

(en millions d'euros)	IMOURAREN	SOMAIR	KATCO	EURODIF	SET	AREVA TA
	Mines	Mines	Mines	Amont	Amont	R&S
Pays	Niger	Niger	Kazakhstan	France	France	France
Part des minoritaires	42,34%	36,60%	49,00%	40,35%	12,00%	16,42%
Chiffre d'affaires	-	280	346	280	399	332
EBE	(2)	105	203	(117)	247	20
Résultat Net	(17)	37	101	(32)	(26)	26
Dont attribuable aux minoritaires	(10)	14	50	(13)	(3)	4
Actif courant	16	191	190	708	192	379
Actif non courant	1 449	201	327	789	5 230	68
Passif courant	(77)	(141)	(64)	(517)	(401)	(332)
Passif non courant	(990)	(67)	(41)	(1 164)	(3 339)	(82)
Actif Net	398	184	411	(185)	1 682	33
Dont attribuable aux minoritaires	58	67	202	(74)	202	5
Flux de trésorerie généré par l'activité	(26)	49	195	(11)	261	38
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(287)	(30)	(91)	(11)	(532)	29
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	333	(11)	(95)	-	355	(14)
Variation de la trésorerie nette	21	8	12	(22)	84	54
Dividendes payés aux minoritaires	-	-	(32)	-	-	-

NOTE 23. AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe, selon les lois et usages de chaque pays, versent à leurs salariés qui partent à la retraite une indemnité de fin de carrière qui est fonction de leur rémunération et de leur ancienneté. Par ailleurs, elles versent des médailles du travail, des rentes de préretraite en France et en Allemagne, et des compléments de retraite garantissant des ressources contractuelles à certains salariés. Certaines sociétés du Groupe accordent également d'autres avantages après la retraite tels que par exemple le remboursement des frais médicaux.

Ces régimes, dits à prestations définies, sont comptabilisés conformément aux principes comptables définis dans la note 1.16.

Le Groupe fait appel à des actuaires indépendants pour évaluer ses engagements chaque année.

Dans certaines sociétés, ces engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurances ou de fonds de pension. Dans ce cas, les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante. La différence entre l'engagement et la juste valeur des actifs de couverture fait ressortir une insuffisance ou un excédent de financement. En cas d'insuffisance, une provision est enregistrée. En cas d'excédent, un actif est constaté (sous réserve de conditions particulières).

Variation du taux d'actualisation au 31 décembre 2014

Les taux d'actualisation utilisés par le Groupe sont en baisse par rapport à la clôture précédente, avec une très forte baisse en zone Euro, à 1,85% contre 3,25% à la clôture 2013, et 3,75% aux Etats-Unis (contre 4,5% à la clôture 2013). L'hypothèse d'inflation long terme en zone Euro a également été ajustée en baisse, à 1,6% (contre 1,8% à la clôture 2013). L'impact global de ces deux effets génère une augmentation des passifs de l'ordre de 358 millions d'euros. La provision pour avantages du personnel a été ajustée en conséquence par contrepartie des « autres éléments du résultat global », conformément aux dispositions de la norme IAS19 révisée.

Principaux avantages sociaux du Groupe

Le régime « CAFIC » (tel que mis en place en 2012) est un régime d'anticipation de fin de carrière de type compte épargne temps (CET) avec abondement de l'employeur, à destination du personnel travaillant de nuit ou dans certains postes définis dans l'accord. Le système est partiellement couvert par un contrat d'assurance. La population des bénéficiaires éligibles est ouverte.

Le deuxième système de préretraite le plus matériel du groupe (dénommé « TB6 ») se trouve également en France. Les bénéficiaires sont les salariés travaillant de nuit ou dans certains types de postes définis dans l'accord.

Une couverture médicale financée partiellement par l'employeur en phase de retraite est actuellement en vigueur dans certaines sociétés en France et aux Etats-Unis. La population des bénéficiaires éligibles est ouverte.

Un régime de pension (« Employee Retirement Plan ») est en vigueur aux Etats-Unis et est financé par un fonds de pension. Les droits ont été gelés en 2005. Le plan étant « qualifié », les taux de couverture sont régulés par la loi et des cotisations additionnelles peuvent être nécessaires.

En Allemagne un régime de pension type « cash balance plan » existe et est couvert partiellement par un fonds de pension. Les règles de couverture minimum ne sont pas définies par la loi.

ANALYSE DE LA PROVISION AU BILAN

(en millions d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
TOTAL PROVISIONS POUR RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL	2 234	1 928
Moins total des actifs des régimes de pension	-	-
Moins plans évalués localement	0	-
TOTAL PLANS EVALUES PAR LES ACTUAIRES DU GROUPE	2 234	1 928
Frais Médicaux et Prévoyance	356	n.d.
Indemnités de fin de carrière	583	n.d.
Médailles du Travail	27	n.d.
Préretraites	947	n.d.
Retraites Supplémentaires	321	n.d.

• Par zone géographique

	Zone Euro	États-Unis	Autres*	Total
Frais Médicaux et Prévoyance	346	10	-	356
Indemnités de fin de carrière	582	-	1	583
Médailles du Travail	27	-	-	27
Préretraites	935	-	13	947
Retraites Supplémentaires	218	103	-	321
TOTAL	2 109	112	13	2 234

* Niger et Japon

Les informations détaillées ci-après concernent les plans évalués par les actuaires du Groupe.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

	2014	2013
Inflation à long-terme		
• Zone Euro	1,6%	1,8%
Taux d'actualisation		
• Zone Euro	1,85%	3,25%
• Zone Dollar	3,75%	4,5%
Revalorisation des pensions		
• Zone Euro	1,6%	1,5%-1,9%
• Zone Dollar	0%	0%
Revalorisation du Plafond de la Sécurité Sociale (net d'inflation)	+0,5%	+0,5%

• Tables de mortalité

	2014	2013
France		
• rentes	Table de génération	Table de génération
• capitaux	INSEE Hommes/Femmes 2000-2002	INSEE Hommes/Femmes 2000-2002
Allemagne	Heubeck 2005	Heubeck 2005
États-Unis	RP 2014	RP 2000

- Age de départ à la retraite en France

	2014	2013
Cadres	65	64
Non cadres	62	62

- Taux de sortie moyen pour chacune des sociétés, réparti suivant une fonction décroissante, selon les tranches d'âge dans la population. Les taux entre crochets indiquent [turnover moyen en début de carrière - turnover moyen en fin de carrière].

	Cadres		Non cadres	
	2014	2013	2014	2013
France	[1,6% - 0%]	[1,6% - 0%]	[0,7% - 0%]	[0,7% - 0%]
Allemagne	[7% - 0%]	[7% - 0%]	[7% - 0%]	[7% - 0%]
États-Uni	6%	6%	6%	6%

- Hypothèses d'augmentation de salaire moyennes retenues inflation comprise. Les taux entre crochets indiquent [revalorisations moyennes en début de carrière - revalorisations moyennes en fin de carrière].

	Cadres		Non cadres	
	2014	2013	2014	2013
France	[3,8% - 2,6%]	[4,0% - 2,8%]	[3,3% - 2,7%]	[3,5% - 2,9%]
Allemagne	3,2%	3,4%	3,2%	3,4%
États-Unis	3,75%	3,75%	3,75%	3,75%

- Hypothèses de taux attendu d'évolution des frais médicaux aux États-Unis

Année	
2015	7,1 %
2016	6,8 %
2017	6,6 %
2018	6,4 %
2019	6,2 %
2020+	6,0 %

- Cotisations / prestations prévues en 2014 pour les régimes à prestations définies :
 - Les cotisations/prestations classiques prises en charge par la société sont estimées à 101 millions d'euros.
 - Les cotisations estimatives aux USA au titre des plans qualifiés seront de 14 millions d'euros. Ces cotisations ont été réduites du fait de la loi MAP 21 (juillet 2012), qui a assoupli les contraintes de couverture aux États-Unis.

ACTIFS FINANCIERS

Europe

Allocation par support	2014	2013
Monétaire	5 %	0 %
Obligations	82 %	83 %
Actions	12%	16 %
Immobilier	1 %	1 %

États-Unis

Allocation par support	2014	2013
Monétaire	4 %	4 %
Obligations	36%	35 %
Actions	60 %	61 %
Immobilier	0 %	0 %

Rendement effectif des actifs de régimes	2014	2013
Europe	8,54 %	2,17 %
États-Unis	4,79 %	15,92 %

Les actifs de pension du groupe AREVA ne comportent pas d'instruments financiers du groupe AREVA. Les investissements immobiliers des actifs de pension ne comportent pas de biens immobiliers propriété d'AREVA.

ANALYSE DU MONTANT NET COMPTABILISE

Au 31 décembre 2014	Frais Médicaux	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Préretraites	Retraites Supplémentaires	Total
Dettes actuarielles	356	606	27	1 087	968	3 044
Juste valeur des actifs de couverture	-	(23)	-	(140)	(649)	(810)
MONTANT NET COMPTABILISE	356	583	27	947	321	2 234

Sensibilité de la dette actuarielle aux variations de taux d'actualisation

Une baisse générale de 0,25% du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de 2,2% des dettes actuarielles.

Sensibilité de la dette actuarielle aux variations de taux d'inflation médicale aux États-Unis

Aux États-Unis la sensibilité de la dette actuarielle aux variations de taux d'inflation médicale est la suivante : une variation du taux d'inflation médicale de 1% entraîne une variation de la dette de l'ordre de 13% dans le même sens.

ANALYSE DE LA CHARGE DE L'EXERCICE

Exercice 2014 (en millions d'euros)	Frais Médicaux	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Prétraitements	Retraites Supplémentaires	Total
Coût des services rendus de la période	7	26	1	18	20	72
Coût sur actualisation	11	18	1	32	30	92
Coûts de services passés (inclut les modifications et réductions de régime)	(37)	(1)	-	(3)	-	(40)
Produit d'intérêt sur l'actif	-	(1)	-	(6)	(23)	(29)
Reconnaissance des écarts actuariels générés dans l'année sur les autres régimes long terme (médailles, CATS...)	-	-	3	3	-	6
Liquidation						
TOTAL CHARGE AVEC IMPACT COMPTE DE RESULTAT	(19)	42	5	46	27	101
Reconnaissance des écarts actuariels générés dans l'année sur les régimes postérieurs à l'emploi						
Écarts actuariels sur actifs de couverture	-	(1)	-	6	(10)	(6)
Écart d'expérience	(13)	(10)	(3)	(1)	(3)	(29)
Écart d'hypothèses démographiques	(7)	(22)	-	3	13	(13)
Écart d'hypothèses financières (ajustement taux d'actualisation)	76	70	-	106	103	355
TOTAL CHARGE AVEC IMPACT AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	57	38	(3)	115	103	308
TOTAL DE LA CHARGE DE L'EXERCICE	37	79	3	160	130	409

VARIATIONS DE LA DETTE ACTUARIELLE

Au 31 décembre 2014 (en millions d'euros)	Frais Médicaux	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Prétraitements	Retraites Supplémentaires	Total
DBO au 31 décembre 2013	289	560	26	1 029	851	2 755
Coûts des services rendus de la période	7	26	1	18	20	72
Coût d'actualisation	11	18	1	32	30	92
Cotisations employés	-	-	-	-	2	2
Coûts de services passés (inclut les modifications et réductions de régime)	(37)	(1)	-	(3)	-	(40)
Acquisitions/Fusion Transfert	-	-	-	-	(5)	(5)
Effet de périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-
Transfert de régime	-	-	-	-	-	-
Cessations/Liquidation/Réductions de plan						
DBO des activités destinées à être cédées	-	-	-	-	-	-
Prestations payées sur l'année	(8)	(34)	(2)	(102)	(38)	(184)
Primes de risque d'assurance	-	-	-	-	-	-
Pertes et Gains actuariels	57	38	-	112	112	319
Écarts de change	6	-	-	-	28	34
DBO AU 31 DECEMBRE 2014	356	606	27	1 087	968	3 044

VARIATIONS DES ACTIFS DE COUVERTURE

<i>(en millions d'euros)</i>	2014
Valeur à l'ouverture	828
Produit d'intérêt sur l'actif	29
Écarts actuariels	6
Cotisations/Prestations prises en charge par l'employeur	114
Cotisations versées par les employés	2
Prestations payées et non remboursées	(101)
Prestations payées par les actifs de couverture	(83)
Frais administratifs payés par les actifs	(1)
Effet fusion/Acquisitions/transferts entre entités	(5)
Effet fusion/Acquisitions/transferts entre régimes	-
Actifs des activités destinées à être cédées	-
Effet de périmètre de consolidation	-
Écarts de change	22
VALEUR COMPTABILISEE AU 31 DECEMBRE	810

VARIATION DE LA PROVISION EVALUEE PAR LES ACTUAIRES DU GROUPE

<i>(en millions d'euros)</i>	2014
Solde retraité à l'ouverture	1 928
Différence de change	13
Effet de périmètre	-
Activités destinées à être cédées	-
Reclassement de provisions/d'actifs	-
Charge totale	409
Cotisations et prestations payées	(116)
SOLDE COMPTABILISE AU 31 DECEMBRE	2 234

NOTE 24. AUTRES PROVISIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} janvier 2014	Dotations*	Provisions utilisées	Provisions devenues sans objet	Variations de périmètre, taux de change et autres	31 décembre 2014
Réaménagement des sites miniers et démantèlement des usines de concentration	191	33	(11)		52	265
Provisions pour dépollution et reconstruction des autres sites industriels	1				1	2
Autres provisions non courantes	192	33	(11)		52	267
Restructurations et plans sociaux	34	33	(19)			48
Provisions pour assainissement courant	220	14	(55)		(28)	152
Provisions pour garanties données aux clients	79	31	(25)	(10)	2	78
Provisions pour pertes à terminaison	1 050	839	(356)	(38)	4	1 499
Travaux restant à effectuer	872	186	(77)	(7)		974
Autres	404	422	(64)	(32)	(9)	722
Provisions courantes	2 659	1 527	(594)	(87)	(31)	3 473
TOTAL PROVISIONS	2 851	1 560	(605)	(87)	21	3 740

Au 31 décembre 2014, les provisions pour assainissement incluent un montant de 69 millions d'euros au titre des opérations dites « PRISME » préalables à la mise à l'arrêt définitif de l'usine Georges Besse I d'Eurodif (contre 140 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les autres provisions comprennent notamment :

- des provisions pour risques sur affaires dont 187 millions d'euros constituée au titre du projet de construction d'un réacteur expérimental et 15 millions d'euros au titre du contrat de modernisation d'une centrale nucléaire, comptabilisées au second semestre 2014,
- des provisions pour litiges,
- des provisions pour risques fiscaux,
- des provisions pour amendes et pénalités,
- ainsi que des provisions pour charges relatives aux travaux préalables à la mise à l'arrêt de certaines installations nucléaires.

PROVISIONS POUR PERTES A TERMINAISON

Au cours de l'exercice 2013, un montant total de près de 655 millions d'euros a été doté, notamment au titre de plusieurs projets de construction ou de modernisation de réacteurs dans le BG Réacteurs & Services, dont :

- 425 millions d'euros au titre de l'EPRTM d'Olkiluoto 3,
- 141 millions d'euros au titre d'un contrat de modernisation d'un réacteur en Europe.

Au cours de l'exercice 2014, un montant total de 839 millions d'euros a été doté, dont 782 millions d'euros au titre de plusieurs projets de construction ou de modernisation de réacteurs dans le BG Réacteurs & Services, incluant :

- 576 millions d'euros au titre de l'EPRTM d'Olkiluoto 3, en totalité au second semestre,
- 155 millions d'euros au titre d'un contrat de modernisation d'un réacteur en Europe, dont 90 millions d'euros au premier semestre et 65 millions d'euros au second semestre.

Contrat de construction de l'EPRTM de Olkiluoto 3

La réalisation de l'EPR d'Olkiluoto 3 (« le Projet ») donne lieu depuis plusieurs années à des différends constants et importants avec TVO (« le Client ») qui trouvent essentiellement leur origine dans la manière dont ce dernier applique le contrat et manque au respect de ses obligations. Cette situation constitue, depuis le début du Projet, un facteur de perturbation très important, en particulier au moment où celui-ci aborde les phases d'achèvement de la construction, les essais précédant la mise en service du réacteur, qui nécessitent une coopération étroite avec le Client et une prise en main progressive de la centrale par celui-ci.

Sur le plan juridique, le Consortium AREVA – Siemens (« le Consortium ») continue à faire valoir ses droits dans le cadre de la procédure d'arbitrage engagée en 2008.

Ainsi, la réclamation du Consortium au titre de la réparation de son préjudice porte sur un montant total de 3,5 milliards d'euros. Aucun produit n'est reconnu au titre de cette réclamation. La réclamation de TVO envers le Consortium s'élève à 2,3 milliard d'euros environ.

Aucune provision n'est constituée au titre de cette réclamation. En effet, le Consortium et ses conseils estiment toujours que les allégations de faute grave et intentionnelle exposées par TVO à l'encontre du Consortium dans cette réclamation restent dénuées de fondement. A la suite d'une série d'auditions de témoins et d'experts, le tribunal arbitral devrait rendre une décision en fin d'année 2015 ou début 2016 sur certains thèmes spécifiques sans donner de qualification juridique aux faits présentés et sans non plus se prononcer sur le quantum des demandes des parties. La sentence finale du tribunal arbitral n'est pas attendue avant fin 2017-début 2018.

Sur le plan opérationnel, au premier semestre 2014, le Consortium s'est focalisé sur les activités de son chemin critique incluant les domaines suivants :

- La finalisation des études de détail permettant le démarrage des essais du contrôle-commande en plateforme. Cette activité constitue actuellement le chemin critique du Projet.
- Le démarrage, comme prévu, des tests des systèmes du contrôle-commande en plateforme à Erlangen en Allemagne le 1^{er} avril 2014, précédant leur envoi en 2015 sur le site d'Olkiluoto 3 pour le lancement des phases d'essais opérationnelles.
- La finalisation des documents détaillés de l'architecture du contrôle-commande ayant permis en parallèle d'obtenir une approbation de la part de STUK au mois d'avril également. Cette approbation est une étape primordiale du processus global de validation de l'architecture, la prochaine étape correspondant à l'achèvement des essais du contrôle-commande en plateforme et étant formalisée par un accord de STUK pour envoi sur le site des armoires automatiques de contrôle-commande.

Au second semestre 2014, le Consortium s'est focalisé sur :

- L'officialisation fin août d'un planning Projet révisé qui prévoit l'achèvement de la construction du réacteur mi-2016 et la mise en service de la centrale avant fin 2018, à l'issue d'une période d'essais, sous réserve que TVO et STUK respectent leurs propres obligations et les délais associés à celles-ci.
- La mise en œuvre des essais des systèmes du contrôle-commande en plateforme à Erlangen en Allemagne, essais qui ont débuté le 1^{er} avril 2014, précédant leur envoi en 2015 sur le site d'Olkiluoto pour le lancement des phases d'essais opérationnelles.

Ces essais constituent le chemin critique du planning Projet et sont, à fin Décembre 2014, en ligne avec les prévisions. Par ailleurs, l'Autorité de Sûreté STUK est satisfaite de l'avancement global du dossier Contrôle-commande et du dossier de demande d'autorisation de mise en service.

En parallèle, les activités suivantes ont été marquées par des progrès sensibles au cours du second semestre :

- Activités de gestion de configuration liées au traitement des modifications permettant de finaliser un état technique de référence des installations pour mener à bien des essais cohérents ;
- Poursuite de la résolution des points techniques ouverts pendant les phases précédentes ;
- Activités d'installation électromécaniques en particulier au niveau des bâtiments diesels et des courants faibles ;
- Activités d'essais (non liées au contrôle-commande) dont le niveau d'avancement est de 25%, avec la poursuite d'essais électriques et la préparation des essais à venir à partir du second semestre 2015

Depuis fin 2013, le Projet aborde une phase nécessitant une coopération renforcée et prévue dans le contrat entre l'exploitant TVO et le Consortium pour préparer et réaliser les activités d'essais et de mise en service de façon concertée. AREVA continue de déplorer une insuffisante volonté de coopérer et un manque d'engagement de la part de TVO pour aborder ces phases finales du Projet.

Suite aux efforts déployés par AREVA, des discussions se sont engagées entre les parties afin de déterminer d'un commun accord les conditions nécessaires pour permettre l'achèvement du projet suivant le planning fixé en Aout et confirmé en Décembre avec un niveau de risque mesuré. Ceci fait l'objet d'un plan d'actions entre AREVA et TVO qui place ce dernier devant ses responsabilités opérationnelles et contractuelles. Il doit durer à minima jusqu'en Mai 2015.

Sur le plan comptable, depuis le second semestre 2013, AREVA considère ne plus avoir la capacité d'évaluer avec une fiabilité suffisante le montant à terminaison de certaines catégories de coûts jusqu'à l'achèvement du Projet, dont l'évaluation reste fortement dépendante du degré de coopération et de respect de ses obligations contractuelles par le Client, ainsi que de la validation par l'autorité de sûreté finlandaise (STUK) de l'architecture détaillée du contrôle-commande. Ces catégories de coûts, qualifiés de « non cernables », sont liées aux activités suivantes :

- aux phases d'essais et de préparation de la mise en service du réacteur (l'ensemble des activités de réception du réacteur) dont le préalable est la validation par STUK de l'architecture détaillée du contrôle-commande ;
- aux travaux d'ingénierie nécessaires à cette validation.

Toutefois, AREVA conserve la capacité d'évaluer le montant des coûts restant à encourir pour achever les travaux de construction du réacteur autres que ceux mentionnés ci-dessus. Ces natures de dépenses sont qualifiées de coûts « cernables ».

Dans ce contexte, et conformément aux dispositions du paragraphe 32 de la norme IAS 11, AREVA a cessé de comptabiliser le chiffre d'affaires et les coûts du contrat en fonction de son pourcentage d'avancement et applique désormais les modalités de comptabilisation suivantes :

- le chiffre d'affaires comptabilisé au titre du contrat est stabilisé au niveau du montant atteint au 30 juin 2013. Un montant additionnel de chiffre d'affaires ne sera comptabilisé que lorsqu'un jalon contractuel de facturation sera franchi de manière incontestable par le Client ;
- les coûts du contrat sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus ; seuls les coûts encourus au titre des catégories de coûts « cernables » et qui concourent de façon efficace à l'avancement physique de la construction du réacteur donnent lieu à utilisation de la provision pour perte à terminaison afférente au contrat. A ce titre, 144 millions d'euros ont été enregistrés directement en charges en 2014 au titre des coûts n'ayant pas contribué à l'avancement du projet. Il s'agit principalement d'une partie des coûts associés au contrôle-commande et aux essais ainsi que les coûts de préservation du site, de

réapprovisionnement de pièces et des heures d'ingénierie pour réviser la documentation suite aux demandes de modifications de STUK et TVO.

- Les coûts à terminaison sont revus à chaque clôture annuelle et semestrielle. A ce titre, une dotation complémentaire à la provision pour perte à terminaison a été comptabilisée au 31 décembre 2014 pour un montant de 576 millions d'euros dont 120 millions d'euros ont été comptabilisés pour renforcer la couverture des risques liés à l'achèvement de la construction physique du réacteur et des phases d'essais à venir.

Au total, la marge prévisionnelle sur le contrat se dégrade de 720 millions d'euros par rapport à l'exercice 2013 ; la perte à terminaison comptabilisée au 31 décembre 2014 s'élève désormais à 4,5 milliards d'euros.

AREVA reprendra la comptabilisation du contrat OL3 conformément à la méthode de l'avancement (paragraphe 22 de la norme IAS 11) lorsqu'il sera à nouveau en situation d'évaluer avec une fiabilité suffisante les coûts à terminaison du contrat, ce qui nécessitera un engagement clair de TVO sur son implication en tant que futur exploitant du réacteur durant les phases d'essais et de mise en service de la centrale.

Contrat de modernisation d'une centrale nucléaire

AREVA rencontre des difficultés dans l'exécution d'un contrat d'extension de vie et d'augmentation de puissance d'une centrale nucléaire.

Ce contrat avait déjà fait l'objet de la comptabilisation d'une provision pour perte à terminaison à la fin des exercices 2009, 2011 et 2012 pour un montant total de 283 millions d'euros, au vu des contraintes techniques et de calendrier du contrat et des évolutions du périmètre du contrat à l'initiative du client

Un complément à la provision pour perte à terminaison d'un montant de 141 millions d'euros a été comptabilisé au 31 décembre 2013 afin de tenir compte de l'évolution des contraintes techniques et du périmètre du contrat.

La signature d'un avenant au contrat au second semestre 2013 a permis de clarifier le périmètre technique avec le client et de définir un nouveau calendrier d'achèvement du projet, avec un objectif d'achèvement des opérations d'extension de durée de vie au premier semestre 2014.

Au 31 décembre 2014, un complément de 155 millions d'euros à la provision pour perte à terminaison a été comptabilisé afin de tenir compte du report de la date d'achèvement du projet en raison de la complexité de l'environnement de travail, des demandes de modification de la configuration logicielle effectuées par le client et du report, à l'initiative du client, du planning de formation de ses opérateurs, aucune réclamation par AREVA auprès du client, au titre de ces éléments, n'étant prise en compte dans le montant de la provision complémentaire.

Contrats d'étude et de réalisation d'un réacteur expérimental

AREVA rencontre des difficultés dans l'exécution de contrats d'étude et de réalisation d'éléments d'un réacteur prototype expérimental, résultant notamment de demandes d'évolution par le client, de certaines spécifications techniques et de la défaillance de fournisseurs. Ces contrats ont déjà fait l'objet de la comptabilisation de provisions pour perte à terminaison en 2011 et 2012.

Au premier semestre 2014, les discussions qu'AREVA a commencé à engager courant 2013 avec son client ont permis de converger sur un nouveau planning et sur l'estimation des surcoûts à terminaison prévisibles sur le périmètre des contrats d'AREVA de l'ordre de 200 millions d'euros, intégrant une hypothèse de matérialisation de certains aléas. Le coût d'un délai de 12 mois supplémentaires, au niveau de mobilisation actuel de l'ingénierie et des équipes projet déployées pour l'exécution de ces contrats, peut être estimé à environ 50 millions d'euros.

Les discussions entre AREVA et son client ont été suspendues en raison d'un audit sur l'état du projet diligenté par l'Etat au deuxième trimestre 2014, dont les conclusions ont été rendues fin juin. Les discussions ont repris au second semestre 2014. Dans le cadre de ces discussions, AREVA a privilégié le plafonnement des risques financiers liés à ses contrats d'étude en contrepartie de la prise en charge par AREVA de l'essentiel des surcoûts avérés et probables identifiés à date. Ce plafonnement ne concerne pas la phase d'essais pour laquelle AREVA reste exposé aux éventuels dépassements dont il porterait la responsabilité. Le 27 février 2015, les directions générales d'AREVA et du CEA ont signé un accord, sous la forme d'un mandat de négociation, par leurs équipes respectives, des termes d'un règlement global de la situation du projet en ce sens. Dans ce contexte, un complément de provision de 207 millions d'euros a été doté au second semestre pour tenir compte de ces coûts et des termes de l'accord précité.

PROVISIONS POUR TRAVAUX RESTANT A EFFECTUER

Au 31 décembre 2014, ces provisions correspondent à des charges pour travaux restant à effectuer (PTRE) pour un montant de 974 millions d'euros. Elles représentent des prestations annexes restant à réaliser (traitement et entreposage de résidus notamment).

NOTE 25. DETTES FINANCIERES

<i>(en millions d'euros)</i>	Dettes non courantes	Dettes courantes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Avances clients rémunérées	93	-	93	91
Emprunts auprès des établissements de crédit et billets de trésorerie	823	436	1 259	734
Emprunts obligataires	5 941	53	5 994	5 174
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	-	122	122	106
Instruments financiers dérivés	-	5	5	33
Dettes financières diverses*	13	9	22	21
TOTAL DETTES FINANCIERES	6 870	624	7 494	6 160
* dont crédit-bail	4	6	10	18

Les emprunts auprès des établissements de crédits et billets de trésorerie comprennent au 31 décembre 2014 :

- un encours de billets de trésorerie de 172 millions d'euros,
- des emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement d'un montant total de 400 millions d'euros contractés pour moitié en 2008 et pour moitié en 2009, à échéance décembre 2015 et décembre 2016, respectivement,
- un emprunt syndiqué auprès de 10 banques pour 650 millions d'euros contracté en 2014, dont l'amortissement vient à échéance en 2024.

Les dettes financières se répartissent par degré d'exigibilité, par devise et par nature de taux de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014
Échéance inférieure ou égale à 1 an	624
Échéance de 1 an à 2 ans	1 247
Échéance de 2 ans à 3 ans	873
Échéance de 3 ans à 4 ans	116
Échéance de 4 ans à 5 ans	823
Échéance à plus de 5 ans	3 811
TOTAL	7 494

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014
Euro	7 347
Dollar États-Unis	30
Yen	55
Autres	62
TOTAL	7 494

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014
Taux fixe	6 445
Taux variable	981
TOTAL	7 426
Autres dettes ne portant pas intérêt	63
Instruments financiers dérivés	5
TOTAL	7 494

L'échéancier des actifs financiers et des dettes financières du Groupe au 31 décembre 2014 est présenté en note 31.

ÉCHEANCIER DES FLUX CONTRACTUELS AU 31 DECEMBRE 2014

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances clients rémunérées	93	93						93
Emprunts auprès des établissements de crédit et billets de trésorerie	1 259	1 259	436	247	78	61	45	392
Emprunts obligataires	5 994	5 994	53	991	794	55	778	3 324
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	122	122	122					
Dettes financières diverses	20	20	6	12	1			1
Intérêts futurs sur passifs financiers		1 551	326	256	211	154	149	456
Total encours des dettes financières (hors dérivés)	7 489	9 038	941	1 506	1 083	270	971	4 266
Dérivés actifs	(41)							
Dérivés passifs	5							
Total dérivés nets	(36)	(36)	(15)	(22)	(1)	6	(21)	16
TOTAL	7 453	9 002	927	1 484	1 083	276	950	4 282

ÉCHEANCIER DES FLUX CONTRACTUELS AU 31 DECEMBRE 2013

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances rémunérées	91	91						91
Emprunts auprès des établissements de crédit et billets de trésorerie	734	734	300	212	213	7		
Emprunts obligataires	5 174	5 174	63		1 009	792	55	3 256
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	106	106	106					
Dettes financières diverses	21	21	9	4	3	1		3
Intérêts futurs sur passifs financiers		1 512	289	213	210	172	135	492
Total encours des dettes financières (hors dérivés)	6 126	7 638	768	430	1 436	972	190	3 842
Dérivés actifs	(87)	(87)						
Dérivés passifs	33	33						
Total dérivés nets	(54)	(54)	(12)	(41)	(7)	1	6	
TOTAL	6 073	7 585	756	389	1 429	973	196	3 842

EMPRUNTS OBLIGATAIRES APRES GESTION DES RISQUES DE TAUX

Date d'émission	Valeur au bilan (en millions d'euros)	Nominal Devise (en millions de devise)	Taux nominal	Échéance
23 septembre 2009	991	EUR	971 3,875 %	2016
23 septembre 2009	1 038	EUR	1 000 4,875 %	2024
6 novembre 2009	778	EUR	750 4,375 %	2019
22 septembre 2010	768	EUR	750 3,5 %	2021
5 octobre 2011	395	EUR	398 4,625 %	2017
14 mars 2012	398	EUR	400 4,625 %	2017
4 avril 2012	198	EUR	200 TEC10 + 2,125%	2022
4 septembre 2013	535	EUR	500 3,25 %	2020
20 septembre 2013	55	JPY	8 000 1,156 %	2018
20 mars 2014	786	EUR	750 3,125 %	2023
TOTAL	5 941			

Le groupe a émis un emprunt obligataire au cours de l'exercice 2014 pour un montant de 750 millions d'euros qui vient s'ajouter aux émissions faites de 2009 à 2013. La valeur comptable des emprunts obligataires est de 5 941 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Sur ce montant, 1 800 millions d'euros ont été couverts contre taux variable EUR au moyen de swap de taux.

En 2014, le groupe a procédé à un rachat partiel de la souche obligataire à échéance 2016 pour 7 millions d'euros.

GARANTIES ET CLAUSES PARTICULIERES

À l'exception de l'emprunt de 13 milliards de CFA (équivalent à 20 millions d'euros) de SOMAIR incluant des sûretés sur Actifs, aucun emprunt ou dette (hors dettes sur immobilisations en crédit-bail) n'est garanti par des actifs.

COVENANTS BANCAIRES

L'emprunt syndiqué de 650 millions d'euros, à échéance juin 2024, est adossé à certains revenus futurs de l'usine d'enrichissement Georges Besse II. A ce titre, il comporte des nantissements de créances futures, de comptes bancaires et comprend un « covenant » rapportant les flux de trésorerie au service de la dette qui conditionne les paiements de la Société d'Enrichissement du Tricastin à AREVA SA (dividendes et remboursements de prêts internes).

Les emprunts obligataires émis par AREVA et les lignes de crédit bilatérales et syndiquées non tirées ne comportent aucun « covenant » en rapport à la situation financière, aux ratios de solidité financière, ou à la notation de crédit d'AREVA par des tiers.

NOTE 26. AVANCES ET ACOMPTES REÇUS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Avances et acomptes reçus sur commandes	3 355	3 422
Avances et acomptes reçus finançant les immobilisations	1 090	1 091
TOTAL	4 444	4 513

Ce poste correspond aux avances et acomptes d'exploitation et d'investissement contractuellement accordés par des clients et ne portant pas intérêt. Le remboursement de ces avances et acomptes est effectué par imputation sur le chiffre d'affaires dégagé au titre des contrats considérés, qui concernent principalement les ventes de combustibles et d'uranium, de traitement et de recyclage des combustibles usés et de réacteurs. Les avances portant intérêts figurent en dettes financières.

Seuls les avances et acomptes effectivement perçus sont comptabilisés.

Les avances et acomptes reçus sur commandes correspondent aux montants reçus de clients au titre de contrats ne comportant pas de financement d'investissements significatifs. Dans le cas des contrats à long terme, le montant inscrit au bilan représente le solde net des avances et acomptes reçus et du chiffre d'affaires facturé ou reconnu en fonction de l'avancement ; il inclut également des produits financiers calculés sur les excédents de trésorerie générés par ces avances et acomptes et dont le montant est déterminé contrat par contrat.

Les avances et acomptes reçus finançant les immobilisations correspondent aux montants reçus de clients et concourant au financement d'investissements affectés à l'exécution de contrats de longue durée auxquels ils ont souscrit.

Les avances et acomptes reçus se ventilent par échéance de façon suivante au 31 décembre 2014 :

- moins d'un an : 1 088 millions d'euros
- de 1 à 5 ans : 1 801 millions d'euros
- plus de 5 ans : 1 555 millions d'euros

NOTE 27. AUTRES DETTES

DETTES OPERATIONNELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Dettes fiscales et sociales hors Impôt sur les Sociétés	1 387	1 345
Instruments financiers	202	94
Autres dettes opérationnelles	1 160	1 126
TOTAL	2 750	2 566

Le poste Instruments financiers comprend la juste valeur des instruments dérivés de couverture d'opérations commerciales ainsi que la juste valeur des engagements fermes couverts.

Les dettes opérationnelles se ventilent par échéance de façon suivante au 31 décembre 2014 :

- moins d'un an : 2 251 millions d'euros
- de 1 à 5 ans : 425 millions d'euros
- plus de 5 ans : 74 millions d'euros

DETTES NON OPERATIONNELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
TOTAL	73	70

Les autres dettes non opérationnelles incluent principalement des dividendes à payer aux actionnaires minoritaires de certaines filiales.

NOTE 28. TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Variation des stocks et en-cours	195	39
Variation des clients et autres créances	109	(64)
Variation des fournisseurs et autres dettes	2	169
Variation des avances et acomptes reçus sur commandes	(177)	391
Variation des avances et acomptes versés	21	21
Variation de la couverture de change du BFR	58	(15)
Variation des autres actifs non financiers non courants	(8)	-
TOTAL	199	541

NOTE 29. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note. Les transactions entre AREVA et les coentreprises et entreprises associées, qui sont également des parties liées, sont décrites dans la note 14.

Le détail des transactions entre le Groupe et son actionnaire principal le CEA est présenté ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	CEA	
	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Ventes	574	580
Achats	99	101
Créances sur les entreprises liées	949	901
Dettes envers les entreprises liées	183	174

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES DU SECTEUR PUBLIC

Le Groupe réalise des transactions courantes avec des entreprises du secteur public, essentiellement EDF et le CEA (Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives).

Les transactions avec EDF portent sur l'amont du cycle du combustible nucléaire (ventes d'uranium, prestations de services de conversion, d'enrichissement et de fabrication des assemblages de combustibles); sur l'aval du cycle (prestations de transport, d'entreposage, de traitement et de recyclage du combustible usé); sur des opérations de maintenance de centrales et de ventes d'équipements.

Les transactions avec le CEA concernent la réalisation de travaux de démantèlement des installations nucléaires du CEA, des prestations d'ingénierie pour la conception, la réalisation et l'assistance à l'exploitation des réacteurs de recherche du CEA, et des ventes d'études et de recherches; d'autre part, AREVA paie au CEA des redevances pour l'utilisation de ses procédés de retraitement de combustibles nucléaires usés.

Le Groupe réalise également des transactions avec le CEA, qui concernent des prestations d'études et de recherche, des prestations d'assainissement et de démantèlement, ainsi que deux contrats d'étude et de réalisation de certains composants d'un réacteur expérimental. La réalisation de ces deux contrats rencontre des difficultés et a donné lieu à la comptabilisation de provisions (cf. note 24).

REMUNERATIONS VERSEES AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)	2014	2013
Avantages à court terme	2 925	3 762
Indemnités de fin de contrat	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
TOTAL	2 924	3 762

Les principaux dirigeants comprennent les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance. Les avantages à court terme et indemnités de fin de contrat incluent les rémunérations versées sur l'année par le Groupe ainsi que par le CEA (562 milliers d'euros en 2014 contre 565 milliers d'euros en 2013).

NOTE 30. QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

(en milliers de tonnes de CO ₂)	2014	2013
Quotas attribués à AREVA	77	92
Émissions réelles	70	56
Excédent des quotas sur les émissions	7	36
Quotas cédés sur le marché Powernext	-	-

NOTE 31. GESTION DES RISQUES DE MARCHE

OBJECTIFS GENERAUX

Le groupe dispose d'une organisation dédiée s'appuyant sur des politiques de gestion des risques financiers approuvées par le Comité Exécutif, qui lui permet de gérer de façon centralisée les risques de change, matières premières, taux et liquidité auxquels il est exposé.

Au sein de la Direction Financière, la Direction des Opérations Financières et de la Trésorerie (DOFT) intervient sur les marchés financiers, en tant que centre de services et de gestion des risques financiers du groupe. Elle dispose pour cela d'une organisation garantissant la séparation des fonctions, des moyens humains et techniques et des systèmes d'information nécessaires. Le périmètre d'opérations traitées par la DOFT couvre le change et les matières premières, la centralisation de trésorerie, les financements internes et externes et la gestion du risque de taux, l'endettement bancaire, les placements et le suivi de la gestion d'actifs déléguée.

Pour rendre compte des risques financiers et des limites de position associées, la DOFT produit un reporting mensuel présentant ses positions et les performances de ses activités de gestion. Ce reporting est adressé à la Direction Générale, ainsi qu'aux Directions financière, juridique, et de la stratégie. Des reportings hebdomadaires à destination du Directeur Financier du groupe, incluant la valorisation de l'ensemble des positions à leurs valeurs de marché, complètent le dispositif et permettent de suivre le risque de contrepartie supporté par le groupe.

RISQUE DE CHANGE

L'évolution du taux de change du dollar US contre l'euro peut affecter les résultats du groupe à moyen terme.

Compte tenu de la diversité géographique de ses implantations et de ses activités, le groupe est exposé à la variation des cours de change en particulier à la parité euro/dollar US. La volatilité des cours peut impacter les écarts de conversion, les capitaux propres et les résultats du groupe.

Risque de conversion : le risque de conversion résultant de l'impact comptable de la conversion dans les comptes consolidés du groupe des devises de comptes des filiales contre l'euro n'est pas couvert dans la mesure où ce risque ne se matérialise pas par un flux. Seuls les dividendes attendus des filiales pour l'année suivante font l'objet d'une couverture dès lors qu'ils sont connus.

Risque Bilancier : le groupe minimise le risque de change bilancier issu d'actifs ou de passifs financiers émis en devises étrangères, en finançant ses filiales dans leur devise fonctionnelle. Les prêts et emprunts accordés aux filiales par la Trésorerie, qui centralise le financement, sont ensuite systématiquement transformés en euro par le biais de swaps de change ou cross currency swaps.

Dans le cas d'investissements long terme générant des cash-flows futurs en devises étrangères, le groupe neutralise le risque de change en adossant un passif dans la même devise.

Risque transactionnel : le principal risque de change concerne la variation entre l'euro et le dollar. Le groupe est également sensible, en tant que producteur d'uranium au Canada et au Kazakhstan, à la parité du dollar canadien et du tengue kazakh contre le dollar américain, devise dans laquelle sont libellés les prix.

La politique du groupe approuvée par le Comité Exécutif vise ainsi à couvrir de façon systématique les risques de change certains générés par l'activité commerciale, et recommande, dans la mesure du possible, de couvrir les risques incertains (phases d'appels d'offres) dans le but de minimiser l'impact des variations de cours sur le résultat net consolidé.

Afin de couvrir le risque de change transactionnel, constitué de créances et de dettes, d'engagements fermes hors bilan (commandes clients et fournisseurs), de flux futurs hautement probables (budgets de ventes ou d'achats, marges prévisionnelles sur contrats) et d'appels d'offres en devises étrangères, le groupe AREVA met en place des instruments financiers dérivés (principalement des contrats de change à terme) ou des contrats d'assurance spécifiques (contrats Coface). Ces opérations de couverture sont donc adossées en montant et maturité à des sous-jacents économiques et, en règle générale, sont documentées et éligibles à la comptabilité de couverture (hormis les couvertures d'appel d'offres en devise).

Conformément aux politiques groupe, les entités opérationnelles responsables de l'identification du risque de change initient les opérations de couverture contre leur devise de compte de façon exclusive avec la Salle des Marchés du groupe hors exceptions liées à des contraintes opérationnelles ou réglementaires spécifiques. La Direction des Opérations Financières et de la Trésorerie qui centralise ainsi le risque de change des entités, couvre ensuite sa position en direct avec les contreparties bancaires. Un dispositif de limites strict, portant notamment sur les positions de change autorisées de la Salle des Marchés et les résultats, calculés en *marked to market*, est contrôlé par des équipes spécialisées chargées également des valorisations d'opérations. En complément, des analyses de sensibilités à une variation des cours de change sont effectuées périodiquement.

Au 31 décembre 2014, les instruments financiers dérivés mis en place par le Groupe pour couvrir le risque de change sont les suivants :

(Montants notionnels par date de maturité au 31 décembre 2014)	2015	2016	2017	2018	2019	> 5 ans	Total	Valeur de marché
Change à terme	560	188	150	11	0	0	909	(51)
Swaps de change	1448	533	244	51	9	0	2 286	(70)
Options de change	49	56	25	0	0	0	130	(2)
Cross-currency swaps	384	148	64	61	318	787	1 761	(68)
TOTAL	2 441	925	483	123	327	787	5 086	(191)

Aux 31 décembre 2014 et 2013, la répartition par type de stratégie de couverture, des instruments financiers dérivés de change peut s'analyser comme suit :

	2014		2013	
	Notionnels en Valeur Absolue	Valeur de marché	Notionnels en Valeur Absolue	Valeur de marché
(en millions d'euros)				
Dérivés rattachés à des stratégies de couverture de juste valeur (FVH)	965	(20)	1 819	42
Change à terme	169	(9)	1 167	4
Swaps de change	795	(12)	653	38
Cross-currency swaps				
Dérivés rattachés à des stratégies de couverture d'investissements nets en devises (NIH)	0	0	0	0
Dérivés rattachés à des stratégies de couverture de flux de trésorerie (CFH)	1 926	(95)	1 550	24
Change à terme	654	(38)	767	12
Swaps de change	1 223	(57)	626	10
Options de change	49	(1)	158	2
Dérivés non éligibles	2 195	(75)	1 192	62
Change à terme	85	(5)	59	1
Swaps de change	267	(2)	317	1
Options de change	81	(1)	42	(0)
Cross-currency swaps	1 761	(68)	774	61
TOTAL	5 086	(191)	4 562	128

Une part significative des instruments financiers non documentés en 2014 et 2013 correspond à des dérivés souscrits afin de couvrir le risque de change portant sur des actifs et passifs monétaires, ce qui constitue une couverture naturelle. Les instruments financiers non documentés selon la norme IAS 39 incluent également des dérivés contractés à des fins de couverture des appels d'offres en devises.

Sur la base des données de marchés en date de clôture, les impacts sur les capitaux propres du Groupe à fin 2014 liés aux instruments dérivés de change qualifiés de couverture de flux de trésorerie, seraient respectivement de + 56 millions d'euros et - 62 millions d'euros

en cas de variation instantanée de + 5 % et de - 5 % des cours de change contre euro. À fin 2013, ces impacts s'élevaient selon les mêmes hypothèses à + 32 millions d'euros et - 35 millions d'euros.

Compte tenu de la politique du groupe de couverture de toutes les expositions au risque de change :

- les dérivés de change non documentés couvrent des actifs et passifs en devises de mêmes montants ;
- les actifs et passifs non couverts sont non significatifs.

Ainsi les impacts d'une variation instantanée de + 5 % et de - 5 % des cours de change contre euro sur le résultat du groupe sont relativement neutres.

RISQUE SUR MATIERES PREMIERES

L'exposition du groupe sur les matières premières est peu significative. En 2014, le groupe a mis en place des couvertures matières premières (*contrats forwards fuel*) pour un nominal inférieur à 1 million d'euros.

RISQUE DE TAUX

La gestion du risque de taux est entièrement assurée au niveau de la Direction des Opérations Financières et de la Trésorerie qui centralise (hors cas particuliers ou contraintes réglementaires) les besoins ou excédents de trésorerie courants et stables des filiales et met en place de façon centralisée les financements externes appropriés.

Le groupe utilise plusieurs types d'instruments financiers dérivés, pour contrôler, en fonction des conditions de marché, la répartition entre taux fixe et taux variable de l'endettement externe et des placements, dans le but de réduire principalement son coût de financement et d'optimiser également la gestion de ses excédents de trésorerie.

Au 31 décembre 2014, les instruments financiers utilisés sont principalement des contrats de swaps de taux pour la gestion dynamique de la dette externe.

En fonction des différentes activités, un dispositif de limites portant sur les types d'instruments pouvant être traités, les montants susceptibles d'être engagés et la sensibilité des positions, encadre la gestion du risque de taux par la Salle des Marchés.

Des swaps de taux inflation en USD ont été mis en place pour couvrir un risque commercial spécifique et isolé pour le compte du BG Mines.

Au 31 décembre 2014, les instruments financiers de couverture de taux se répartissaient comme suit :

(en millions d'euros)	Montants notionnels par date de maturité au 31 décembre 2014							Valeur de marché
	Total	2015	2016	2017	2018	2019	> 5 ans	
Swaps de taux - prêteur variable EUR								
<i>Emprunteur fixe EUR</i>	500	200	200				100	(7)
Swaps de taux - prêteur variable EUR								
<i>Emprunteur variable EUR</i>	100						100	(3)
<i>Emprunteur variable USD</i>	787						787	(17)
<i>Emprunteur variable CAD</i>	914	384	148	64		318		(1)
Swaps de taux - prêteur fixe EUR								
<i>Emprunteur variable EUR</i>	2 071	171	350			150	1 400	143
<i>Swaps de taux - prêteur fixe JPY</i>								
<i>Emprunteur variable EUR</i>	61				61			(1)
Swaps de taux Inflation - prêteur variable USD								
<i>Emprunteur fixe USD</i>	144						144	(47)
TOTAL GENERAL	4 577	755	698	64	61	468	2 531	67

Au 31 décembre 2014, la répartition par type de stratégie de couverture, des instruments financiers dérivés de taux peut s'analyser comme suit :

Instrument de taux (en millions d'euros)	Valeur de marché des contrats ⁽¹⁾				Total
	Montants nominaux des contrats	Couverture de flux de trésorerie futurs (CFH)	Couverture de juste valeur (FVH)	Non affectés (Trading)	
Swaps de taux - prêteur variable EUR					
Emprunteur fixe EUR	500	(4)		(3)	(7)
Swaps de taux - prêteur variable EUR					
Emprunteur variable EUR	100			(3)	(3)
Emprunteur variable USD	787			(17)	(17)
Emprunteur variable CAD	914			(1)	(1)
Swaps de taux - prêteur fixe EUR					
Emprunteur variable EUR	2 071		144	(1)	143
Swaps de taux - prêteur fixe JPY					
Emprunteur variable EUR	61			(0)	(0)
Swaps de taux Inflation - prêteur variable USD					
Emprunteur fixe USD	144			(47)	(47)
TOTAL	4 577	(4)	144	(73)	67

(1) Gain/(Perte).

Les tableaux suivants synthétisent l'exposition nette du groupe au risque de taux avant et après opérations de gestion à fin 2014 et fin 2013.

Échéancier des actifs financiers et des dettes financières du groupe au 31 décembre 2014

(en millions d'euros)	Moins d'1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers	1 762	0	0	0	0	0	1 762
dont actifs à taux fixes	(0)	0	0	0	0	0	(0)
dont actifs à taux variables	1 742	0	0	0	0	0	1 742
dont actifs ne portant pas à intérêts	20	0	0	0	0	0	20
Dettes financières	(597)	(1 286)	(876)	(119)	(825)	(3 788)	(7 491)
dont dettes à taux fixes	(162)	(1 085)	(876)	(64)	(825)	(3 580)	(6 593)
dont dettes à taux variables	(367)	(201)	0	(55)	0	(207)	(830)
dont dettes ne portant pas à intérêts	(68)	0	0	0	0	0	(68)
Exposition nette avant gestion	1 164	(1 286)	(876)	(119)	(825)	(3 788)	(5 729)
part exposée aux taux fixes	(162)	(1 085)	(876)	(64)	(825)	(3 580)	(6 593)
part exposée aux taux variables	1 375	(201)	0	(55)	0	(207)	912
part ne portant pas à intérêts	(48)	0	0	0	0	0	(48)
Opérations de gestion hors bilan							
sur la dette via swap expo taux fixe	(28)	156	0	0	156	1 366	1 649
sur la dette via swap expo taux variable	28	(156)	0	0	(156)	(1 366)	(1 649)
Exposition nette après gestion	1 164	(1 286)	(876)	(119)	(825)	(3 788)	(5 729)
part exposée aux taux fixes	(190)	(929)	(876)	(64)	(670)	(2 214)	(4 944)
part exposée aux taux variables	1 403	(357)	0	(55)	(156)	(1 573)	(738)
part ne portant pas intérêts	(48)	0	0	0	0	0	(48)

Échéancier des actifs financiers et des dettes financières du groupe au 31 décembre 2013

(en millions d'euros)	Moins d'1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers	1 849						1 849
dont actifs à taux fixes							0
dont actifs à taux variables	1 827						1 827
dont actifs ne portant pas à intérêts	23						23
Dettes financières	(517)	(217)	(1 225)	(800)	(55)	(3 361)	(6 176)
dont dettes à taux fixes	(318)	(17)	(1 025)	(800)		(3 150)	(5 311)
dont dettes à taux variables	(114)	(200)	(200)		(55)	(211)	(779)
dont dettes ne portant pas à intérêts	(85)						(85)
Exposition nette avant gestion	1 332	(217)	(1 225)	(800)	(55)	(3 361)	(4 326)
part exposée aux taux fixes	(318)	(17)	(1 025)	(800)		(3 150)	(5 311)
part exposée aux taux variables	1 713	(200)	(200)		(55)	(211)	1 047
part ne portant pas à intérêts	(63)						(63)
Opérations de gestion hors bilan							
sur la dette via swap expo taux fixe	206	(200)	162			952	1 120
sur la dette via swap expo taux variable	(206)	200	(162)			(952)	(1 120)
Exposition nette après gestion	1 332	(217)	(1 225)	(800)	(55)	(3 361)	(4 326)
part exposée aux taux fixes	(112)	(217)	(863)	(800)		(2 198)	(4 191)
part exposée aux taux variables	1 507		(362)		(55)	(1 162)	(73)
part ne portant pas intérêts	(63)						(63)

Sur la base de l'exposition à fin décembre 2014, une variation à la hausse des taux d'intérêts de 1 % aurait un impact en année pleine sur le coût de l'endettement net financier, et donc sur le résultat consolidé avant impôt du Groupe, estimé à + 1 millions d'euros. Cet impact s'élevait à + 15 millions d'euros à fin 2013.

RISQUE SUR ACTIONS

Le groupe détient des actions cotées pour un montant significatif et est exposé à la variation des marchés financiers.

Les actions cotées détenues par le groupe AREVA sont soumises à un risque de volatilité inhérent aux marchés financiers.

Elles sont réparties en deux catégories :

- actions présentes au sein du portefeuille financier dédié aux opérations de fin de cycle (voir note 13. *Opérations de fin de cycle*) ;
- autres actifs financiers immobilisés : il s'agit de participations dans des sociétés cotées (Alcatel, Japan Steel Works...) (voir note 15. *Autres actifs non courants*).

Le risque actions des autres actifs financiers immobilisés non courants ne fait pas l'objet de mesures spécifiques de protection contre la baisse des cours.

Le risque sur actions du portefeuille dédié aux opérations fin de cycle fait partie intégrante de la gestion d'actifs qui, dans le cadre du choix d'allocation actions/obligations, utilise les actions pour apporter un supplément de rendement à long terme (voir note 13. *Opérations de fin de cycle*). Cette exposition aux actions européennes, est gérée par différentes sociétés de gestion soit dans le cadre d'un mandat de titres soit par l'intermédiaire de plusieurs fonds communs de placement dédiés, dont la charte de gestion comprend un contrôle du risque de déviation par rapport à un indice.

La variation de valeur des titres de placement induite par la variation des marchés actions s'établit de la façon suivante :

Hypothèse Haute (+ 10 % actions)

31 décembre 2014 (en millions d'euros)	Titres de placement	
	« disponibles à la vente »	« à la juste valeur par le compte de résultat »
Position Bilan	2 472	-
Sensibilité au résultat	-	-
Sensibilité aux capitaux propres	247	-

Hypothèse basse (- 10 % actions)

31 décembre 2014 (en millions d'euros)	Titres de placement « disponibles à la vente »	Titres de placement « à la juste valeur par le compte de résultat »
Position Bilan	2 472	-
Sensibilité au résultat	(2)	-
Sensibilité aux capitaux propres	(245)	-

Hypothèse Haute (+ 10 % actions)

31 décembre 2013 (en millions d'euros)	Titres de placement « disponibles à la vente »	Titres de placement « à la juste valeur par le compte de résultat »
Position Bilan	2 541	-
Sensibilité au résultat	-	-
Sensibilité aux capitaux propres	254	-

Hypothèse basse (- 10 % actions)

31 décembre 2013 (en millions d'euros)	Titres de placement « disponibles à la vente »	Titres de placement « à la juste valeur par le compte de résultat »
Position Bilan	2 541	-
Sensibilité au résultat	(3)	-
Sensibilité aux capitaux propres	(251)	-

RISQUE DE CONTREPARTIE

Le groupe est exposé au risque de contrepartie lié à son utilisation d'instruments financiers dérivés pour couvrir ses risques.

Le groupe utilise plusieurs types d'instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de change et de taux, ainsi qu'aux risques sur matières premières. Le groupe utilise principalement des achats et ventes à terme de devises et de matières premières, des produits dérivés de taux (contrat de « Swap », « futures » ou produits optionnels) pour couvrir ces types de risques. Ces transactions exposent le groupe au risque de contrepartie lorsque ces contrats sont traités sur un marché de gré à gré.

Afin de minimiser ce risque, la Trésorerie du groupe traite avec des contreparties diversifiées de premier plan et sélectionnées en fonction de leurs notations par Standard & Poor's et Moody's au minimum en *investment grade*. Un contrat-cadre juridique est systématiquement mis en place avec les contreparties.

La limite de montant attribuée à chaque contrepartie est fixée en fonction de la notation de la contrepartie, de la nature et de la maturité des produits traités. Sauf dégradation de la notation d'une contrepartie, l'allocation des limites est à minima revue annuellement et fait l'objet d'une validation par le Directeur Financier du groupe. Le contrôle des limites fait l'objet d'un reporting spécifique produit par les équipes de contrôle interne de la Trésorerie groupe. Durant les périodes spécifiques de grande instabilité financière pouvant impliquer un risque accru de défaillances bancaires difficilement identifiable au travers des notations financières, le groupe suit, en tant que de besoin, l'évolution d'indicateurs avancés tels que la valeur des CDS (*Credit Default Swap*) des contreparties éligibles afin d'ajuster les limites autorisées.

Lorsque les conditions l'exigent (risque croissant de contrepartie, transactions à plus ou moins long terme, etc.), des transactions de marché sont encadrées par des conditions d'appels de marge mensuels limitant l'exposition du groupe sur une contrepartie à un seuil prédéterminé : « *Credit Support Annex* » dans le cadre d'une convention ISDA, ou « *Annexe de Remises en Garantie* » dans le cadre d'une convention FBF.

COMPENSATION AU BILAN DE LA JUSTE VALEUR DES DERIVES

Au 31 décembre 2014 (en millions d'euros)	Effets des accords de compensation			Exposition nette
	Valeur brute comptable	Instruments Financiers	Juste valeur des collatéraux financiers	
Actif	221	(194)	(13)	14
Passif	(323)	194		(129)
TOTAL	(102)	0	(13)	(115)

RISQUE DE LIQUIDITE

La gestion du risque de liquidité est assurée par la Direction des Opérations Financières du groupe qui met à disposition des filiales les moyens de financement à court ou long terme appropriés.

L'optimisation de la liquidité repose sur une gestion centralisée des excédents et besoins de trésorerie des filiales du groupe quel que soit leur rang de détention par AREVA. Cette gestion, opérée par la Direction des Opérations Financières du groupe, est effectuée principalement par le biais de conventions de cash-pooling et de prêts et emprunts intragroupe sous réserve que les réglementations locales le permettent. La position de trésorerie consolidée, lorsqu'elle est excédentaire, est gérée dans un objectif d'optimisation du revenu des placements tout en privilégiant la liquidité des supports utilisés.

Les financements externes sont également mis en place de façon centralisée par la Trésorerie, permettant ainsi d'optimiser le coût des financements et l'accès au marché bancaire.

En 2014, le groupe a :

- réalisé en mars une émission obligataire pour 750 millions d'euros à neuf ans (échéance 20 mars 2023) à un taux de 3,125 %,
- mis en place et clos en juin 2014 un financement structuré de l'usine d'enrichissement Georges Besse II, à recours limité sur ses actionnaires, d'un montant de 650 millions d'euros à échéance 2024 auprès d'un syndicat bancaire de 10 partenaires.

Par ailleurs, le groupe dispose d'une ligne de crédit syndiquée de 1 250 millions d'euros et de lignes de crédit bilatérales d'un montant total de 845 millions d'euros, toutes confirmées et non tirées au 31/12/2014.

Au 31 décembre 2014 (en millions d'euros)	Montant	Encours non tiré	Échéance			
			2015	2016	2017	2018
Ligne de crédit syndiquée	1 250	1 250				1 250
Lignes de crédit bilatérales confirmées	845	845	0	50	795	
TOTAL	2 095	2 095	0	50	795	1 250

Les financements externes ne font pas l'objet de clauses restrictives spécifiques. Toutefois, il existe, dans certains accords financiers, des clauses de changement de contrôle stipulant soit le maintien du contrôle du groupe sur la Filiale d'AREVA ayant conclu l'accord, soit le maintien du contrôle de l'État français sur AREVA. La notion de contrôle s'envisage soit à la lecture de l'article L. 233-3 du Code de commerce soit par rapport au pourcentage de détention du capital devant rester supérieur à 50,1%. La perte de contrôle d'AREVA sur sa filiale ou de l'État sur AREVA pourrait, sous certaines conditions, aboutir à une exigibilité anticipée de l'accord concerné.

AREVA présentera un plan de financement pour la période 2015-2017 d'ici à la publication des comptes semestriels lequel, intégrant les effets du plan de compétitivité, comprendra les mesures suivantes :

- forte sélectivité sur les investissements qui seront ramenés à moins de 3 milliards d'euros en cumul sur la période (contre 4,6 milliards d'euros entre 2012 et 2014), priorité étant donnée aux investissements de sûreté, sécurité et maintenance de nos installations ainsi qu'à l'achèvement des investissements engagés dans les projets stratégiques du groupe ;
- la poursuite de la levée de financements bancaires au niveau d'actifs industriels, comme en 2014 avec le financement de projet pour l'usine Georges Besse II et le recours à des instruments de financement opérationnel ;
- un programme de cessions d'actifs d'un montant supérieur à celui annoncé le 7 octobre 2014 ;
- des partenariats comportant un volet financier.

Enfin AREVA étudie des moyens de renforcement de ses fonds propres qui compléteront autant que de besoin les financements ci-dessus et seront précisés dans les mêmes échéances.

AREVA dispose de lignes de crédit confirmées et non-tirées pour un montant total de 2,1 milliards d'euros (crédit syndiqué de 1,25 milliard d'euros à échéance 2018 et lignes bilatérales de 845 millions d'euros à échéances 2016 et 2017) sur lesquelles AREVA pourra être amené à tirer (comme elle a déjà eu l'occasion de le faire entre 2007 et 2010 sur sa ligne de crédit syndiqué), en fonction des besoins de liquidité nécessaires à ses activités.

Enfin, le dispositif mensuel d'actualisation de la prévision de trésorerie (avec une vision mensuelle des 4 premiers mois puis trimestrielle au-delà) a été récemment renforcé par un dispositif complémentaire d'actualisation des 4 premiers mois sur une base hebdomadaire, s'appuyant sur (i) une actualisation hebdomadaire de la trajectoire fin de mois et (ii) un système d'alertes initiées par les Business Group et les entités opérationnelles sur les cash-flows (hors flux internes) non prévus, reportés ou anticipés ou annulés pour tout flux supérieur à 5 millions d'euros. En cas de franchissement du seuil de position court-terme de 500 millions d'euros, une communication spécifique sera effectuée par la Direction des Opérations de Financement et de Trésorerie aux Directions des Business Groups et à la Direction Générale du Groupe (y compris le Directeur Financier Groupe) pour statuer sur les mesures conservatoires à mettre en œuvre.

RISQUE DE CREDIT

AREVA n'est exposé au risque de crédit qu'à travers ses placements d'excédents de trésorerie au moyen de Titres de Créances Négociables et de Fonds Commun de Placements ou SICAV Monétaires. Le choix de ces Titres de Créances Négociables est encadré par des limites d'expositions en fonction de la notation de l'émetteur (notée à court terme en Investment Grade). Ces limites sont validées par la Direction du groupe. En ce qui concerne les Fonds Commun de Placements ou SICAV Monétaires, le groupe ne place ses excédents de trésorerie que dans le cadre des notations de l'émetteur (avec les mêmes critères que ceux décrits précédemment) et sur des véhicules d'investissement avec des durées moyennes de vie n'excédant pas trois mois

VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs de marché des instruments financiers de change, taux et matières premières ont été calculées sur la base des données de marchés collectées en date de clôture, par actualisation du différentiel de cash-flows futurs, ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers. Utiliser des données de marchés différentes pourrait avoir un impact significatif sur l'estimation des valeurs de marché.

NOTE 32. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉTAILLÉS PAR CATÉGORIE

2014

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Ventilation par catégorie						
	Valeur au bilan	Actifs et passifs financiers non	Prêts et créances	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à échéance	Juste valeur des actifs financiers
Actifs non courants	21 709	15 431	881		4 659	716	21 6 426
Goodwills sur entreprises intégrées	3 667	3 667					
Immobilisations incorporelles	2 267	2 267					
Immobilisations corporelles	8 719	8 719					
Actifs de fin de cycle (part des tiers)	188	188					
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	6 015		725		4 573	716	6 163
Titres des coentreprises et entreprises associées	143	143					
Autres actifs non courants	273	10	155		86		21 263
Actifs d'impôts différés	437	437					
Actifs courants	8 211	4 635	2 052	1 478			45 3 576
Stocks et en-cours	2 020	2 020					
Clients et comptes rattachés	2 079	739	1 340				1 340
Autres créances opérationnelles	1 786	1 335	426				25 452
Impôts courants – actif	85	85					
Autres créances non opérationnelles	104	80	24				24
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 686	1	241	1 443			1 685
Autres actifs financiers courants	76		21	35			20 76
Actifs des activités destinées à être cédées	375	375					
TOTAL ACTIF	29 920	20 067	2 933	1 478	4 659	716	66 10 001

Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat et par les « Autres éléments du résultat global » selon :

- Niveau 1 : évaluation à partir de cotations sur un marché actif,
- Niveau 2 : évaluation en l'absence de cotations sur un marché actif mais à partir d'éléments observables se rapportant à cet actif ou à ce passif,
- Niveau 3 : évaluation à partir de critères qui ne sont pas basés sur des éléments observables.

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs non courants	5 359	165	21	5 545
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	5 340	97		5 437
Autres actifs non courants	19	68	21	107
Actifs courants	1 478	45		1 523
Autres créances opérationnelles		25		25
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 443			1 443
Autres actifs financiers courants	35	20		55
TOTAL ACTIF	6 837	210	21	7 068

Analyse des actifs classés en niveau 3

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants au 31 décembre 2013	Acquisitions	Cessions	Autres	Montants au 31 décembre 2014
Autres actifs non courants	64	3	-	(46)	21

La participation d'AREVA dans la société EURONIMBA était valorisée au 31 décembre 2013 au niveau 3 en l'absence de perspectives de cession à court terme en les valorisant au coût historique. Elle a été reclassée du niveau 3 au niveau 2 sur la base d'un prix de vente estimé dans le cadre de négociations avec de potentiels acquéreurs de cette société.

Passif et capitaux propres

Ventilation par catégorie						
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Actifs et passifs financiers non amortis	Passifs au coût	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Juste valeur des passifs financiers
Capitaux propres et intérêts minoritaires	(244)	(244)				
Capital	1 456	1 456				
Primes et réserves consolidées	(1 738)	(1 738)				
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel	(583)	(583)				
Gains et pertes latents différés sur instruments financiers	204	204				
Réserves de conversion	(12)	(12)				
Intérêts minoritaires	428	428				
Passifs non courants	16 527	9 656	6 870			7 071
Avantages du personnel	2 235	2 235				
Provisions pour opérations de fin de cycle	6 985	6 985				
Autres provisions non courantes	267	267				
Quote-part de situation nette déficitaire des coentreprises et entreprises associées	103	103				
Dettes financières non courantes	6 870		6 870			7 071
Passifs d'impôts différés	66	66				
Passifs courants	13 638	9 703	3 792			143
Provisions courantes	3 473	3 473				
Dettes financières courantes	624		619			5
Avances et acomptes reçus	4 444	4 444				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 824	14	1 810			1 810
Autres dettes opérationnelles	2 750	1 320	1 292			138
Impôts courants - passif	58	58				
Autres dettes non opérationnelles	73	1	71			71
Passifs des activités destinées à être cédées	392	392				
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	29 920	19 115	10 663			143

(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs courants		143		143
Dettes financières courantes		5		5
Autres dettes opérationnelles		138		138
TOTAL PASSIF		143		143

2013

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Ventilation par catégorie							
	Valeur au bilan	Actifs et passifs financiers non	Prêts et créances	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à échéance	Juste valeur Instruments des actifs financiers dérivés	
Actifs non courants	22 906	16 589	773		4 778	680	86	6 383
Goodwills sur entreprises intégrées	3 764	3 764						
Immobilisations incorporelles	2 533	2 533						
Immobilisations corporelles	8 708	8 708						
Actifs de fin de cycle (part des tiers)	199	199						
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	6 057		705		4 673	680		6 123
Titres des coentreprises et entreprises associées	254	254						
Autres actifs non courants	261	2	68		105		86	260
Actifs d'impôts différés	1 129	1 129						
Actifs courants	8 895	5 177	2 355	1 207			157	3 719
Stocks et en-cours	2 224	2 224						
Clients et comptes rattachés	2 060	694	1 366					1 366
Autres créances opérationnelles	1 984	1 451	397				135	532
Impôts courants – actif	78	78						
Autres créances non opérationnelles	105	86	19					19
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 692		518	1 173				1 692
Autres actifs financiers courants	110		55	33			21	110
Actifs des activités destinées à être cédées	643	643						
TOTAL ACTIF	31 801	21 766	3 129	1 207	4 778	680	243	10 102

Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat et par les « Autres éléments du résultat global » selon :

- Niveau 1 : évaluation à partir de cotations sur un marché actif,
- Niveau 2 : évaluation en l'absence de cotations sur un marché actif mais à partir d'éléments observables se rapportant à cet actif ou à ce passif,
- Niveau 3 : évaluation à partir de critères qui ne sont pas basés sur des éléments observables.

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs non courants	4 714	86	64	4 864
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	4 673			4 673
Autres actifs non courants	42	86	64	191
Actifs courants	1 207	157		1 363
Autres créances opérationnelles		135		135
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 173			1 173
Autres actifs financiers courants	33	21		55
TOTAL ACTIF	5 921	243	64	6 227

Passif et capitaux propres

Ventilation par catégorie						
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Actifs et passifs non financiers	Passifs au coût amorti	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Juste valeur des passifs financiers
Capitaux propres et intérêts minoritaires	4 982	4 982				
Capital	1 456	1 456				
Primes et réserves consolidées	3 198	3 198				
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel	(317)	(317)				
Gains et pertes latents différés sur instruments financiers	330	330				
Réserves de conversion	(94)	(94)				
Intérêts minoritaires	408	408				
Passifs non courants	14 279	8 631	5 648			5 990
Avantages du personnel	1 928	1 928				
Provisions pour opérations de fin de cycle	6 437	6 437				
Autres provisions non courantes	192	192				
Quote-part de situation nette déficitaire des coentreprises et entreprises associées	44	44				
Dettes financières non courantes	5 648		5 648			5 990
Passifs d'impôts différés	30	30				
Passifs courants	12 541	8 887	3 552			102
Provisions courantes	2 659	2 659				
Dettes financières courantes	512		479			33
Avances et acomptes reçus	4 513	4 513				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 762	9	1 753			1 753
Autres dettes opérationnelles	2 566	1 240	1 257			69
Impôts courants - passif	70	70				
Autres dettes non opérationnelles	70	7	63			63
Passifs des activités destinées à être cédées	389	389				
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	31 801	22 500	9 199			102

(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs courants		102		102
Dettes financières courantes		33		33
Autres dettes opérationnelles		69		69
TOTAL PASSIF		102		102

GAINS ET PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Titres disponibles à la vente

	Évaluation ultérieure				Résultat de cession
	Dividendes et produits d'intérêts	Autres produits et charges	Variations de juste valeur et effets de change	Pertes de valeur	
2014					
<i>(en millions d'euros)</i>					
Autres éléments du résultat global*			61		(145)
Compte de résultat	142			(19)	144
TOTAL	142	-	61	(19)	(1)

* Hors effet impôt.

Au 31 décembre 2014, le solde des variations de valeur relatives aux titres disponibles à la vente comptabilisées en « autres éléments du résultat global » représente une plus-value latente globale de 411 millions d'euros.

	Évaluation ultérieure				Résultat de cession
	Dividendes et produits d'intérêts	Autres produits et charges	Variations de juste valeur et effets de change	Perte de valeur	
2013					
<i>(en millions d'euros)</i>					
Autres éléments du résultat global*			263		(156)
Compte de résultat	141	-		(20)	235
TOTAL	141	-	263	(20)	79

* : Hors effet impôt.

Au 31 décembre 2013, le solde des variations de valeur relatives aux titres disponibles à la vente comptabilisées en « autres éléments du résultat global » représente une plus-value latente globale de 495 millions d'euros.

Prêts et créances

2014

	Intérêts	Pertes de valeur	Abandons de créances
<i>(en millions d'euros)</i>			
Résultat	49	1	-

2013

	Intérêts	Pertes de valeur	Abandons de créances
<i>(en millions d'euros)</i>			
Résultat	69	-	(1)

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Le résultat enregistré sur les actifs financiers et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat est de 5 millions au 31 décembre 2014. Il n'était pas significatif au 31 décembre 2013.

Passifs financiers au coût amorti

2014

<i>(en millions d'euros)</i>	Charges d'intérêts et commissions	Autres produits et charges
Résultat	(258)	

2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Charges d'intérêts et commissions	Autres produits et charges
Résultat	(261)	-

Instruments financiers dérivés de couverture

Au 31 décembre 2014, la part inefficace comptabilisée au compte de résultat des différents instruments financiers dérivés de couverture se ventile de la manière suivante :

- Couverture de flux de trésorerie : (6) millions d'euros
- Couverture de juste valeur : 4 millions d'euros
- Total (2) millions d'euros

COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs hors impôt au 31 décembre 2013	Nouvelles opérations	Variation de valeur	Recyclage en résultat	Valeurs hors impôt au 31 décembre 2014
Instruments de couverture de flux de trésorerie	15	(40)	(78)	(7)	(110)

DEPRECIATIONS DURABLES DES TITRES DISPONIBLES A LA VENTE

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants au 31 décembre 2013	Dotations	Reprises sur cessions	Écarts de conversion	Valeurs hors impôt au 31 décembre 2014
Fonds dédiés	(15)	-	-	-	(15)
Autres titres disponibles à la vente	(135)	(19)	24	(3)	(133)
TOTAL	(151)	(19)	24	(3)	(148)

MOINS-VALUES LATENTES NON COMPTABILISEES EN RESULTAT SUR LES TITRES DISPONIBLES A LA VENTE

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants des moins- values latentes au 31 décembre 2014	Dont : échéance inférieure à 1 an	Dont : échéance 1 à 2 ans
Mandat	(45)	(31)	(14)
FCP Obligataires	(16)	(2)	(14)
TOTAL	(61)	(32)	(29)

NOTE 33. ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

(en millions d'euros)	31 décembre				31 décembre
	2014	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	2013
Engagements donnés	2 526	1 100	975	451	2 076
Engagements donnés liés à l'exploitation	2 277	1 036	814	427	1 967
• Garanties de marché données	2 161	956	781	424	1 848
• Autres garanties liées à l'exploitation	116	80	33	3	119
Engagements donnés liés au financement	152	30	119	3	61
Autres engagements donnés	97	34	42	21	48
Engagements reçus	1 355	702	318	335	1 268
Engagements reçus liés à l'exploitation	1 303	688	283	332	1 192
Engagements reçus liés au financement	1	-	1	-	1
Autres engagements reçus	51	14	34	3	75
Engagements réciproques	3 171	383	2 596	192	3 892

Les engagements hors bilan donnés et reçus du groupe AREVA sont présentés selon une grille de lecture économique : les engagements liés à l'exploitation, les engagements liés au financement et les autres types d'engagements. Les engagements réciproques correspondent à des engagements pris par le Groupe en contrepartie desquels une garantie du tiers est reçue en retour pour le même montant.

Les montants ci-dessus reflètent uniquement les engagements que le Groupe considère comme valides à la date de clôture ; de ce fait, ils n'incluent pas les contrats de construction pour lesquels le Groupe est en cours de négociation.

ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements liés à l'exploitation représentent la majeure partie des engagements donnés. Ils sont majoritairement constitués de garanties de bonne fin ou de bonne exécution.

Le Groupe a donné une garantie maison mère au client TVO pour l'exécution des obligations prévues au contrat pour la construction d'un EPR en Finlande. Le Groupe a reçu de la part de Siemens, une contre-garantie à hauteur de sa quote-part dans le contrat vis-à-vis de TVO. L'engagement net donné par le Groupe correspond au montant du contrat à moins que TVO ne parvienne à démontrer l'existence d'une faute grave et intentionnelle du fournisseur. Cette garantie a été appelée par TVO à plusieurs reprises et ces appels ont été rejetés par le Groupe. Cette valeur n'est pas intégrée dans le tableau récapitulatif.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Le Groupe a mis en place en janvier 2013 une ligne de crédit syndiquée d'un montant total de 1,25 milliard d'euros utilisable en euros pour une durée de 5 ans. Par ailleurs, le Groupe dispose également de lignes de crédit bilatérales pour un montant de 50 millions à maturité 2016 et 795 millions à maturité 2017 ; À fin décembre 2014, aucune de ces lignes n'était utilisée.

Au 31 décembre 2014, les engagements réciproques comprennent notamment les paiements futurs minimaux à effectuer au titre des contrats de location simple se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)				
31 décembre 2014	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	31 décembre 2013
594	64	366	164	726

NOTE 34. LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS

ENQUETES ET LITIGES EN COURS

Commission Européenne : GIS

A la suite de la décision de la Commission Européenne du 24 janvier 2007 ayant sanctionné 11 sociétés, dont AREVA SA, pour des pratiques anticoncurrentielles concernant le marché des appareillages de commutation à isolation gazeuse ("Gas Insulated Switchgears" ou G.I.S.) :

- La Cour de Justice de l'Union Européenne a, dans sa décision du 10 avril 2014, en partie fait droit à certains pourvois qui avaient été introduits dans cette affaire par AREVA entraînant une modification de la répartition de la charge des amendes, mais ne les ont pas réduites au global. Le montant total de la condamnation, intérêts compris, s'élève ainsi à 79 millions d'euros, dont 28 millions d'euros solidairement entre ALSTOM et AREVA. Une fois toutes les procédures d'appels épuisées, et les modalités de garantie d'ALSTOM appliquées, AREVA est redevable d'un montant de 2,7 millions d'euros provisionné (principal de l'amende et intérêts compris), montant contesté par ALSTOM qui revendique un paiement de 7,9 millions d'euros (correspondant à 10% de la somme globale de la condamnation, y inclus la part exclusive ALSTOM). Une tentative de traitement amiable de ce différend d'interprétation entre les deux sociétés est en cours.
- Concernant la nouvelle action en dommages et intérêts engagée solidairement à l'encontre d'AREVA S.A. (et de l'ensemble des sociétés défenderesses suite à la décision de la Commission Européenne susmentionnée) en Irlande le 19 avril 2013 par la société ESB Networks. AREVA, avant toute défense au fond, a demandé dans un premier temps le retrait pur et simple de cette action "strike-out" à son encontre, suite à la notification par la demanderesse de son "Statement of Claim". Suite aux discussions initiées par AREVA avec ESB, un accord transactionnel a été signé le 17 octobre 2014 mettant fin définitivement aux réclamations prononcées à son encontre. Ce dossier est à présent clos.

Parquet National Financier : URAMIN

AREVA fait l'objet, depuis le mois de mars 2014 et après une perquisition dans ses locaux le 3 juin 2014, d'une enquête préliminaire diligentée par le Parquet National Financier à la suite d'un signalement effectué par la Cour des Comptes en vertu de l'article 40 du code de procédure pénale.

En marge de cette enquête, une requête en arbitrage auprès de la Chambre de Commerce Internationale a été déposée le 28 juillet 2014 par un partenaire, Mr Georges Arthur Forrest, à l'encontre de la société CFMM dans laquelle le demandeur conteste la décision de liquidation de la société AREVEXPLO RCA intervenue lors de l'AGM du 24 juin 2013. CFMM a répondu à cette requête en formant des demandes reconventionnelles. Au 31 décembre 2014, un tribunal arbitral est en cours de constitution et la procédure, qui doit se dérouler en 2015, devrait aboutir à une sentence en 2016.

NOTE 35. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 8 janvier 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire d'AREVA SA a décidé la transformation de la forme de gouvernance de la société de Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire à Société Anonyme à Conseil d'Administration. Le même jour, le Conseil d'Administration nouvellement nommé a choisi de dissocier la présidence du Conseil et l'exercice de la direction générale. MM. Philippe Varin et Philippe Knoche ont été nommés Président du Conseil d'Administration et directeur général d'AREVA, respectivement.

Le 18 février 2015, AREVA a annoncé la suspension du processus de certification de la conception de l'EPR américain.

NOTE 36. PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES ET MISES EN EQUIVALENCE

Unité (nom) ou entités de rattachement Raison sociale, forme	Pays	RCS	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
		Numéro Siren	Méthode	% intérêt	Méthode	% intérêt
Nucléaire						
AREVA NC SA	France	305 207 169	IG	100	IG	100
AREVA NP SAS	France	428 764 500	IG	100	IG	100
AREVA GMBH	Allemagne		IG	100	IG	100
AREVA Inc.	U.S.A		IG	100	IG	100
AREVA TA SA	France	772 045 879	IG	83,58	IG	83,58
CEZUS SA (*)	France	71 500 763			IG	100
EURIWARE SA	France	320 585 110	Sortante		IG	100
EURODIF SA	France	723 001 889	IG	59,65	IG	59,65
FBFC SNC (*)	France	300 521 754			IG	100
AREVA Resources Southern Africa	Grande Bretagne		IG	100	IG	100
AREVA Resources Canada	Canada		IG	100	IG	100
KATCO	Kazakhstan		IG	51	IG	51
SET	France	440 252 666	IG	88	IG	88
ETC	Grande Bretagne		EQ	50	EQ	50
AREVA Mines	France	501 493 605	IG	100	IG	100
SOMAIR	Niger		IG	63,40	IG	63,40
TN International	France	602 039 299	IG	100	IG	100
Énergies renouvelables						
AREVA SOLAR Inc	USA		IG	93,20	IG	93,20
AREVA Wind GmbH	Allemagne		IG	100	IG	100
Corporate et autres participations						
AREVA SA	France	712 054 923	IG	100	IG	100
AREVA BS	France	421 356 593	IG	100	IG	100

IG : intégration globale

EQ : mise en équivalence

(*) Sociétés fusionnées en 2014

NOTE 37. PASSAGE DES ETATS FINANCIERS PUBLIES 2013 AUX ETATS FINANCIERS RETRAITES 2013

La présente note récapitule les principaux impacts de la première application de la norme IFRS 11 et de l'application de la norme IFRS 5 sur les états financiers de l'exercice 2013.

RETRAITEMENT DES CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2013

	Capital	Primes et Réserves consolidées	Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel	Gains et pertes latents différés sur instruments financiers	Réserves de conversion	Total capitaux propres part du Groupe	Intérêts Minoritaires	Total capitaux propres et intérêts minoritaires
<i>(en millions d'euros)</i>								
31 décembre 2012 publié	1 456	3 759	(385)	286	57	5 174	382	5 556
Dépréciation goodwill (*)		(100)				(100)		(100)
1^{er} janvier 2013 retraité	1 456	3 659	(385)	286	57	5 074	382	5 456
(*) cf. note 1								

PASSAGE COMPTE DE RESULTAT PUBLIE VERS COMPTE DE RESULTAT RETRAITE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013 Publié	Ajustements IFRS 11	Ajustements IFRS 5	Exercice 2013 retraité
CHIFFRE D'AFFAIRES	9 240	(178)		9 062
Autres produits de l'activité	49	(23)		26
Coût des produits et services vendus	(7 990)	127	1	(7 861)
Marge brute	1 299	(73)	1	1 227
Frais Recherche et Développement	(293)	16	4	(273)
Frais commerciaux	(215)	2	1	(212)
Frais généraux et administratifs	(390)	1	1	(388)
Autres charges opérationnelles	(481)	64		(417)
Autres produits opérationnels	92	6		98
RESULTAT OPERATIONNEL	11	16	8	34
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	-	(12)		(13)
RESULTAT OPERATIONNEL APRES QUOTE-PART DES RESULTATS DES COENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIEES	11	3	8	22
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	44			44
Coût de l'endettement financier brut	(258)	1		(257)
Coût de l'endettement financier net	(214)	1		(213)
Autres charges financières	(459)	1		(457)
Autres produits financiers	424	(2)		423
Autres charges et produits financiers	(34)			(35)
RESULTAT FINANCIER	(248)			(248)
Impôts sur les résultats	62	(4)		59
RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES POURSUIVIES	(175)		8	(167)
Résultat net d'impôt des activités destinées à être cédées	(248)		(8)	(256)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	(423)	-	-	(423)
Dont attribuable :				
Au Groupe :				
Résultat net des activités poursuivies	(255)		8	(247)
Résultat net des activités destinées à être cédées	(238)		(8)	(246)
RESULTAT NET PART DU GROUPE	(494)		-	(494)
Aux intérêts minoritaires :				
Résultat net des activités poursuivies	80			80
Résultat net des activités destinées à être cédées	(9)			(9)
RESULTAT NET PART DES MINORITAIRES	71			71
Nombre d'actions	383 204 852			383 204 852
Nombre moyen d'actions	383 204 852			383 204 852
Nombre moyen d'actions propres	2 614 543			2 614 543
Nombre moyen d'actions hors actions propres	380 590 309			380 590 309
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe par action	-0,67			-0,67
Résultat net part du Groupe par action	-1,30			-1,30
Résultat net part du Groupe par action dilué ⁽¹⁾	-1,30			-1,30

(1) AREVA n'a pas mis en place d'instruments dilutifs sur son capital.

PASSAGE ETAT DU RESULTAT GLOBAL PUBLIE VERS ETAT DU RESULTAT GLOBAL RETRAITE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013 Publié	Ajustements IFRS 11	Ajustements IFRS 5	Exercice 2013 retraité
Résultat net	(423)			(423)
Éléments non recyclables au compte de résultat	71	-	-	71
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel des sociétés intégrées	91	2		93
Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables	(20)	2		(18)
Quote-part des éléments non recyclables des coentreprises et entreprises associées, nets d'impôts		(4)		(4)
Éléments non recyclables relatifs aux activités destinées à être cédées, nets d'impôts				
Éléments recyclables au compte de résultat	(152)	-	-	(152)
Écarts de conversion des sociétés intégrées	(181)	1		(180)
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	108			108
Variations de valeur des couvertures de flux de trésorerie	(15)			(15)
Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables	(56)			(56)
Quote-part des éléments recyclables des coentreprises et entreprises associées, nets d'impôts	(29)	(1)		(30)
Éléments recyclables relatifs aux activités destinées à être cédées, nets d'impôts	21			21
Total autres éléments du résultat global (après impôt)	(81)	-	-	(81)
RESULTAT GLOBAL	(504)	-	-	(504)
• Part du Groupe	(562)			(562)
• Intérêts minoritaires	58			58

PASSAGE BILAN PUBLIE VERS BILAN RETRAITE

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013 Publié	Ajustements IFRS 11	Exercice 2013 retraité
ACTIFS NON COURANTS	23 052	(146)	22 906
Goodwills sur entreprises intégrées	3 864	(100)	3 764
Immobilisations incorporelles	2 641	(108)	2 533
Immobilisations corporelles	8 731	(22)	8 708
Actifs de fin de cycle (part des tiers)	199		199
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	6 057		6 057
Titres des coentreprises et entreprises associées	145	109	254
Autres actifs non courants	262		261
Actifs d'impôts différés	1 153	(25)	1 129
ACTIFS COURANTS	9 038	(142)	8 895
Stocks et en-cours	2 331	(107)	2 224
Clients et comptes rattachés	2 067	(7)	2 060
Autres créances opérationnelles	1 962	22	1 984
Impôts courants – actif	80	(2)	78
Autres créances non opérationnelles	106	(1)	105
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 761	(70)	1 692
Autres actifs financiers courants	88	22	110
Actifs des activités destinées à être cédées	643		643
TOTAL ACTIF	32 090	(289)	31 801

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013 Publié	Ajustements IFRS 11	Exercice 2013 retraité
CAPITAUX PROPRES ET INTERETS MINORITAIRES	5 082	(100)	4 982
Capital	1 456		1 456
Primes et réserves consolidées	3 298	(100)	3 198
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel	(317)		(317)
Gains et pertes latents différés sur instruments financiers	330		330
Réserves de conversion	(94)		(94)
Intérêts minoritaires	408		408
PASSIFS NON COURANTS	14 284	(5)	14 279
Avantages du personnel	1 958	(30)	1 928
Provisions pour opérations de fin de cycle	6 437		6 437
Autres provisions non courantes	199	(7)	192
Quote-part de situation nette déficitaire des coentreprises et entreprises associées		44	44
Dettes financières non courantes	5 659	(11)	5 648
Passifs d'impôts différés	31	(0)	30
PASSIFS COURANTS	12 725	(184)	12 541
Provisions courantes	2 724	(65)	2 659
Dettes financières courantes	517	(5)	512
Avances et acomptes reçus	4 545	(32)	4 513
Fournisseurs et comptes rattachés	1 817	(55)	1 762
Autres dettes opérationnelles	2 582	(16)	2 566
Impôts courants - passif	80	(10)	70
Autres dettes non opérationnelles	70		70
Passifs des activités destinées à être cédées	389		389
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	32 090	(289)	31 801

PASSAGE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE PUBLIE VERS TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RETRAITE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013 Publié	Ajustements IFRS 11	Ajustements IFRS 5	Exercice 2013 retraité
Résultat net de l'ensemble	(423)			(423)
Moins : résultat des activités cédées	248		8	256
Résultat net des activités poursuivies	(175)		8	(167)
Perte (profit) des coentreprises et entreprises associées	0	12		13
Dotation nette aux amortissements et dépréciations des immobilisations et des titres de transaction de plus de trois mois	756	(34)	(1)	722
Perte de valeur des goodwill	4			4
Dotation nette (reprise nette) aux provisions	81	(54)		27
Effet net des désactualisations d'actifs et de provisions	339	(1)		338
Charge d'impôts (courants et différés)	(62)	4		(59)
Intérêts nets compris dans le coût de l'endettement financier	216	(1)		215
Perte (profit) sur cession d'actifs immobilisés et titres de transaction de plus de trois mois, variation de juste valeur	(227)	1		(226)
Autres éléments sans effet de trésorerie	(54)			(54)
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées		12		12
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts	877	(62)	7	823
Intérêts nets reçus (versés)	(201)	1		(200)
Impôts versés	(143)	8		(135)
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts	534	(53)	7	488
Variation du besoin en fonds de roulement	518	24		541
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	1 052	(29)	7	1 030
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 422)	5		(1 416)
Acquisitions d'actifs financiers non courants et prêts accordés	(1 934)	(9)		(1 943)
Acquisitions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie acquise	4	(1)		2
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7	(1)		6
Cessions d'actifs financiers non courants et remboursements de prêts	1 976			1 976
Cessions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie cédée	5			5
Dividendes reçus des entreprises associées (mises en équivalence)	1	(1)		-
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(1 364)	(7)		(1 371)
Augmentations de capital de la société mère, augmentations de capital souscrites par les actionnaires minoritaires des sociétés intégrées				
Ventes / (Rachats) d'actions propres	44			44
Transactions avec les actionnaires minoritaires	37			37
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des sociétés intégrées	(33)			(33)
Augmentation (diminution) des dettes financières	224	(15)	(6)	202
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	272	(15)	(6)	250
Diminution (augmentation) des titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	211			211
Impact des variations de taux de change	(17)	1		(16)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR LES ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES	28		(2)	26
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	181	(50)		130
TRESORERIE NETTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	1 489	(38)		1 451
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	1 670	(88)		1 582

